

# **L'expérience de la violence conjugale chez des femmes immigrantes de Gatineau**

**Griselda Simich**

Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en travail social

Université du Québec en Outaouais

Sous la direction de  
Jacques L. Boucher et Isabel Côté

Octobre 2015

***Les Cahiers du CRISES***  
*Collection Thèses et Mémoires*  
**TM1601**

*Le contenu de ce Cahier de recherche n'engage que son/ses auteur(s).*

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)  
Collection Thèses et Mémoires - no TM1601  
« **L'expérience de la violence conjugale chez des femmes immigrantes de Gatineau** »  
Griselda Simich  
Université du Québec en Outaouais  
Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en travail social  
Sous la direction de Jacques L. Boucher et Isabel Côté

ISBN : 978-2-89605-393-3

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

## PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est un centre institutionnel qui relève de la Faculté des sciences humaines (FSH) et de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'UQAM.

Organisation interuniversitaire et pluridisciplinaire, elle étudie et analyse principalement « **les innovations et les transformations sociales** ».

Une innovation sociale (IS) est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de quatre axes complémentaires voués à l'analyse d'autant de dimensions de l'innovation sociale et de son inscription dans des processus de transformation sociale :

### Axe 1 : Innovations sociales et transformations dans les politiques et les pratiques sociales

Cet axe regroupe des projets qui se structurent autour de **la construction et l'application des politiques publiques et du rôle qu'y jouent les demandes sociales**. Les travaux des membres de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- L'IS à travers l'évolution historique des régulations sociales
- Les nouvelles pratiques démocratiques et sociales
- Le transfert des pratiques sociales et construction des politiques publiques
- Les IS et la transformation sociale dans la santé et la communauté
- L'IS dans le logement social.

### Axe 2 : Innovations sociales et transformations dans le territoire et les collectivités locales

Les projets qui se regroupent dans cet axe analysent les **innovations sociales dans la perspective du rapport des collectivités au territoire**, ce qui les amène à privilégier l'intersectorialité et à examiner l'effet des diverses formes de proximité (physique et relationnelle) sur la structuration et les nouvelles dynamiques des collectivités territoriales. Les travaux des membres de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- Les actions innovatrices de revitalisation des communautés

- L'IS en milieux ruraux et forestier
- L'action communautaire contre la pauvreté et l'exclusion
- Les modalités innovatrices de gouvernance territoriale
- Les nouvelles aspirations et la mouvance identitaire.

### **Axe 3 : Innovations sociales et transformations dans les entreprises collectives**

Regroupés autour de l'objet de **l'entreprise collective et de ses relations avec la sphère de l'économie dominante**, cet axe regroupe des projets qui analysent des innovations sociales qui se déploient autour des entreprises d'économie sociale, des sociétés d'État et des nouvelles formes hybrides d'entreprises. Les travaux de cet axe se déclinent en 5 thèmes :

- Les modèles de gouvernance et de gestion des entreprises sociales et collectives
- Le financement solidaire et l'accompagnement de l'entrepreneuriat collectif
- L'évaluation de l'économie sociale
- L'économie sociale et la transformation sociale
- Les modèles hybrides : partenariats publics-privés-économie sociale.

### **Axe 4 : Innovations sociales et transformations dans le travail et l'emploi**

Les membres de cet axe abordent **l'IS en lien avec l'évolution des politiques d'emploi et les conditions de réalisation du travail**. Ils analysent la qualité de l'emploi et du travail dans une perspective sociétale d'intégration socioprofessionnelle. Six thèmes de recherche seront privilégiés :

- L'IS dans les relations industrielles et la gestion des ressources humaines
- Les stratégies émergentes dans l'action syndicale
- Les nouveaux statuts d'emploi et le précaire
- Les problèmes et aspirations en matière de protections sociales
- Les nouvelles stratégies d'insertion en emploi
- La gestion des âges et des temps sociaux et la conciliation travail-famille.

**Retrouvez le descriptif complet des axes de recherche du CRISES sur :**

<http://crises.uqam.ca/recherche/axes-de-recherche.html>

## **LES ACTIVITÉS DU CRISES**

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux et la formation des étudiants, le [CRISES](#) organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Le Centre dirige également plusieurs collections de Cahiers de recherche qui permettent de rendre compte des plus [récents travaux des membres](#).

**Juan-Luis Klein**  
Directeur

## **NOTES SUR L'AUTEURE**

**Griselda SIMICH** détient un baccalauréat en sciences, majeure en anthropologie, de l'Université de Montréal, ainsi qu'une maîtrise en travail social de l'Université du Québec en Outaouais. Elle intervient au Nunavik comme travailleuse sociale depuis l'automne 2015.



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

L'EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

CHEZ DES FEMMES IMMIGRANTES DE GATINEAU

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

GRISELDA SIMICH

AUTOMNE 2015

SOUS LA DIRECTION DE JACQUES L. BOUCHER ET ISABEL CÔTÉ



## Sommaire

Ce mémoire de maîtrise porte sur la violence conjugale telle que vécue par les femmes immigrantes. Il s'agit d'une étude qualitative basée sur une enquête auprès de 7 femmes de la région de Gatineau. Leurs témoignages nous ont permis de trouver des éléments de réponse aux questions suivantes. Les situations de violence vécues par certaines femmes immigrantes comporte-t-elle des particularités du fait de l'immigration? Quels sont les besoins particuliers des femmes immigrantes victimes de violence conjugale en matière d'intervention et de soutien? Nous cherchions à mieux comprendre le lien entre les difficultés liées au processus d'intégration à la société québécoise et la violence conjugale dans la vie des femmes immigrantes, cela en vue d'identifier des services mieux adaptés.

Il ressort de nos résultats de recherche que la violence conjugale prend des formes particulières en contexte migratoire. De plus les données mettent en lumière de multiples difficultés que les femmes immigrantes victimes de violence conjugale doivent affronter lorsqu'elles souhaitent mettre fin à une relation violente. Bien que nous ne puissions pas généraliser ces résultats, ces derniers suggèrent cependant que les difficultés d'intégration à la société d'accueil augmentent la vulnérabilité des femmes immigrantes par rapport à la violence conjugale, d'une part, et que, d'autre part, la violence conjugale accentue les difficultés d'intégration et enferme les femmes immigrantes dans des relations abusives. D'autres études ont également identifié les difficultés rencontrées par les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. L'intérêt de notre approche réside dans une description détaillée des défis de l'intégration à la société québécoise, le contrôle et la violence à l'endroit des femmes immigrantes selon le récit des participantes de la région urbaine de l'Outaouais qui est la deuxième région d'accueil des immigrants au Québec (Statistique Canada, 2011).

Comprendre comment les violences structurelles amplifient les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes permet d'envisager des interventions et des politiques

adaptées en vue de répondre aux besoins de ces femmes. Les retombées possibles de cette étude sont aussi exposées, notamment sous forme de pistes de réflexion et d'action.

**Mots clés: violence conjugale; femmes immigrantes; immigration; maison d'hébergement; intersectionnalité; féminisme.**

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	i
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vi
REMERCIEMENTS.....	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I.....	4
Problématique.....	5
1.1 Portrait de l’immigration en Outaouais.....	7
1.2 Les différents statuts d’immigration.....	7
1.3 L’intégration.....	9
1.4 La violence conjugale.....	10
1.5 Cycle de la violence.....	12
1.6 Violence conjugale en contexte migratoire.....	13
1.7 Les facteurs de vulnérabilité: l’expérience de la migration.....	14
1.7.1 Les barrières linguistiques.....	15
1.7.2 La non-reconnaissance des diplômes et de l’expérience de travail.....	16
1.7.3 L’isolement.....	18
1.7.4 Le racisme.....	20
1.7.5 Les différentes perceptions de la violence conjugale.....	21
1.7.6 La communauté et la famille.....	22
1.7.7 La méconnaissance des droits et des ressources d’aide.....	23
1.8 Conclusion.....	24
1.9 Questions de recherche.....	25
1.10 Objectif de la recherche.....	26
1.11 Pertinence scientifique et sociale.....	26
CHAPITRE II.....	28
Cadre d’analyse et conceptuel.....	29
2.1. Cadre conceptuel.....	29
2.1.1 Le genre.....	29
2.1.2 La femme immigrante.....	30
2.1.3 Le processus migratoire.....	30
2.1.4 La culture.....	31
2.2 Cadre théorique.....	31
2.2.1 Le patriarcat.....	32
2.2.2 Le féminisme intersectionnel.....	33
2.2.2.1 Contexte d’émergence de l’intersectionnalité.....	34
2.2.2.2 Principaux postulats.....	35
2.2.2.3 Pertinence de l’intersectionnalité dans la présente étude.....	37
2.2.2.4 Limites de l’intersectionnalité.....	38
2.2.3 Théorie de la connaissance située.....	39
2.3 Conclusion.....	40

CHAPITRE III.....	41
Méthodologie.....	42
3.1 Stratégies générales de la recherche.....	42
3.2 Recrutement des participantes.....	45
3.3 Portrait des femmes participantes.....	47
3.4 Méthode de collecte de données.....	48
3.4.1 Guide d'entretien.....	48
3.4.2 Journal de bord.....	50
3.5 Analyses des données.....	51
3.5.1 La préparation du matériel.....	51
3.5.2 La préanalyse.....	51
3.5.3 Le processus de catégorisation et de classification.....	52
3.5.4 Interprétation des résultats.....	53
3.6 Considérations éthiques.....	54
3.7 Limites de cette recherche.....	55
CHAPITRE IV.....	57
Présentation des résultats.....	58
4.1 Les formes de violence conjugale vécues par les participantes.....	58
4.1.1 ...avant l'immigration au Canada.....	59
4.1.2 ...après l'immigration au Canada.....	60
4.2 Les conséquences de la violence conjugale sur les victimes.....	63
4.3 La particularité de la violence conjugale en contexte migratoire.....	64
4.3.1 Les barrières linguistiques.....	65
4.3.2 La méconnaissance des droits et des ressources d'aide.....	66
4.3.3 Barrières culturelles.....	68
4.3.4 L'isolement social.....	68
4.4 Parcours de demande d'aide.....	70
4.4.1 Quitter.....	70
4.4.2 Les obstacles rencontrés durant le parcours de demande d'aide.....	72
4.4.2.1 Le manque d'habiletés linguistiques et l'isolement.....	72
4.4.2.2 Les sentiments de honte et de culpabilité.....	74
4.4.2.3 La dépendance économique.....	75
4.4.2.4 Aspects transversaux à considérer.....	76
4.4.3 Des expériences positives avec les maisons d'hébergement.....	77
4.4.3.1 Des services d'hébergement culturellement adaptés.....	77
4.4.3.2 Réponse à la diversité des besoins des femmes.....	78
4.4.4 Les défis rencontrés avec les services des maisons d'hébergement.....	81
4.4.5 Les autres services utilisés.....	82
4.5 Différence entre ici et là-bas.....	83
4.6 Ce qui devrait être fait pour aider les femmes immigrantes victimes de violence conjugale.....	85
4.7 Conclusion.....	85

CHAPITRE V .....	87
Discussion .....	88
5.1 L'analyse intersectionnelle: situer les défis de l'intégration à la société d'accueil et le contrôle des femmes dans une matrice de domination.....	88
5.1.1 Entre vouloir quitter une relation abusive et vouloir rester au pays: l'impact du parrainage sur la violence conjugale.....	90
5.1.2 Sans mot pour le dire.....	92
5.1.3 La place des normes culturelles dans la marginalisation de la femme.....	93
5.1.4 Le prix de l'exclusion du marché du travail.....	94
5.1.5 Le manque de réseaux sociaux: un terrain propice à la violence.....	95
5.1.6 De l'accès à l'information à la recherche d'aide.....	96
5.1.7 Conclusion.....	96
5.2 La réponse aux besoins de femmes immigrantes victimes de violence conjugale.....	98
5.2.1 Les besoins linguistiques.....	99
5.2.2 Le besoin d'information.....	99
5.2.3 Le besoin de support psychosocial sensible à la réalité des femmes immigrantes.....	100
5.2.4 Le besoin d'accompagnement.....	102
5.2.5 Le besoin de tisser des liens sociaux.....	102
5.2.6 Les autres services utilisés par les femmes.....	103
5.2.7 Conclusion.....	104
5.3 Recherches futures et pratiques sociales.....	105
CONCLUSION .....	108
BIBLIOGRAPHIE.....	112
ANNEXE A.....	129
ANNEXE B .....	131
ANNEXE C .....	135

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFIO L'association des femmes immigrantes de l'Outaouais

CFC Condition féminine Canada

CSF Conseil du statut de la femme

DPJ Direction de la protection de la jeunesse

ESG L'enquête sociale générale

FFQ Fédération des femmes du Québec

MICC Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

MRCI Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration

OMH Office municipal d'habitation

OMS Organisation mondiale de la santé

ONU Organisation internationale des Nations Unies

## REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord mon directeur de recherche, Jacques Boucher, pour son soutien et ses conseils tout au long de la réalisation de ce mémoire. Je remercie également ma co-directrice de recherche, Isabel Côté, pour la complémentarité qu'elle a apportée à cette recherche et ses nombreux encouragements. Je remercie Madame Denyse Côté, de l'université de Québec en Outaouais et Madame Dominique Damant, de l'université de Québec à Montréal d'avoir accompli avec tant de diligence la lourde tâche d'évaluation de ce mémoire. Je dois aussi remercier tout particulièrement Halima Zouhar, mon amie et ma lectrice pour son temps et sa patience.

Je ne saurais jamais assez remercier les sept femmes qui m'ont généreusement raconté leurs expériences et sans qui ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour.

Finalement, je tiens également à remercier mon fils Sebastian qui m'a accompagné de son affection tout au long de mes études, ma famille et mes amies qui m'ont encouragée et soutenue dans les moments les plus difficiles.

## INTRODUCTION

La violence conjugale est un problème social universel: elle se retrouve dans toutes les cultures et dans tous les milieux sociaux et touche plus particulièrement les femmes (OMS, 2003). Si les différentes mesures prises par les gouvernements sont de plus en plus nombreuses et si les situations de violence conjugale sont de plus en plus dénoncées, la compréhension de la diversité du vécu des femmes victimes de violence conjugale et de leurs besoins spécifiques est encore loin d'être suffisante. En effet, plusieurs recherches ont mis en évidence que les femmes victimes de violence conjugale constituent un groupe hétérogène dont les expériences et les besoins peuvent être très différents (Oxman-Martinez & Loiselle-Léonard, 2002; Sokoloff & Dupont, 2005). Par ailleurs, l'appartenance au sexe féminin est un facteur qui interagit, de façon imbriquée, avec de multiples catégories de discrimination telles que celles fondées sur l'origine ethnique, la langue, la race, la classe, le handicap, la religion ou l'orientation sexuelle, conduisant à des inégalités sociales auxquelles les femmes victimes de violence sont confrontées (Bograd, 2005; Raj & Silverman, 2002). Des études révèlent que le croisement de différentes catégories identitaires aura un effet sur la vulnérabilité des femmes victimes, que ce soit pour trouver de l'aide, pour dénoncer ou pour sortir de la situation de violence qu'elles vivent (Bograd, 2005; Johnson & Dawson, 2010; Olkin, 2003; Raj & Silverman, 2002; Ristock, 2002). Dans cette recherche, nous nous intéressons particulièrement à l'expérience des femmes immigrantes ayant vécu de la violence conjugale et vivant dans la région de l'Outaouais. En dépit de l'existence d'une vaste littérature sur la violence conjugale, des questions continuent d'être soulevées au sujet de la compréhension que nous en avons et de la façon dont divers facteurs influencent l'expérience des femmes qui la subissent (Stark & Buzawa, 2009). Des études ont mis en avant que plusieurs facteurs structurels d'ordres politique, économique et socioculturel résultant des défis de l'intégration augmentent la vulnérabilité des femmes immigrantes vis-à-vis de la violence conjugale (Narayan, 1995; Oxman-Martinez & Loiselle-Léonard 2002 ; Perilla, 2002;). De plus, il a été documenté que, dans de nombreux cas, la violence conjugale augmente en contexte d'im-

migration (Ahmad, Riaz, Barata & Stewart, 2004; Erez, 2002). Toutefois, la quasi-absence de données statistiques sur cette problématique ne permet pas d'affirmer que les femmes immigrantes font face à un niveau supérieur de violence conjugale que celui des femmes non immigrantes (Dutton, Orloff, & Hass, 2000). De plus, on connaît encore mal la réalité des femmes immigrantes et leur façon de surmonter simultanément les expériences d'immigration et de violence conjugale. Certes, ces femmes vivent un ensemble de difficultés qui s'apparentent à celles des femmes d'origine québécoise victimes de violence conjugale, mais elles rencontrent des obstacles supplémentaires. Citons en exemple les contraintes de l'immigration, les conflits culturels entre la culture d'origine et celle du nouveau milieu, le manque de compétence linguistique, l'absence de reconnaissance des qualifications professionnelles, l'isolement et le racisme (Erez, 2002; Narayan, 1995; Raj & Silverman, 2002). S'ajoutent à ces difficultés, pour celles qui sont victimes de violence conjugale, la honte, les différentes perceptions de la violence conjugale, la dépendance à l'égard du conjoint ou la pression du groupe (Bograd, 2005). Même si de nombreuses études sur les femmes immigrantes parues dans les dernières années ont enrichi nos connaissances sur leurs expériences, l'impact de l'immigration sur la dynamique de la violence conjugale vécue par certaines femmes immigrantes est encore peu connu (Raj & Silverman, 2002). C'est le sujet de réflexion sur lequel porte ce mémoire. Celui-ci comporte cinq chapitres. Le premier comprend une recension des écrits sur la violence conjugale en contexte migratoire, les questions et les objectifs de recherche. Les principaux concepts en cause, le cadre théorique de l'intersectionnalité et la théorie du savoir seront présentés dans le deuxième chapitre. Il en ressort que les théories féministes ont apporté une contribution essentielle à la réflexion sur la violence conjugale en signalant notamment l'importance d'une analyse qui tient compte de l'influence du patriarcat dans la conception des rapports sociaux de sexe. Néanmoins, malgré cet apport, il a été reproché à l'analyse féministe de négliger d'autres rapports sociaux dominants tels que la classe et l'ethnie (Bilge, 2009; Harper, 2012). C'est pourquoi nous avons placé l'analyse intersectionnelle au cœur de notre étude parce qu'elle nous aide à mieux comprendre la complexité du vécu des femmes immigrantes victimes de

violence conjugale. Le troisième chapitre décrit la méthodologie de recherche menant à la réalisation de ce mémoire, soit une méthodologie qualitative s'ancrant dans un paradigme féministe intersectionnel. Nous y traçons aussi le portrait sociodémographique des participantes à la recherche. Quant au quatrième chapitre, il présente les données recueillies sur le terrain, c'est-à-dire les résultats de la recherche. Le cinquième chapitre passe à une discussion des résultats obtenus. Pour conclure ce dernier chapitre, nous y discuterons les limites de cette étude et de ses implications dans le domaine de la recherche et de l'intervention.

## CHAPITRE I

## Problématique

Dans ce chapitre, nous présenterons la problématique de notre étude, c'est-à-dire la situation spécifique des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Dans un premier temps, nous rendrons compte d'une recension des écrits sur les défis des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Nous exposerons également les conditions générales de discrimination sexiste, sans oublier les idées racistes et les stéréotypes à l'égard des immigrants en général. Ensuite, nous définirons nos questions de recherche et les objectifs de notre étude. Finalement, le chapitre se terminera par une présentation de l'importance de la présente recherche sur le plan social et scientifique.

Avant d'aborder le sujet particulier des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, il est essentiel de tenir compte d'un point commun à toutes ces femmes: l'immigration. Au Québec, une femme sur dix est née à l'étranger (Mailloux, 2005). Les femmes représentent 51 % de la population immigrante (MICC, 2007). De plus, une femme immigrante sur deux serait membre d'une minorité visible. Il faut aussi remarquer qu'à l'heure actuelle, la population féminine immigrante augmente plus rapidement que la population féminine née au Canada. Ainsi, de 2001 à 2006, la population d'immigrantes s'est accru de 14 % soit quatre fois plus que celui des femmes nées au Canada qui a augmenté de moins de 3,4 % (Statistique Canada, 2011). Les recherches récentes révèlent que la migration est un phénomène sexué qui confronte les femmes et les hommes à des défis différents et qui détermine un accès inégal aux ressources et aux opportunités (Erez, Adelman & Gregory, 2009; Wong, 2000). Le portrait des femmes immigrantes, selon le Bulletin du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles [MICC] (2008-2012) publié par le Gouvernement du Québec (2013), est très hétérogène en ce qui a trait à l'origine socioculturelle, à l'instruction et au statut professionnel. En plus, le processus d'intégration à la société d'accueil est différent chez chaque individu. Cependant, les femmes immigrantes partagent certains facteurs reliés à leur statut qui les rendent davantage vulnérables à la violence (Oxman-Martinez & Lapierre, 2002). Selon le Conseil du statut de la femme (2005), les femmes

immigrantes sont confrontées à certaines difficultés spécifiques qui touchent les femmes en général, mais s'ajoutent aussi à celles liées spécifiquement à l'immigration. Ces difficultés sont nombreuses et très diversifiées. Outre l'immigration dans un nouveau pays qui entraîne la perte du réseau social et familial, ces femmes s'exposent à des facteurs qui les rendent vulnérables aux situations de violence: méconnaissance des langues officielles, difficultés à décrocher un emploi, adaptation à une nouvelle culture entre autres (Erez, & coll., 2009). De plus, le système d'immigration est un déterminant important de l'édification de ces difficultés et, par le fait même, du statut inégal des femmes immigrantes par rapport à leurs conjoints (Ng, 1992). Ainsi, dans le cadre d'un parrainage (réunification familiale), la femme dépend de son conjoint pour obtenir son statut définitif de résidente permanente. Le parrainage place donc les femmes dans une relation de pouvoir inégale et, dans le cas des femmes victimes de violence conjugale, cela peut les dissuader de demander de l'aide par peur d'être expulsées. De plus, le parrainage est un lien de dépendance financière absolue qui ne se brise pas par la séparation ou le divorce plaçant ainsi la femme dans une situation de grande vulnérabilité (Côté, Kérisit & Côté, 2001). Par ailleurs, l'immigration peut exposer les immigrants à un stress important associé aux différents changements propres aux processus d'intégration dans un nouvel environnement et à un manque de soutien social. Certaines études pointent d'ailleurs l'arrivée au pays d'accueil comme un élément déclencheur de la violence conjugale (Canadian Panel on Violence Against Women, 1993; Erez, & coll., 2009; Macleod & Shin, 1990). Il est donc important de comprendre comment les difficultés liées au processus d'intégration à la société québécoise vont interférer avec la violence conjugale. D'ailleurs, l'immigration peut changer la tolérance et la perception par rapport à la violence conjugale. Ainsi, plusieurs femmes rencontrées dans le cadre d'une recherche conduite par Érez et ses collègues (2009) ont déclaré avoir pris conscience de leur situation une fois arrivées dans le pays d'accueil.

## **1.1 Portrait de l'immigration en Outaouais**

Bien que la plupart des personnes qui arrivent au Québec s'installent à Montréal, Gatineau connaît une augmentation importante du nombre d'immigrants. En effet, la ville de Gatineau représente le deuxième pôle d'installation des familles immigrantes après Montréal (Statistique Canada, 2011). Une étude menée par la ville de Gatineau révèle qu'entre 2001 et 2010, la région métropolitaine de Gatineau a accueilli en moyenne 1030 résidents permanents par année. Parmi ceux-ci, 52 % sont des immigrants économiques, 24 % font partie de la catégorie du regroupement familial et 22 % sont des réfugiés. Quant à leurs compétences linguistiques, 60 % d'entre eux ont une bonne connaissance du français. Plus précisément, 28 % s'expriment en français seulement et 32 % à la fois en français et en anglais; 13 % ne parlent que l'anglais et 26 % n'ont aucune connaissance des deux langues officielles. Leur niveau d'études varie grandement: 35 % d'entre eux détiennent au moins 17 années de scolarité et 29 % entre 14 et 16 années (Gatineau, 2013).

## **1.2 Les différents statuts d'immigration**

Le Québec et le Canada accueillent quatre catégories d'immigrants: 1) les travailleurs économiques (les entrepreneurs, les investisseurs, les travailleurs qualifiés et les travailleurs indépendants), 2) ceux qui relèvent du regroupement familial, 3) les réfugiés et 4) les autres (la plupart en attente d'un de ces statuts). Ces catégories correspondent aux principaux objectifs du plan d'immigration canadien qui consiste à favoriser l'intérêt politique et économique du pays, à permettre la réunification familiale et à accomplir ses engagements humanitaires (Becklumb, 2008). Les immigrants économiques font l'objet d'une sélection rigoureuse basée sur un système de points selon certains critères précis, soit les habiletés langagières, la formation, les qualifications professionnelles et le besoin de travailleurs dans un domaine spécifique. S'ajoute à cela des caractéristiques personnelles comme l'âge, les séjours passés au Québec, la présence proche de membres de la famille, le nombre d'enfants à charge et l'autonomie financière.

Les réfugiés sont des personnes forcées à abandonner leur pays en raison de persécutions. Avant d'obtenir le statut de « réfugié », c'est-à-dire au moment du dépôt de leur demande, les personnes reçoivent le statut temporaire de « demandeur d'asile ».

Le regroupement familial, pour sa part, fonctionne selon un système de parrainage et ne concerne que les conjoints, les enfants à charge, ainsi que des enfants adoptés à l'étranger par un citoyen canadien ou un résident permanent. D'après les statistiques officielles, 30 % des immigrants qui arrivent au Canada chaque année sont parrainés dans le cadre du programme de réunification des familles. Les femmes représentent 60 % des immigrants de cette catégorie (Citoyenneté et Immigration Canada, 2005). Le parrainage comporte des avantages et des inconvénients. En effet, il facilite l'immigration pour beaucoup de personnes, notamment les femmes ayant peu d'instruction ou peu de compétences professionnelles et qui ne pourraient obtenir la note de passage selon le système de points. Par contre, plusieurs éléments négatifs affectent cette catégorie. D'abord, ce processus d'immigration structure systématiquement les inégalités sexuelles dans la famille en rendant un membre du couple dépendant légalement de l'autre conjoint pendant deux ans. Durant cette période, la personne parrainée reçoit un statut de résidente permanente « conditionnel » et le couple doit cohabiter. Si la personne parrainée quitte le garant dans les deux ans suivant son arrivée au Canada, elle peut perdre son statut de résidente permanente et se voir expulser du pays (Gazette du Canada, 2012).

Selon Ng (1992), cette dépendance est enracinée dans les pratiques institutionnelles sexistes de notre appareil légal, ce qui entraîne des implications énormes pour le statut légal et le bien-être physique et psychologique des femmes immigrantes. Le contrat de parrainage implique que le garant, en plus de subvenir aux besoins essentiels de la personne parrainée, doit veiller à son intégration harmonieuse. Cela place la femme en situation de dépendance, augmentant du coup sa vulnérabilité alors que le garant, en situation de pouvoir, peut en abuser (Côté & coll., 2001). Car le garant a le pouvoir de se retirer du contrat de parrainage et de faire déporter la femme. Entre autres, le parrainage interdit l'accès au

revenu garanti, au logement subventionné et à d'autres services subventionnés par le gouvernement (p. ex. les programmes de formation à l'emploi).

### **1.3 L'intégration**

Les chercheurs s'accordent pour dire que l'intégration est un processus multidimensionnel influencé à la fois par les caractéristiques individuelles des immigrants que par des contextes économiques, politiques et sociaux (Godin, 2005; Ponce, 2007). Selon plusieurs auteurs, le genre serait aussi un facteur qui influencerait l'intégration (Berry, 1996; Erez, & coll., 2009; Sayegh & Lasry, 1993; Wong, 2000). Cela étant, les points de vue semblent diverger quant à l'impact du genre sur l'intégration. Selon Berry (1996), le statut social particulier des femmes immigrantes dans le pays d'accueil aurait un impact négatif sur l'adaptation de ces femmes. D'un autre point de vue, la perspective d'un nouveau rôle économique dans la société d'accueil aiderait les femmes à adopter les normes et rôles de la société d'accueil favorisant leur intégration (Sayegh & Lasry, 1993).

Selon Ponce (2007), l'intégration serait l'adoption d'une nouvelle identité sociale, économique et politique laquelle se bâtit à partir des caractéristiques propres à la personne immigrante qui n'exige pas le rejet de l'identité d'origine. Pour comprendre le processus d'intégration, Jacob (1993) écrit qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la durée du séjour dans le pays d'accueil. En effet, l'intégration se fait par étapes et varie d'un individu à l'autre. Après une phase euphorique, le choc culturel se produit. C'est une période d'anxiété et de confusion entre un ancien cadre de référence et un nouveau. Cette période est caractérisée par un sentiment d'aliénation aux difficultés multiples éprouvées dans le pays d'accueil (perte de statut, non-reconnaissance des diplômes, perte du sentiment de contrôle, pauvreté, anomie sociale). La dernière étape consiste en l'émergence, chez l'individu, d'un nouveau cadre de référence qui entraîne des changements majeurs. Son comportement devient plus approprié en fonction de la société d'accueil. Des facteurs

d'ordre personnel ou structurel font en sorte que certains individus n'atteignent jamais cette étape de l'intégration.

Pour leur part, Archambault et Corbeil (1982), présentent l'intégration selon un processus à trois niveaux: 1) l'intégration de fonctionnement, selon laquelle l'individu est capable de communiquer dans la langue du pays et de gagner sa vie, 2) l'intégration de participation, selon laquelle l'individu est actif dans la société et 3) l'intégration d'aspiration selon laquelle l'adulte décide de lier son avenir aux projets du groupe en tant que membre à part entière de la société.

Plusieurs éléments peuvent entraver la progression des individus à travers ces phases d'intégration, notamment, dans le cas des femmes, la violence conjugale.

#### **1.4 La violence conjugale**

Malgré les différentes mesures prises par les gouvernements pour contrer la violence conjugale, cela continue d'être un problème d'ordre mondial. La violence conjugale est présente au sein de toutes les cultures et dans toutes les classes sociales. Les statistiques internationales révèlent des taux de violence physique et sexuelle subie par des femmes dans le cadre de relations de couple allant de 15 % à 71 %, selon les pays recensés (OMS, 2003). Bouchon (2009) constate dans son rapport que la violence contre les femmes est considérée comme normale et légitime dans les sociétés où cette violence n'est pas condamnée par la loi. Ainsi, l'absence de lois ou le renforcement ambigu joué par la police rejoignent la perception floue que la société entretient envers la violence conjugale (Jaspard, 2005). Cependant, les perceptions et attitudes à l'égard de la violence conjugale varient d'une culture à une autre.

L'enquête sociale générale (ESG) de 2004 menée par Statistique Canada (2005) sur l'ensemble du territoire canadien signale que trois femmes sur 10 vivant en couple est victime de violence conjugale. La moitié de ces femmes a déjà subi plus de dix incidents violents

(Mihorean, 2006). Il est important de souligner que la violence conjugale est distincte de la dispute de couple d'où l'importance de bien définir le sens qu'on donne à cette problématique. Selon une publication du Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants (2012), la violence conjugale est basée sur une asymétrie du pouvoir accompagnée d'agressions physiques, psychologiques, verbales, économiques ou sexuelles. Ces sévices sont infligés de façon intentionnelle ou stratégique. L'impact qu'aura la situation sur la victime est un autre critère pour différencier la dispute de couple de la violence conjugale. Dans le dernier cas, la femme peut ressentir de la peur, de la honte, être humiliée et perdre son estime de soi. En outre, Ouellet, Lindsay, Clément et Beaudoin (1996) soulignent le caractère intentionnel de la violence et sa fonction de contrôle.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons opté pour une définition élargie de la violence à l'égard des femmes. Dans ce sens, nous empruntons la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée en Décembre 1993 et solennellement proclamée le 24 Février 1994 par l'Assemblée Générale des Nations Unies (citée par Condition féminine Canada [CFC], 1993).

La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé par l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée (...) La violence contre les femmes est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux entre l'homme et la femme qui ont abouti à la domination exercée par les hommes sur les femmes et à la discrimination à leur égard, et empêché leur pleine promotion, et la violence contre les femmes est le mécanisme social fondamental et extrême qui contraint les femmes à une position de subordination par rapport aux hommes (1993, p.6).

Cette définition s'inscrit dans la perspective féministe à laquelle nous adhérons. Elle reconnaît plusieurs des formes de violence vécues par les femmes. Elle pourrait cepen-

dant être élargie au plan économique et spirituel, qui représentent d'autres dimensions où la violence peut s'exprimer. De plus, il est important d'établir clairement que la violence touche les femmes de toute ethnie, nationalité ou situation socio-économique (Pan, Daley, Rivera, Williams, Lingle, & Reznik, 2006). Même si l'analyse portant sur la violence conjugale envers les femmes immigrantes doit être abordée avec prudence en raison du manque de statistiques, l'existence du phénomène est incontestable. En fait, il a été identifié que les femmes immigrantes et les réfugiées sont particulièrement à risque de subir de la violence conjugale (Perilla, 1999; Walter, 2001). De plus, il a été documenté que dans de nombreux cas la violence conjugale risque d'augmenter après l'immigration (Ahmad et coll. 2004, Erez 2002).

La violence conjugale s'exerce selon un cycle qui permet au conjoint d'installer et de maintenir sa domination sur sa femme. Nous présentons dans la section suivante, les caractéristiques de ce cycle.

### **1.5 Cycle de la violence**

La violence conjugale opère à travers un cycle stratégique mené par l'agresseur. Décoder ce modèle aide à comprendre les réalités des femmes qui vivent de la violence et permet d'expliquer leur hésitation à quitter la relation violente (Larouche, 1985). Le cycle de la violence se développe en quatre étapes. La première phase, appelée climat de tension, est caractérisée par la montée de tension durant laquelle l'homme crée un climat de peur alors que la femme tente de calmer la situation. La seconde phase, l'agression, correspond à l'épisode de violence: à ce moment-là, la femme ressent impuissance ou tristesse mais aussi de la colère. Ensuite vient la phase de justification, ou d'accalmie, par laquelle l'homme se déresponsabilise par rapport à sa violence et tient la femme responsable de celle-ci. Enfin, l'homme exprime ses regrets et tente de reconquérir sa conjointe. Cette quatrième étape est celle de la « lune de miel » où la femme garde l'espoir d'un changement du comportement de son conjoint (Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes

de violence conjugale, 1994). La violence conjugale apparaît de façon subtile et progressive, dans une escalade du pouvoir difficile à percevoir. De plus, comme l'ont démontrée Ouellet et al. (1996) en étudiant les représentations de la violence conjugale, le cycle de la violence conjugale entraîne une augmentation de la fréquence ou de la répétition et de l'escalade ou de la sévérité des formes de violence subie par la femme.

### **1.6 Violence conjugale en contexte migratoire**

Au Canada, il n'existe pas de données sur le nombre de femmes immigrantes victimes de violence conjugale. En effet, les données en provenance de l'enquête sociale générale de 2004 menée par Statistique Canada (2005) mentionné précédemment permettent uniquement de brosser un tableau canadien général de la violence conjugale. Certaines clientèles particulièrement vulnérables à la violence conjugale sont sous-représentées, voire exclues de cette enquête. En effet, Statistique Canada réalise des enquêtes uniquement en français et en anglais, ce qui exclut les femmes immigrantes ne parlant aucune de ces langues. En outre, les femmes immigrantes auraient davantage de difficulté que les autres femmes à reconnaître ou dévoiler la violence subie. Bowman (2003) explique que dans plusieurs cultures, notamment en Afrique, les sphères privée et publique ne sont pas définies de la même façon qu'en Occident. Dans ce contexte, les histoires de famille sont souvent d'ordre privé, de sorte que les femmes hésitent avant de signaler la violence. Par ailleurs, plusieurs auteurs soutiennent que les perceptions des femmes immigrantes de la violence conjugale sont influencées par les normes socioculturelles de leur pays d'origine (Ahmad et coll. 2004; Dasgupta 2000; Gill 2004).

Cette diversité se traduit par des attitudes extrêmement variables à l'égard de la violence conjugale et affecte forcément le secret entourant ces violences. L'appartenance à une certaine communauté culturelle et l'importance que la femme accorde aux valeurs et aux normes qui prédominent au sein de cette communauté auraient, en partie, un certain impact sur le dévoilement de la violence conjugale (Erez, & coll., 2009). Enfin, comme nous

l'avons mentionné antérieurement, les lois en matière d'immigration confèrent au parrain un pouvoir qui complique la dénonciation de la violence subie. En effet, la crainte de devoir quitter le Canada ne facilite pas le dévoilement d'une situation de violence conjugale (Côté & coll., 2001). Toutes ces raisons constituent des entraves qui gardent dans le silence les femmes immigrantes victimes.

La section suivante rend compte des facteurs de vulnérabilité qui compliquent singulièrement l'expérience de violence conjugale subie par les femmes immigrantes.

### **1.7 Les facteurs de vulnérabilité: l'expérience de la migration**

Après ces précisions sur le phénomène des violences conjugales et sur l'immigration, il est important maintenant de considérer la relation entre ces deux éléments de notre problématique de recherche. En effet, des difficultés de divers ordres jalonnent le parcours de femmes immigrantes victimes de violence conjugale (Macleod & Shin, 1993). Le fait de subir une situation de violence conjugale amplifie encore plus les difficultés liées à la réalité migratoire. En même temps, les épreuves d'intégration placent les femmes immigrantes dans une situation de vulnérabilité et ces épreuves auront un impact important dans la recherche d'aide et l'accès aux ressources (Narayan, 1995; Oxman-Martinez, 2002 ; Oxman-Martinez & Loiselle-Léonard 2002 ; Perilla, 2002).

L'existence d'une discrimination systémique envers les immigrants au Canada est bien documentée (Boudarbat & Boulet, 2010; MRCI, 2004). La discrimination systémique se traduit par des chances minimales de trouver un emploi correspondant à leurs compétences et à subvenir adéquatement à leurs besoins en matière de logement, d'éducation, de soins pour les enfants et de services de santé. S'il est difficile pour une femme de sortir d'un contexte de violence conjugale, il l'est sans doute encore plus pour les femmes immigrantes aux prises avec différentes formes d'oppression.

Les femmes immigrantes vivant de la violence conjugale subissent un dilemme sans issue: qu'elles restent avec leur conjoint ou qu'elles le quittent, elles demeurent vulnérables. En effet, en plus de subir de la violence conjugale, ces femmes doivent faire face aux violences institutionnelles qui perdurent au-delà de la violence conjugale subie (Rojas-Viger, 2008). Car la violence peut également prendre une forme symbolique: stéréotypes réducteurs, marginalisation, exclusion ou constructions ethnocentriques dans les discours officiels (Bourdieu, 1998). Les difficultés propres au processus d'intégration à la société d'accueil et la violence conjugale forment un cercle duquel il est difficile de sortir pour les femmes immigrantes. Les deux marginalisent ces femmes, produisent des effets mentaux et physiques et limitent leur participation à part entière dans la société québécoise.

### **1.7.1 Les barrières linguistiques**

La méconnaissance de la langue officielle est un frein important pour les femmes immigrantes rendant difficile l'accès aux services d'aide en matière de violence conjugale ou à toute dénonciation de la violence vécue. En plus, les barrières linguistiques empêchent souvent les immigrantes de tirer profit des programmes d'éducation, de formation et d'employabilité. Par ailleurs, une femme peut ne pas être en mesure de participer à une formation linguistique parce que son conjoint l'en empêche (Workfare Watch, 1997). Les conditions d'admission à la formation linguistique éliminent un grand nombre d'immigrantes. Par exemple, les critères fixes d'admissibilité au cours de français ne prennent pas souvent en compte le besoin des femmes de concilier études et famille.

Enfin, c'est du côté de la langue française, moyen primordial pour trouver un emploi et pour s'intégrer à la société d'accueil, que se dresse la plus grande difficulté pour les nouveaux arrivants. Car la maîtrise de la langue française conditionne la réussite de l'intégration au Québec. Toutefois, la place du français au Québec n'est pas claire pour les nouveaux arrivants: le Québec est une société de langue française, mais, dans les faits, le français et l'anglais sont tous les deux privilégiés, du moins dans le secteur privé (Chénard

& Van Schendel, 2002; Lebeau & Renaud, 2002). Ces profondes divergences sur la place du français dans le marché du travail au Québec ne sont pas sans conséquence pour les immigrants qui doivent maîtriser deux langues au lieu d'une afin de mieux réussir leur insertion socio-économique.

### **1.7.2 La non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail**

Le travail est l'un de ces facteurs où se superposent les analyses structurelles à des discriminations ethniques (Elbaz, Fortin & Laforest, 1996). Boudarbat et Boulet (2010) soutiennent que des blocages systémiques existent à l'égard des immigrants, en particulier pour ceux qui appartiennent aux minorités visibles. Selon de nombreux auteurs, le travail est une modalité essentielle d'insertion pour les immigrants, permettant à la fois l'accès à un statut social, la promotion personnelle et l'indépendance économique (Bujold, 2002 ; Battaglini & Gravel, 2000; FFQ, 2007). Or, plusieurs recherches ont démontré que les nouveaux immigrants font face à des difficultés d'intégration sur le marché du travail plus importantes que les autres Canadiens et sont confrontés à un risque de pauvreté beaucoup plus élevé (Boudarbat & Boulet, 2010 ; MRCI, 2004). Certaines recherches ont mis en évidence les handicaps socio-économiques et culturels que les immigrants nouvellement arrivés partagent avec les Canadiens de souche issus de milieux défavorisés (Campagne, 2008). Le taux de chômage des immigrants récents est deux fois plus élevé que celui des autres membres de la population active au Québec (Boudarbat & Boulet, 2010). D'après Chicha et Charest (2008), de nombreux employeurs entretiendraient des craintes à l'égard des immigrants. Ces auteurs affirment que les pratiques discriminatoires sont répandues en milieu de travail au Canada.

La situation est particulièrement plus complexe pour les femmes qui peuvent être victimes d'une double discrimination liée à leur sexe et à leur origine ethnique (CSF, 2005 ; Vatz-Laaroussi & Rachedi, 2002). Les données statistiques indiquent que globalement, la situation en emploi est plus désavantageuse pour les femmes immigrantes que pour leurs

homologues masculins, ainsi que pour les hommes et femmes natifs. Une étude sur l'intégration économique des femmes immigrées au Québec relève un écart de 2 697 \$ entre le revenu moyen des femmes non immigrantes travaillant à temps plein en 2005 (37 602 \$) et celui des femmes immigrées (34 905 \$) (MICC, 2007 p.21).

Certains facteurs défavorisent particulièrement la population féminine immigrante dans la recherche d'emploi. Selon le Conseil du statut de la femme (2005), les femmes immigrantes sont confrontées à certaines difficultés spécifiques qui touchent l'ensemble des femmes, mais aussi à des difficultés liées à l'immigration telles que la précarité, la non-reconnaissance des diplômes et des expériences professionnelles acquises à l'étranger, et la perte de statut social. Par exemple, plusieurs immigrantes, détentrices de diplômes étrangers et dont l'expérience canadienne de travail fait défaut, occupent des emplois traditionnellement féminins, situés au bas de l'échelle professionnelle et peu rémunérés (FFQ, 2007). De plus, le fait d'être femme et immigrante est un facteur limitant pour réussir sur le plan socioprofessionnel en comparaison avec le fait d'être femme et canadienne. Pour leur part, les femmes immigrantes de minorités visibles sont surreprésentées dans les emplois sous-payés et non syndiqués du secteur des services, dans les emplois contractuels temporaires sans période d'affectation ou dans une variété d'occupations où les critères d'avancement ne sont pas clairement définis. Plusieurs d'entre elles vivent une baisse considérable de leur statut professionnel. À Montréal par exemple, les femmes immigrantes de minorités visibles affichent un taux de chômage de 12 % contre 5 % pour les femmes non immigrantes (Bastien & Bélanger, 2010). Il existe donc une disparité des revenus entre les femmes québécoises et les immigrantes (FFQ, 2007). En plus d'être confrontées à des rapports dominants de sexe, de classe et d'ethnie au sein du marché du travail canadien, les immigrantes rencontrent de nombreuses autres embûches qui compliquent davantage leur parcours socio-économique.

De nombreuses femmes immigrantes vivent la déqualification professionnelle et doivent donc dépendre financièrement de leur conjoint. Les violences économiques sont

souvent présentes dans ce cas. De plus, les femmes qui ne travaillent pas se retrouvent isolées et avec peu de moyens à leur disposition pour faire appel à de l'aide en cas de violence.

De même, plusieurs auteurs ont analysé le lien entre la violence conjugale et l'impact sur l'accès des femmes à l'emploi (Brownridge & Halli, 2002; Thériault & Gill, 2007). Ce lien est complexe et, même si la violence peut ne pas être directement liée aux conditions économiques, l'exclusion que les faibles niveaux d'emploi et de revenu génèrent pourrait contribuer en général à la vulnérabilité des femmes sans emploi. Ce serait aussi le cas pour les femmes immigrantes qui dépendent économiquement de leur conjoint (Kasturirangan, Krishnan & Riger, 2004).

Par ailleurs, les difficultés d'intégration au marché de l'emploi peuvent faire naître des tensions entre les conjoints que la violence conjugale peut exacerber. Ainsi, MacMillan et Gartner (1999) ont constaté que les femmes actives dans le marché du travail sont moins susceptibles de subir de la violence conjugale quand leur conjoint a aussi un emploi. Toutefois, selon ces auteurs, le risque augmente quand leur partenaire n'a pas d'emploi. Par exemple, l'homme qui était le pourvoyeur de la famille dans son pays d'origine pourrait se sentir humilié lorsque la femme travaille alors qu'il est sans emploi. Ce changement pourrait lui paraître comme une « perte » de contrôle sur sa famille.

Améliorer les possibilités d'emploi pour les immigrants est une façon de faciliter leur intégration à la société québécoise. Dans le même sens, pour les femmes immigrantes, l'accès à l'emploi peut influencer grandement leur possibilité de sortir d'une situation de violence.

### **1.7.3 L'isolement**

D'après Legault (1993), l'isolement est le plus important problème des femmes immigrantes. Dans l'étude de Battaglini (2010), l'isolement social ressort comme l'un des principaux problèmes rencontrés par les femmes immigrantes. L'isolement serait le résul-

tat « d'une intégration sociale et économique partielle » (Battaglini, 2010 p.122). Dans le processus de migration, les femmes sont souvent séparées de leur famille élargie, des amis et des réseaux de soutien social. MacLeod et Shin (1993) soulignent le sens profond de ces pertes et du désespoir qui peuvent survenir après la migration, y compris la perte de place dans la communauté et du respect dont l'individu pouvait jouir avant d'arriver au Canada. La perte du réseau social est aussi corroborée par le fait qu'en immigrant, les gens se retrouvent en minorité dans le pays, par rapport au groupe majoritaire. À cet égard, dans un contexte migratoire, les relations sont caractérisées par un rapport majoritaire/minoritaire tel que soulevé par Taboada-Leonetti (1990). Ainsi, le groupe majoritaire assigne des statuts à la fois concrets (économiques, juridiques...) et symboliques (justifiés idéologiquement). Le groupe minoritaire réagit à l'assignation d'un statut par des comportements d'acceptation, de rejet ou de négociation de cette identité. Les types de réponse du groupe minoritaire renvoient aux frontières qui séparent son groupe des autres (Taboada-Leonetti 1990, p. 63). C'est ainsi que les immigrants, à leur arrivée, sont confrontés à une identité assignée «le plus souvent dévalorisante» (Taboada-Leonetti 1990 p.50) et qui peut contribuer au retrait. Par exemple, souvent les nouveaux arrivants font face à de multiples stéréotypes et préjugés. Ils sont perçus comme voleurs d'emplois ou profiteurs du système. Cela peut mener à des sentiments d'isolement et d'aliénation.

Dans le cas des femmes victimes de violence, l'isolement attribuable à la situation de violence engendre un contexte où l'abus peut se perpétuer. Les femmes immigrantes sont loin de leurs familles, qui agissent souvent comme médiatrices dans le cas de violence ou de conflit au sein du couple. De plus, un conjoint violent peut empêcher la femme de rencontrer d'autres personnes ou de suivre des cours. Les différentes situations dans lesquelles les femmes immigrantes se retrouvent (manque d'information, attente et situations irrégulières) accentuent cet isolement. Il semblerait que ces différents obstacles rendent les femmes immigrantes plus vulnérables. En effet, plusieurs recherches ont montré que les femmes isolées et sans soutien social sont davantage exposées à subir de la violence conjugale (Brownridge & Halli, 2002; Hass, Dutton & Orloff, 2000; Raj & Silverman, 2002;

Riou, Rinfret-Raynor & Cantin, 2003). Étant donné le rôle critique du soutien social dans la recherche d'aide, il n'est pas surprenant de retrouver l'isolement social des femmes immigrantes violentées au cœur de la problématique de recherche d'aide de ces femmes.

#### **1.7.4 Le racisme**

La discrimination à caractère raciste est une autre barrière à laquelle sont confrontées les femmes immigrantes. La discrimination à l'égard des femmes se combine souvent à celle liée à l'appartenance ethnique, religieuse, à la classe sociale, à l'âge, à l'orientation sexuelle et au statut de citoyenneté au Canada. Étant donné que certaines formes de discrimination envers les femmes demeurent très répandues, il est bien souvent difficile de différencier la discrimination raciale et la discrimination sexiste. Côté, Kérisit et Côté (2001) affirment que la discrimination à caractère raciste s'exerce de façon systémique, subtile et quotidiennement dans de nombreux secteurs d'activités, autant du côté des institutions que sur le plan individuel. L'Enquête sur la diversité ethnique réalisée par Statistique Canada (2003) fait état que les marqueurs socioculturels (origine ethnique, langue, religion) ont un impact sur le risque de discrimination. Selon cette enquête les principaux lieux où s'exprime la discrimination sont le milieu de travail, les magasins, les banques et les restaurants, la rue, les rapports avec la police et les tribunaux. Les résultats de cette enquête montrent que la discrimination demeure un problème de taille surtout pour les minorités visibles au Québec. Le sexisme et le racisme s'alimentent l'un et l'autre et contribuent à maintenir les femmes immigrantes en état de subordination sociale et économique. C'est un défi particulier auquel les femmes immigrantes doivent faire face et que la plupart des femmes québécoises n'ont pas à vivre.

Sokoloff et Dupont, (2005) mettent en garde de considérer la violence envers les femmes dans des communautés ethniques comme un attribut culturel plutôt que le produit de la domination masculine. Ce type de stéréotype est inextricablement lié au racisme. D'ailleurs, certains auteurs avancent le fait que les femmes appartenant à une minorité vi-

sible et qui sont conscientes de certains stéréotypes ne font pas appel à l'aide parce qu'elles craigneraient les réactions racistes contre leurs conjoints (Osmani, 2007; Sokoloff & Dupont, 2005).

### **1.7.5 Les différentes perceptions de la violence conjugale.**

Si la violence conjugale est universelle, il existe des différences à travers le monde pour ce qui est des représentations sociales et des systèmes de valeurs en ce qui concerne ce problème. Les traditions et les lois exercent une forte influence quant à de la perception des rapports hommes-femmes (Sokoloff & Dupont, 2005).

Les traditions patriarcales des familles, la rupture culturelle avec l'ancienne société et les valeurs différentes peuvent avoir un impact dans le couple. Souvent les familles immigrantes proviennent de sociétés qui adhèrent encore aux pratiques coutumières fondées sur un modèle fixe de répartition sexuée des rôles, des responsabilités et des activités. La violence envers les femmes, parfois légitimée par la société d'origine, serait plus susceptible d'être utilisée pour faire respecter les rôles assignés aux femmes (Kasturirangan & coll., 2004). Dans une vision coutumière, l'homme est considéré comme le protecteur et le pourvoyeur de sa famille. Pour sa part, la femme est responsable de l'équilibre psychologique et social de la famille. De plus, dans certaines sociétés, la femme doit assurer l'honneur de sa famille. En effet, garder la réputation de la famille intacte est une valeur qui empêche les femmes de chercher de l'aide (Alaggia, Regehr & Rischynski, 2009; Erez, & coll., 2009). Cette conception des rôles sert à augmenter la tolérance envers la violence et à justifier les abus envers les femmes (Raj & Silverman, 2002).

Jaspard (2005) démontre dans son étude que dans les pays où la violence conjugale est dénoncée depuis longtemps, il y a eu un changement dans l'appréhension de la violence. Toutefois, dans de nombreux pays, la violence conjugale est encore un sujet tabou et n'est pas toujours punie par la loi. En conséquence, les immigrantes qui ont vécu dans un pays où la violence contre les femmes n'est pas condamnée par la loi auront peut-être une per-

ception banalisée de cette violence et prendront plus de temps avant de décider à chercher de l'aide.

Or, comme l'explique Vatz-Laaroussi (2001) la modification de plusieurs des valeurs et principes de la culture d'origine s'amorce avant même l'arrivée dans le pays d'accueil à cause de l'influence de la culture occidentale qui s'y est propagée et des changements qu'a connus la famille dans l'espace international. Toutefois, il faut préciser que le degré d'adaptation des immigrants variera, entre autres, en fonction de leur origine urbaine ou rurale. En effet, le milieu rural, en général, est plus conservateur en matière de valeurs et pratiques coutumières alors que le milieu urbain, tout en conservant certaines valeurs, se distancie davantage de ces pratiques. Ainsi, les immigrants récemment arrivés au Québec, qui sont majoritairement des urbains, devraient être relativement plus ouverts à adapter leurs valeurs et pratiques aux normes de la société d'accueil (Vatz-Laaroussi, 2001, p. 22).

#### **1.7.6 La communauté et la famille**

La perte du soutien familial et du réseau personnel rend la communauté culturelle ou religieuse très importante pour beaucoup des femmes immigrantes. Toutefois, l'attitude de la famille et des membres de la communauté culturelle pourrait empêcher certaines femmes immigrantes exposées à la violence conjugale de demander de l'aide à cause de la peur d'être mal perçues dans leur propre communauté (Alaggia & coll., 2009). Il arrive que les immigrantes vivent de l'ostracisme, des représailles ou de la marginalisation à la suite de la dénonciation d'actes de violence conjugale (Benhadjoudja, 2011). La femme peut même être accusée et tenue responsable du comportement de son conjoint. Dans ce cas, la communauté et la famille contribueraient à l'oppression des femmes. Par ailleurs, tel que rapporté dans le document, *Les crimes d'honneur: de l'indignation à l'action (2013)* produit par Le Conseil du statut de la femme, certaines femmes immigrantes sont aussi victimes de diverses formes de violence basées sur l'honneur tel que le contrôle excessif des adolescentes (vie sociale, sorties, etc.), les tests de virginité, les mutilations génitales, le mariage

forcé, l'incitation au suicide ou, ultimement, le meurtre. Ces types de violence traversent plusieurs cultures. Toutefois, ces formes de violence se différencient de la violence conjugale du fait qu'elles comportent un élément de contrôle collectif par les hommes sur les femmes de leur famille ou leur communauté.

Evidemment, il faut aussi prendre en compte que l'immigration est souvent un projet familial et que les familles vivent une nucléarisation à travers le processus migratoire. Vatz-Laaroussi (2001) explique que la famille représente «une ressource, le catalyseur qui met en œuvre de multiples stratégies individuelles et collectives de changement, d'adaptation, de reconstruction identitaire et de citoyenneté » (p. 9). Elle insiste sur le fait que:

La structure ou la dynamique familiale ne pourront et ne devront jamais être interprétées comme un déterminisme rigide, un gène culturel qui marquerait à tout jamais les populations non seulement selon leur couleur, mais aussi selon les modes familiaux de vie ethnicisés et standardisés (p. 68-69).

Parallèlement, il est aussi important de comprendre le caractère central de la famille dans la vie de nombreuses femmes immigrantes. Le rôle d'épouse et de mère est souvent la base de leur identité (Perilla, 1999). Quitter le conjoint est donc une décision particulièrement difficile à prendre.

### **1.7.7 La méconnaissance des droits et des ressources d'aide**

Plusieurs études témoignent de la méconnaissance des services sociaux par les immigrantes. Certaines femmes immigrantes ignorent leurs droits et ne sont pas au courant des services d'aide offerts en matière de violence conjugale tels que les maisons d'hébergement. De plus, il arrive qu'elles hésitent à consulter, car beaucoup perçoivent que leurs problèmes relèvent de la sphère privée et elles ne sont pas habituées à chercher de l'aide auprès des étrangers (Miedema & Wachhoz, 1998). De même, leur perception des services sociaux et du système de justice est influencée par la culture et les expériences vécues dans leurs pays d'origine (Raj & Silverman, 2002). Par exemple, l'intervention de la police pourrait

être associée au déshonneur pour la famille et la collectivité ethnique (Miedema & Wachhoz, 1998). À cela s'ajoute le fait, non négligeable, que quand on provient d'un pays totalitaire, la police n'est pas réputée être une source d'aide. Cela fait en sorte que ces femmes ont davantage peur des policiers que de leur propre conjoint. De plus, dans certains cas, les conjoints peuvent faire croire à la femme que, si elle porte plainte à la police, elle sera expulsée. Rappelons que l'isolement des femmes, en général, est une stratégie mise en place par les conjoints violents.

### **1.8 Conclusion**

Voici donc esquissée notre problématique générale, c'est-à-dire la violence conjugale en contexte migratoire. Nous avons pu constater qu'il existe dans la littérature une tendance à présenter les immigrantes comme des femmes soumises ou passives et obéissantes. Comme nous l'avons vu précédemment, les femmes immigrantes victimes de violence conjugale rencontrent de nombreuses barrières personnelles, culturelles et institutionnelles avant de demander de l'aide et de dénoncer la violence qu'elles subissent. Cela illustre la façon selon laquelle les différents systèmes d'oppression se croisent dans l'expérience des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. En regardant ces obstacles qui définissent la réalité des femmes immigrantes subissant de la violence conjugale, on pourrait croire qu'elles sont condamnées à accepter leur situation. Toutefois, Sokoloff et Dupont (2005) ont constaté que les femmes immigrantes prises dans des relations abusives ne sont pas passives par rapport aux abus. Elles se battent pour s'en sortir ou résistent dans la mesure de leurs possibilités, compte tenu des contraintes structurelles et culturelles auxquelles elles sont confrontées. En effet, comme l'ont noté Banyard et Graham-Bermann (1993), la manière avec laquelle une femme, dans une relation de violence, aborde finalement un problème sera souvent un compromis entre les ressources qu'elle possède et ce que permet le contexte. Sa performance est susceptible de ne pas toujours refléter sa capacité d'action. Par exemple, des ressources financières limitées peuvent affecter la prise de décision d'une femme de quitter une relation abusive (Hage, 2006). Selon Bograd (1999), certaines femmes

immigrantes nient la violence subie à cause des stéréotypes culturels ou de discrimination. Les difficultés de faire appel à de l'aide ne vont pas seulement s'ajouter les unes aux autres, mais vont jouer entre elles, multipliant les zones de vulnérabilité. Tel que soulevé par Bograd (1999), il est important d'examiner l'intersection des dimensions sociales et culturelles spécifiques qui aident à comprendre comment les femmes immigrantes prises au piège dans des situations de violence décident de rester avec leur conjoint ou de partir. Ces dimensions peuvent fournir d'autres explications pour comprendre les obstacles avec lesquels les femmes immigrantes doivent composer au moment de décider de quitter une relation abusive. Notre recherche devrait apporter, nous l'espérons, une contribution utile à la compréhension du phénomène de la violence conjugale en contexte migratoire.

### **1.9 Questions de recherche**

Plus spécifiquement, ce travail tentera de trouver des réponses aux questions suivantes.

1. Quelles sont les particularités de l'expérience des femmes immigrantes sur le plan de la violence conjugale?
2. Quels sont leurs besoins spécifiques en matière d'intervention et soutien?

En cherchant des réponses à ces questions, nous voulons contribuer à une meilleure compréhension des principaux facteurs qui vulnérabilisent les femmes immigrantes victimes de violence conjugale tout en mettant l'accent sur les inégalités sociales structurantes, c'est-à-dire la race, le sexe, la classe et le statut d'immigrant, qui façonnent de différentes façons la vie de ces femmes. Ces questions nous donnent, de plus, l'occasion de comprendre comment la violence conjugale interagit avec les difficultés qui sont présentes lors de l'intégration à la société québécoise. Ainsi, nous visons à identifier les éléments de contexte qui permettent de mieux comprendre le vécu des femmes immigrantes victimes de violence conjugale et qui tiennent compte des liens étroits entre les vulnérabilités reliées au processus d'intégration à la société d'accueil et la violence conjugale qu'elles subissent.

### **1.10 Objectif de la recherche**

Notre recherche a comme objectif général d'analyser le lien entre les difficultés reliées au processus d'intégration à la société québécoise et la violence conjugale vécues par les femmes immigrantes dans le but ultime de leur offrir des services plus adaptés.

Afin d'être en mesure d'atteindre l'objectif général, ce travail cible les objectifs spécifiques suivants:

- identifier les facteurs de vulnérabilité propres aux femmes immigrantes de la région de Gatineau victimes de violence conjugale ;
- décrire les facteurs favorisant la demande d'aide selon le point de vue des femmes immigrantes de la région de Gatineau ayant vécu de la violence conjugale.

### **1.11 Pertinence scientifique et sociale**

À notre connaissance, aucune recherche relative à l'expérience des femmes immigrantes de la région de l'Outaouais n'a porté spécifiquement sur leur vécu de la violence conjugale. Par conséquent, et pour pallier cette lacune, notre recherche propose de mieux comprendre l'arrimage entre les inégalités de genre, l'ethnie, la classe, le processus d'intégration à la société québécoise et la violence conjugale. À notre avis, cette étude est pertinente à cause de la forte présence des nouveaux immigrants dans la région de l'Outaouais, fait qui s'explique en partie par le plan de régionalisation de l'immigration mis de l'avant par l'État québécois (TCRI, 2012).

Dans le domaine du travail social, l'analyse de la position des femmes immigrantes peut engendrer une réflexion sur leur réalité et contribuer à forger des modèles d'intervention en contexte pluriethnique. Nous croyons qu'il existe une pertinence sociale à notre recherche, car le travail d'intervention nous a permis d'observer un vide dans les services

d'aide en matière de violence conjugale utilisant une analyse féministe intersectionnelle. En effet, Vissandjee, Desmeules, Abdool et Kazanjian (2004), affirment qu'il est essentiel de tenir compte du genre, de l'ethnicité et de l'expérience migratoire parallèlement à d'autres déterminants sociaux de la santé pour mieux adapter l'intervention auprès de la population immigrante. En plus des différences liées à la culture, l'expérience d'immigration serait différente pour les hommes et les femmes. Ces éléments viennent soutenir l'importance de développer des connaissances sur l'expérience des femmes afin que l'intervention auprès de cette population soit adaptée à leurs besoins.

## CHAPITRE II

## **Cadre d'analyse et conceptuel**

Ce chapitre vise à circonscrire le cadre conceptuel et théorique de notre étude. Nous définirons en premier lieu les notions de genre, de femme immigrante, de processus migratoire et de culture. Ensuite nous aborderons les théories féministes de l'intersectionnalité et de la connaissance située pour faire du croisement des différentes catégories identitaires la trame principale de notre démarche analytique.

### **2.1. Cadre conceptuel**

Sur le plan conceptuel, l'accent est mis sur le sens que nous donnons aux différentes notions qui font partie de notre cadre théorique.

#### **2.1.1 Le genre**

Tandis que la notion de sexe fait référence aux attributs biologiques des femmes et des hommes, celle de genre est un construit socioculturel. Le genre est une identité attribuée par la société qui hiérarchise les hommes et les femmes. Le genre est une catégorie d'analyse essentielle pour développer notre réflexion car elle nous permet de comprendre les relations de pouvoir. Selon Scott (2000) le genre serait « un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes et [...] une façon première de signifier des rapports de pouvoir » (p.56). Le genre prend la forme d'un système de valeurs binaires, féminin et masculin, associant à chacune des attitudes, des rôles et des comportements précis dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Reconnaître que le genre interagit avec l'ethnicité, la classe et l'immigration de façon à façonner les expériences des femmes constitue le point de départ pour appréhender le contexte dans lequel se manifeste la violence conjugale et les éléments qui en sont à l'origine.

### **2.1.2 La femme immigrante**

Pour cette recherche, nous faisons nôtre la définition de la femme immigrante de l'Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF): « une femme qui a déménagé au Canada dans l'intention de s'y établir de façon permanente » (ICREF dans Benhadjoudja, 2011, p. 19). En outre, il faut faire la différence entre « femmes immigrantes » et « femmes racialisées », car toutes les femmes racialisées ne sont pas nécessairement des immigrantes. Quelques femmes de notre échantillon, en plus d'être immigrantes sont racialisées. Pour éviter toute confusion, nous utilisons dans cette étude le terme « femmes immigrantes » pour désigner l'ensemble des participantes. Toutefois, dans certaines parties du texte nous ferons la distinction selon le cas.

### **2.1.3 Le processus migratoire**

Le processus migratoire est abordé dans la littérature selon trois différentes phases, soit pré-migratoire, migratoire et postmigratoire (Fronteau, 2000; Grieco et Boyd, 1998). Chaque phase du processus migratoire amène son lot de difficultés particulières. La phase pré-migratoire représente le moment de préparation et de départ par nécessité ou par choix. Pour certains immigrants, elle se produit dans un contexte de guerre ou de persécution. Ensuite, la phase migratoire comprend la transition physique ou géographique. Les motifs migratoires ainsi que la catégorie officielle de migrant auront une influence sur la capacité d'adaptation des individus. En effet, une émigration forcée ou volontaire, temporaire ou définitive, individuelle ou familiale entraîne des conséquences et des séquelles fort différentes d'une personne à une autre (Battaglini & Gravel, 2000; Legault & Rachédi, 2008). Enfin, pendant la phase postmigratoire, les facteurs structurels du pays d'accueil ainsi que les caractéristiques de l'individu auront une influence sur son intégration dans la nouvelle société. Les participantes à cette étude sont toutes à cette dernière phase du processus migratoire.

#### **2.1.4 La culture**

Dans la littérature, le concept de culture reçoit une multiplicité de définitions. Une définition simple et globale a été retenue pour cette recherche, soit celle « d'un système de signification appris et partagé par les membres d'un groupe » (Rakotomena, 2005, p. 671). Les significations regroupent les croyances, les valeurs, les normes, les artefacts et les comportements. La culture résulte d'un ensemble d'éléments en interaction constante constituant un tout cohérent (Rakotomena, 2005). La culture comporte un aspect dynamique. Elle évolue et se transforme à travers l'interaction. Toutefois, elle ne peut se modifier que lentement et uniquement à travers des éléments extérieurs (Rakotomena, 2005).

En fait, les auteurs s'entendent pour dire que l'identité culturelle ne se construit pas une fois pour toutes (Cuche, 2004, p.103). Lors de la migration à une nouvelle société, l'individu entre dans un processus de « négociation identitaire » influencé, entre autres, par les conditions d'insertion mises en place par la société d'accueil (Bérubé, 2004). L'immigrant sera à jamais influencé par les contacts et les rencontres qui seront à l'origine des nouvelles dynamiques culturelles (Cuche, 2004, p. 103). En effet, comme le souligne Cuche (2004, p. 111) « les cultures des migrants sont des cultures “mixtes” produites par un métissage culturel ». En ce sens, la femme immigrante peut ressentir le besoin d'opérer des changements dans ses rapports de couple en adoptant certains aspects de la nouvelle culture tout en gardant certains aspects de la culture d'origine. De même, il est établi dans la littérature que les hommes immigrants manifestent souvent des difficultés à accepter de perdre un privilège acquis dans leur culture d'origine (Alaggia & coll., 2009; Erez, & coll., 2009).

#### **2.2 Cadre théorique**

L'analyse féministe est largement utilisée dans la littérature pour analyser la problématique de la violence envers les femmes. Cette violence y est expliquée par des valeurs sociales patriarcales intériorisées pendant la socialisation.

### 2.2.1 Le patriarcat

La violence conjugale a émergée en tant que problématique, autour des années 1970, sous l'impulsion des mouvements féministes<sup>1</sup>. Ceux-ci ont dénoncé l'oppression des femmes dans la sphère domestique et ont réclamé un engagement de l'État. C'est dans ce contexte que le concept de patriarcat a été placé au centre de l'analyse féministe (Delphy, 1981). Le terme patriarcat « désigne une formation sociale où les hommes détiennent le pouvoir, ou encore plus simplement: le pouvoir des hommes » (Delphy, 2000, p. 141). C'est un système qui s'oppose à l'égalité pour les femmes et qui « imprègne et structure l'ensemble des activités humaines, collectives et individuelles » (Delphy, 2000, p. 146). La structure des institutions sociales accorde aux hommes un statut supérieur dans la hiérarchie sociale, alors que les femmes détiennent un statut inférieur. Le maintien de cet ordre hiérarchique est assuré par la rationalisation du pouvoir de domination des hommes sur les femmes (Price, 2005). Dans ce système, les hommes sont socialisés à contrôler et devenir des figures d'autorité et de décideurs au sein de leurs familles et de la société. La conséquence principale du système patriarcal est la conviction que le seul fait d'être un individu masculin confère une supériorité par rapport aux femmes. C'est là une manifestation de l'identité de genre tel que l'a décrite Goffman, à savoir une attribution de bénéfices selon les idéaux de la masculinité et qui conduit à la légitimation des catégories sociales (Goffman 1977, p. 4648).

De nombreux auteurs suggèrent que le pouvoir et le contrôle sont les dimensions les plus importantes dans la manière que les individus se définissent comme hommes (Price, 2005). Suivant cette logique, le système patriarcal offre aux hommes de multiples privilèges, dont celui d'exercer un contrôle sur les femmes tant dans la sphère privée que publique. Par ailleurs, ce système social est perçu non pas comme un construit social, mais comme inscrit dans la nature (Hurtig, Kail & Rouch, 2002). Collins (1993, p. 99), par exemple, soutient que les actes de violence « are the visible dimensions of a more generalized, routinized system

---

<sup>1</sup> La majorité des auteurs font référence à une pluralité des mouvements féministe. Cela résulte de la divergence des idées et des revendications de différentes tendances, même si le socle commun reste le féminisme.

of oppression ». Selon Kaufman (2003), cette violence est l'expression du sentiment d'avoir légitimement droit à certains privilèges. Autrement dit, la violence est un sentiment tout autant conscient qu'inconscient de privilège dû: consciemment, lorsqu'un homme choisit délibérément la violence pour maintenir le contrôle et le pouvoir, et inconsciemment, quand la violence et la subordination des femmes sont une norme sociétale (Kaufman, 2003). De plus, cette violence doit être comprise non pas comme un acte individuel appartenant à l'univers du privé, mais bien comme un outil de contrôle pour gagner ou conserver un déséquilibre de pouvoir et de contrôle dans la relation (Bilodeau, 1990; Price, 2005; Vandal, 1997).

### **2.2.2 Le féminisme intersectionnel**

Le féminisme reconnaît les rapports d'inégalité, identifie le cycle de la violence, fait confiance au potentiel des femmes, leur donne la parole, valide leurs expériences et leur permet de faire le lien entre leurs souffrances et les rapports d'inégalité vécus (Larouche, 1985). Toutefois, le féminisme a été fortement remis en cause, car il fait souvent abstraction d'autres facteurs particuliers de discrimination qui influencent l'expérience des femmes victimes (Oxman-Martinez & Loiselle-Léonard, 2002). C'est ainsi que l'analyse intersectionnelle est de plus en plus adoptée pour aborder la complexité des identités et des inégalités sociales vécue par les femmes (Bilge, 2009; Harper, 2012). Compte tenu de la particularité de notre problématique, notre cadre théorique s'appuie sur cette approche.

L'intersectionnalité est à la fois une théorie féministe et une méthodologie de recherche. Cette approche vise à expliquer comment les différentes dimensions de l'identité façonnent les expériences des femmes quant aux rapports d'inégalité (Harper, 2012; Krane, Oxman-Martinez & Ducey, 2000). Comme le soulignent Corbeil et Marchand (2007), l'analyse intersectionnelle permet de prendre en compte de façon globale la réalité et les besoins des femmes marginalisées. En ce sens, cette approche permet d'incorporer à l'analyse de la

violence conjugale la réalité et les besoins particuliers des groupes de femmes immigrantes dont les obstacles d'accès aux ressources sont plus nombreux.

### **2.2.2.1 Contexte d'émergence de l'intersectionnalité**

Dès les années 1970, l'analyse féministe dominante a été contestée par les féministes afro-américaines et afro-britanniques. Comme le précisent Sokoloff & Dupont (2005), les féministes noires dénonçaient la tendance du mouvement féministe de l'époque à homogénéiser et à universaliser la diversité des expériences de vie des femmes. Elles critiquaient également le mouvement antiraciste à cause du sexisme largement présent chez ces militants (Bilge, 2009; Harper, 2012). En effet, hooks (1984), une des premières intellectuelles à dénoncer l'hégémonie du cadre d'analyse féministe, insiste sur le fait qu'il est impossible de comprendre l'expérience des femmes noires en considérant le sexe et la race comme deux enjeux différents.

Afin d'expliquer les spécificités des expériences de la domination, Kimberly Crenshaw introduit le terme « intersectionnalité » pour mieux cerner « les différentes manières dont la race et le genre interagissent dans la construction des aspects structurels, politiques et représentationnels de la violence envers les femmes » (Crenshaw dans Harper, 2012, p.15).

Collins (1993) a été une des auteures ayant opérationnalisé le concept d'intersectionnalité. Elle introduit le concept de « matrice de domination » pour expliquer la façon dont le pouvoir est organisé dans la société. Chaque intersection dans la matrice représente l'entrecroisement des identités sociales qui déterminent si l'individu sera avantagé ou désavantagé. Chacune de ces intersections interagissent dans quatre sphères, soit structurelle, disciplinaire, interpersonnelle et hégémonique (Collins dans Harper, 2012, p.7). Le domaine du pouvoir structurel représente la façon avec laquelle les diverses structures sociales sont organisées pour perpétuer la subordination des femmes. Le domaine du pouvoir disciplinaire est celui qui gère l'oppression. Il s'articule à travers les lois et la gestion

bureaucratique. Le domaine du pouvoir interpersonnel fait référence à la façon selon laquelle les relations interpersonnelles se déroulent au quotidien. Les perceptions des individus sont conditionnées selon leur position dans les diverses hiérarchies qui traversent les relations interpersonnelles. Finalement, le domaine du pouvoir hégémonique fait référence au rôle joué par les croyances véhiculées au sein de la société et qui justifient l'oppression des femmes. Le domaine hégémonique sert de toile de fond favorisant la cohérence et la complémentarité entre la structure, la discipline et les relations interpersonnelles.

L'intersectionnalité a été reprise et enrichie en Europe, mais abordée sous l'angle constructiviste. Alors que les chercheuses américaines ont orienté leur analyse sur la façon dont la structure affecte la formation des identités (Bilge, 2009), les auteures européennes se sont intéressées à la façon par laquelle les femmes construisent leur identité ainsi qu'à leur capacité d'agir vis-à-vis des rapports de pouvoir qui en découlent (Harper, 2012). Au cours des dernières années, l'intersectionnalité a également été enrichie par le féminisme autochtone, le féminisme des pays en développement et les théories queer et postcoloniales (Hankivsky & Cormier, 2009).

#### **2.2.2.2 Principaux postulats**

L'analyse intersectorielle prend racine dans le principe de l'hétérogénéité existant entre les femmes elles-mêmes. Elle dénonce l'analyse ethnocentrique des difficultés vécues par les femmes, ainsi que les solutions proposées par des théories traditionnelles en intervention sociale (Corbeil & Marchand, 2007). Selon Harper (2012), l'intersectionnalité permet de «comprendre comment le genre interagit avec la race, l'ethnicité et la classe pour façonner les expériences des femmes face aux inégalités et à la violence » (Harper, 2012, p. 1.). De plus, cette approche reconnaît que l'identité est plurielle et peut évoluer au fil du temps (Bilge, 2009) et que sa signification est le produit des processus sociaux (Harper, 2012). En ce sens, les catégories identitaires sont contextuelles et prennent des formes particulières en fonction de la nature d'une situation. Par exemple, une femme blanche pourrait vivre du

racisme en Afrique du Sud, certaines formes de racisme étant occultées ou peu abordées (Harper, 2012), mais cela ne serait pas le cas dans un pays occidental. Car le racisme est un phénomène présent dans toutes les sociétés, mais s'actualise différemment dépendamment du contexte sociohistorique de la construction des différents groupes racisés (Essed, 1995). L'intersectionnalité permet d'examiner, les rapports de pouvoir sur lesquels se basent les constructions sociales. Car les identités sont socialement construites en produisant des systèmes symboliques de pouvoir (Browne & Misra, 2003).

Par ailleurs, cette théorie apporte les éléments permettant d'affiner la compréhension de la relation entre des processus macro et micro sociaux favorisant les inégalités sociales. D'un point de vue macro-social, elle « [...] interroge les manières dont les systèmes de pouvoir sont impliqués dans la production, l'organisation et le maintien des inégalités sociales » (Bilge, 2009, p. 73). D'un point de vue micro-social, « [...] par sa considération des catégories sociales imbriquées et des sources multiples de pouvoir et de privilège, elle permet de cerner les effets des structures d'inégalités sur les vies individuelles et les manières dont ces croisements produisent des configurations uniques » (Bilge, 2009, p. 73). Toutefois, l'interaction et l'articulation des effets des différentes constructions sociales doivent être considérées de façon holistique (McCall, 2005). Car ces constructions sociales n'existent pas de manière isolée; elles se combinent pour produire des expériences et des perspectives uniques. Par ailleurs, l'influence des catégories sociales déterminerait la probabilité de subir de la discrimination (Association pour les droits de la femme et le développement, 2004; Collins, 1993).

L'intersectionnalité permet de tenir compte du fait que la violence conjugale ne représente pas toujours la seule ou principale violence vécue par les femmes (Bograd, 2005). En effet, bien que la domination masculine soit la composante la plus importante de la violence conjugale, dans un contexte plus large, il est nécessaire de prendre en considération l'intersection entre les différents systèmes de pouvoir et d'oppression (Bograd, 2005).

### 2.2.2.3 Pertinence de l'intersectionnalité dans la présente étude

Plusieurs auteurs soulignent l'intérêt d'utiliser des analyses intersectionnelles dans l'étude de l'expérience des femmes immigrantes victimes de violence conjugale (Bograd, 2005; Josephson, 2005). Notre objectif consiste à éviter de considérer la violence conjugale vécue par les femmes immigrantes en vase clos, ce qui risquerait de dissimuler les autres types d'inégalités que subissent les femmes dans un contexte migratoire. Car, s'il est vrai que les femmes immigrantes connaissent l'oppression du système patriarcal au même titre que l'ensemble des femmes, l'expérience des premières diffère en raison de la présence des stéréotypes et du racisme dans la société (Sokoloff & Dupont, 2005). L'intersectionnalité met en évidence le fait que pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale les obstacles dans l'accès aux ressources sont plus importants que pour les autres femmes.

L'intersectionnalité représente un outil fort pertinent pour notre étude, car à la différence de l'analyse féministe, un plus grand nombre de catégories considérées comme fluides sont utilisées (Oxman-Martinez & al, 2002). En ce sens, la catégorie « immigrante » peut être incorporée dans notre analyse parce qu'elle constitue un aspect important de l'identité sociale des femmes ayant quitté leur pays. Cette approche a aussi été retenue dans l'étude, car elle permet de démontrer les différentes inégalités sociales auxquelles sont confrontées les femmes immigrantes ayant été victimes de violence conjugale.

Toutefois, comme le soutient justement Bograd (2005), il serait faux de croire que toutes les femmes immigrantes victimes de violence conjugale vivent et réagissent aux contraintes de la même manière. Le genre, la classe sociale et l'origine ethnique, entre autres, vont influencer les trajectoires des femmes immigrantes: ces femmes doivent être perçues comme étant à l'intersection de multiples identités qui s'influencent les unes les autres et qui, toutes ensemble, façonnent leur expérience (Bograd, 2005). Nous croyons qu'il est important de ne pas passer à côté de ces rapports sociaux et de leur impact sur le vécu et l'identité de ces femmes. De plus, l'analyse intersectionnelle permet de relever les différents facteurs liés à l'immigration qui peuvent influencer le niveau et les types de violence vécue

par les femmes immigrantes, leur décision de quitter leur conjoint, leurs démarches dans la recherche d'aide et l'accès à des services pertinents (Bograd, 2005; Josephson, 2005).

#### **2.2.2.4 Limites de l'intersectionnalité**

Bien que l'intersectionnalité soit considérée comme une théorie très utile dans l'analyse du vécu des femmes, son application comporte des éléments problématiques (McCall, 2005; Nash 2008). La principale difficulté de cette approche réside, comme l'explique Nash (2008), dans l'absence d'une méthodologie définie. Dans le même sens, Knapp (2005) souligne que les modèles intersectionnels ne permettent pas d'appréhender la complexité des liens entre la pluralité des différentes catégories identitaires et des différents axes de l'inégalité sociale. Par ailleurs, certaines féministes dénoncent le fait que l'analyse intersectionnelle délaisse l'analyse de genre au profit des manifestations multiples de l'identité en occultant les mécanismes de la domination patriarcale (Thompson, 2001).

Tout en reconnaissant les limites de l'intersectionnalité, de nombreuses recherches s'intéressant au vécu des femmes tendent à démontrer sa pertinence (Harper, 2012; McCall, 2005). Par exemple, Lacroix (2010), dans un texte sur les femmes réfugiées au Québec, explique de façon significative comment l'intersectionnalité permet de saisir les différentes dimensions du vécu de ces femmes et d'orienter l'intervention de façon congruente par rapport à leurs besoins. Lacroix insiste sur l'importance d'adopter une analyse intersectionnelle afin de mieux comprendre les facteurs qui interviennent lors du processus migratoire de ces femmes.

Paradoxalement, souligne Davis (2008), ce sont les prétendues faiblesses de la théorie de l'intersectionnalité qui en font une bonne théorie féministe. En présentant une méthodologie floue, l'intersectionnalité permet d'explorer davantage la complexité des rapports sociaux. En ce sens, l'intersectionnalité serait porteuse de nouvelles perspectives plus globales et plus critiques des différents systèmes d'oppression (Davis, 2008).

### 2.2.3 Théorie de la connaissance située

Le second point d'ancrage théorique de cette recherche est la théorie de la connaissance située. Ce modèle théorique permet d'aborder la diversité du vécu des femmes à travers l'analyse de leurs points de vue, ce qui répond aux besoins et aux objectifs de la présente recherche. En effet, cette méthodologie est intéressante, car notre recherche ne porte pas simplement « sur » les femmes, elle est réalisée « avec » et « pour » les femmes (Dagenais, 1987, p. 24).

La théorie de la connaissance située est généralement ancrée dans une critique féministe par rapport aux méthodes de production du savoir scientifique (Harding, 2004 ; Poirret, 2005). Elle reconnaît que « toute connaissance est nécessairement située dans le temps et l'espace » et ancrée « dans les conditions matérielles d'existence spécifiques à un groupe et à une époque donnée » (Ollivier & Tremblay 2000, p.74). Selon Ramazanoglu et Holland (2002), en incluant la voix et l'expérience des femmes, la théorie de la connaissance située permet de mettre en lumière le vécu des femmes au lieu de faire des suppositions sur leurs expériences. Car, comme le mentionnent Ollivier et Tremblay (2000, p. 74), « les conditions de vie matérielles de différents groupes sociaux non seulement structurent leur perception du monde, mais imposent également des limites à la compréhension qu'ils peuvent avoir des relations sociales ». De plus, cette théorie permet de tenir compte de la grande diversité des points de vue et de la multiplicité des expériences d'oppression qui existent à l'intérieur d'un groupe de femmes. Dans ce sens, la théorie de la connaissance située présente des caractéristiques semblables à l'intersectionnalité, car comme le rappellent Corbeil et Marchand (2006, p.6) l'intersectionnalité nous permet « de partir de l'expérience des femmes pour mieux la reconnaître et la valoriser ».

Par ailleurs, cette théorie remet en question la notion d'objectivité du chercheur ou de la chercheuse, c'est-à-dire ce qu'on entend par la distance entre le sujet et l'objet de l'étude (Harding 2004). Harding soutient que la connaissance produite ne peut être purement objective parce qu'elle est dépendante de la perception du chercheur. Bien que cette

méthodologie dénonce les limites de l'objectivité scientifique, elle reconnaît qu'une certaine distanciation par rapport à l'objet de recherche est nécessaire. Toutefois, elle refuse l'exigence positiviste de la distanciation absolue qui conduit à considérer les femmes comme simple objet de recherche (Dagenais, 1987, p. 23). En ce sens, Ollivier et Tremblay suggèrent que la recherche devrait trouver un juste équilibre entre l'objectivité et la subjectivité, car « l'intégration de la subjectivité à la recherche ouvre la voie à des connaissances plus riches » (Ollivier & Tremblay 2000, p. 45). C'est pourquoi reconnaître sa propre subjectivité en tant que chercheuse par rapport à son étude est encouragé (Dagenais, 1987).

En ce qui concerne cette étude, l'usage de la théorie de la connaissance située amène une composante complémentaire à l'intersectionnalité et nous permet donc de produire un savoir sur la signification de l'impact de l'expérience migratoire sur la violence conjugale, du point de vue des femmes migrantes.

### **2.3 Conclusion**

Dans ce chapitre, nous avons présenté quelques concepts théoriques qui seront utilisés dans cette recherche. De plus, nous avons démontré que l'adoption d'un cadre théorique intersectionnel permet de cerner les différents rapports de pouvoir et de mieux comprendre la particularité du vécu des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. La dernière composante de notre cadre théorique provient de la théorie de la connaissance située. Celle-ci insiste sur l'importance de favoriser les témoignages des femmes concernées par la recherche dans la production du savoir. Nous avons intégré les éléments discutés dans ce chapitre dans la construction du schéma d'entrevue et dans l'analyse du discours des femmes interrogées.

### CHAPITRE III

## Méthodologie

Dans ce chapitre nous décrivons les démarches adoptées dans la réalisation de cette étude. Dans un premier temps, nous présentons les stratégies générales et le type de recherche privilégié. Ensuite, nous décrivons le mode de recrutement et le portrait des femmes participantes. Après, nous nous attarderons à la méthode de collecte de donnée utilisée. Nous y exposons les instruments utilisés ainsi que le déroulement des entrevues. Par la suite, nous décrivons la méthode d'analyse de données adoptées dans notre étude. Ensuite, nous nous attardons aux considérations éthiques. La dernière section de ce chapitre est consacrée aux limites de notre recherche.

### 3.1 Stratégies générales de la recherche

Nous avons adopté une méthodologie qualitative et féministe afin de mieux nous rapprocher de l'expérience des participantes à cette étude. Ces méthodes de recherche présentent des caractéristiques semblables. La méthodologie qualitatives visent à cerner les réalités sociales telles qu'elles sont perçues par les individus (Mayer, Ouellet, Saint-Jacques, & Turcotte, 2000, p. 57). La cueillette de données subjectives, privilégiées par cette méthodologie, permet d'explorer les phénomènes en profondeur plutôt que de les mesurer (Mayer & coll., 2000). Ainsi, nous avons collecté des informations sur ce que femmes perçoivent, c'est-à-dire sur ce qu'elles ressentent, sur leur façon d'agir et sur leurs préoccupations par rapport à la violence vécue. Également, il était essentiel pour cette étude de recueillir les perceptions des participantes et leurs attentes quant aux services existants ou ceux qui devraient être établis afin de répondre convenablement à leurs besoins.

Nous voulons nous approcher le plus possible du point de vue des participantes dans la collecte de données afin de comprendre leur situation et de les impliquer dans la réponse à la problématique de la violence conjugale. C'est pourquoi l'approche féministe a également été retenue sur le plan méthodologique.

Mayer & Ouellet (1991) énoncent les postulats suivants qui guident la recherche féministe: la reconnaissance des rapports sociaux de genre et de la domination du système; la nécessité de garder une approche critique à l'égard du pouvoir; la nécessité de valider le point de vue des femmes sur leurs réalités; la valorisation du processus de recherche tout autant que le résultat final; soutenir que le privé est politique. Ce dernier postulat représente un des symboles du mouvement féministe (Mayer & Ouellet, 1991). En effet, le slogan « le privé est politique » résume bien une des revendications féministes de régler la question de la violence conjugale et a permis le passage de ce qui était considéré comme personnel et privé à l'espace public et politique.

L'approche théorique et analytique que nous adoptons, féministe et qualitative, se situe en réaction aux limites du concept d'objectivité scientifique. Selon cette perspective, il est nécessaire de dévoiler de façon transparente la subjectivité de la chercheuse et d'estimer son effet sur le processus de recherche (Dagenais 1987; Haraway 1991; Harding 2004; Ollivier & Tremblay 2000). Comme le signalent Poupart, Deslauriers, Groulx, Laferrière, Mayer & Pires (1997), la chercheuse participe aux événements et aux processus observés.

En effet,

La subjectivité du chercheur en tant qu'acteur social avec ses caractéristiques de genre, de classe, d'appartenance ethnique et culturelle, est vue non seulement comme inséparable du processus de construction et de production des données, mais également comme une ressource en tant que telle dans le processus de connaissance (Poupart & coll., 1997, p. 331).

En accord avec la méthodologie adoptée, il nous semble crucial de tenir compte de notre subjectivité dans cette recherche. C'est donc en tant que femme immigrante et intervenante sociale en violence conjugale que nous avons cherché à comprendre et à interpréter les récits des participantes. En effet, le travail d'intervention nous a permis d'observer certaines réalités et d'alimenter notre réflexion sur l'expérience de femmes victimes de violence conjugale. Ce sont ces questionnements qui sont à l'origine de cette démarche.

Comme le précisent Ollivier et Tremblay (2000, p. 46), les expériences personnelles de la chercheuse « sont souvent un lieu d'où émergent les questionnements de départ et les questions de la recherche [...] ». Nous avons donc amorcé ce mémoire en ayant, en tête les histoires des femmes rencontrées durant l'exercice de notre travail d'intervenante.

Notre position et notre identité comme étudiante-chercheuse ont, sans aucun doute, exercé une influence sur les échanges avec les répondantes. Nous pouvons dire cependant qu'en explicitant clairement notre appartenance, nous reconnaissons que les connaissances découlant de cette recherche combinent aussi bien l'analyse théorique que des éléments propres à notre pratique en intervention sociale (Poupart & coll., 1997). Cela dit, il est illusoire de croire que notre l'analyse est totalement neutre. En effet, même si nous faisons des efforts pour présenter les faits de manière objective, nos interprétations sont teintées de nos propres valeurs et expériences.

Enfin, pour comprendre la situation des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, nous devons non seulement mettre en lumière leur expérience de violence mais aussi prendre en compte leur expérience en tant qu'immigrantes. Par conséquent, nous avons intégré la perspective intersectionnelle qui guide le cadre théorique et conceptuel de la recherche.

Nous avons choisi la ville de Gatineau pour effectuer notre enquête pour des raisons de proximité. De plus, la ville de Gatineau abrite un bassin important de personnes immigrantes venues de différents pays et régions du monde. Notre échantillon est du type non probabiliste de convenance, c'est-à-dire que certaines caractéristiques précises ont été privilégiées dans le choix de notre population à l'étude. Nos critères de sélection ont été les suivants: 1) être femme; 2) avoir immigré au Québec depuis moins de 10 ans; 3) être capable de comprendre, de parler et de lire le français, l'anglais ou l'espagnol; 4) avoir vécu de la violence conjugale après son arrivée au Canada. Étant donné que notre étude ne cible aucun groupe ethnique en particulier, le pays d'origine n'a pas été un critère retenu dans la sélection. De plus, nous n'avons pas fait de distinction entre les différents statuts d'immigration.

Par contre, nous avons pris en compte, dans l'analyse des entrevues, les caractéristiques qui ressortent de chaque catégorie, selon le cas. Puisque le sujet de notre recherche peut être délicat pour les femmes vivant toujours dans un environnement violent, nous avons décidé de rencontrer seulement des femmes qui avaient quitté leur conjoint violent.

Nous avons fixé comme critère de recrutement des femmes immigrées à interviewer une période de résidence de moins de 10 ans au Canada pour deux raisons. Tout d'abord, un tel critère nous donnait une marge assez large pour sélectionner un nombre suffisant de candidates. De plus, ce temps se situe au centre de la courbe de temps moyenne d'intégration des personnes immigrantes. Il convient de rappeler que le processus d'intégration dans la nouvelle société varie d'une personne à l'autre. Certaines personnes vont prendre plusieurs années avant de franchir les obstacles liés à l'intégration. La littérature suggère que les difficultés d'intégration s'atténuent avec le temps passé au pays (Citoyenneté et Immigration Canada, 2005). Ainsi, selon Boudarbat et Boulet (2010), pour les immigrants dont la durée de résidence au Canada est de plus de dix ans, le taux d'emploi<sup>1</sup> est plus proche de celui des natifs. C'est ainsi que la période de moins de 10 ans de résidence nous a semblé une coupure dans le temps appropriée pouvant nous servir d'orientation pour mieux cerner l'intersection entre les difficultés liées à l'immigration et la violence conjugale. Par ailleurs, le fait qu'une femme invoque avoir été victime de violence conjugale a été suffisant pour justifier son témoignage. Nous n'avons donc pas demandé des preuves additionnelles.

### **3.2 Recrutement des participantes**

Les participantes à cette étude ont été recrutées par le biais de plusieurs stratégies. Premièrement, nous avons sollicité des organismes communautaires qui œuvrent auprès des femmes dans la région de Gatineau. Nous avons contacté l'Association des Femmes

---

<sup>1</sup> L'accès à l'emploi, comme nous l'avons signalé dans la section 1.7.2, est l'une des difficultés les plus importantes que connaissent les femmes immigrantes.

Immigrantes de l'Outaouais (AFIO) afin de leur faire part de notre recherche. Trois femmes ont été recrutées par ce moyen.

Nous avons aussi présenté notre projet de recherche au Centre Mechtilde. Pour se conformer avec leur politique de confidentialité, les intervenantes ont proposé de cibler elles-mêmes des participantes potentielles pour éventuellement les mettre en contact avec la chercheuse. Cette démarche a toutefois été vaine puisque l'intervenante agissant à titre de personne ressource a eu de la difficulté à trouver des candidates potentielles pour notre étude.

Comme la chercheuse était elle-même intervenante à la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale Maison-Unies-Vers-Femmes, elle a communiqué avec des femmes ayant déjà été hébergées. Onze femmes correspondant aux critères de sélection ont été contactées. Trois d'entre elles ont accepté de participer à notre étude. Il convient de spécifier que ce mode de recrutement a reçu l'aval du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais de même que de l'équipe d'intervenante de l'organisme en question. Par contre, si les intervenantes ont été mises au courant de la nature de la recherche, l'identité des femmes ayant accepté de participer est restée strictement confidentielle.

En dernier lieu, nous avons eu recours à la méthode dite « boule de neige ». Cette technique est particulièrement utile dans les recherches sur une problématique vécue par une population particulière et de taille limitée (Mayer & Ouellet, 1991). Nous avons donc demandé aux femmes rencontrées si elles pouvaient nous référer des femmes immigrantes qui ont vécu la même situation de violence. Une femme a été recrutée par cette méthode. En résumé, sept participantes se sont jointes au projet. Dans la prochaine section nous dressons le portrait de ces participantes.

### 3.3 Portrait des femmes participantes

Nous avons recruté sept femmes immigrantes habitant la ville de Gatineau (voir Annexe A). Toutes les participantes ont été hébergées dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Au moment des entrevues, les participantes étaient âgées entre 32 et 49 ans. Elles sont toutes séparées ou divorcées de leurs conjoints avec qui elles avaient été en couple entre quatre et douze ans. Les femmes interrogées ont toutes des enfants âgés de quatre à vingt-trois ans. Sauf l'une d'elles, toutes habitaient, au moment des entretiens, avec leurs enfants. Trois des participantes appartiennent à une minorité visible tandis que cinq des participantes font partie des minorités audibles.

On constate parmi les participantes un niveau de scolarité élevé. Cinq femmes détiennent un diplôme universitaire et une participante possède l'équivalent d'un diplôme d'études professionnelles. Une autre participante a arrêté sa scolarité après l'école secondaire.

Les femmes de notre échantillon proviennent de six pays au total. Il est à noter que par souci de confidentialité et en raison du petit nombre de participantes, les informations concernant le pays d'origine ne sont pas divulguées.

Les participantes ont immigré au Canada au cours des 10 dernières années. Trois participantes ont immigré avec leurs maris. Trois participantes ont été parrainées, deux par leurs maris d'origine québécoise, une autre par son mari originaire du même pays. Une femme est arrivée seule, pour ensuite former un couple avec un homme de sa communauté. Cinq des participantes sont des citoyennes canadiennes, tandis que deux autres sont des résidentes permanentes. Le statut d'emploi demeure précaire pour toutes les femmes interviewées. Cinq femmes étaient sans emploi au moment de l'entrevue, une était étudiante et une autre occupait un emploi à temps partiel. Sur cinq participantes ayant déclaré se trouver sans emploi, trois ont déjà occupé un emploi au Québec. Aucune des participantes n'a trouvé, depuis son arrivée au Québec, un emploi équivalent à celui occupé dans son pays

d'origine. Le tableau de l'Annexe A résume les caractéristiques des sept participantes de cette recherche et permet de constater la diversité de leur profil.

### **3.4 Méthode de collecte de données**

Pour comprendre l'expérience de violence conjugale des femmes immigrantes de Gatineau, nous avons recueilli les propos des répondantes par le biais d'entrevues semi-dirigées. Selon Poupart (1997, p. 175), cette méthode de cueillette de données convient particulièrement aux projets de recherche qui tentent de « saisir le sens que les acteurs donnent à leur conduite, la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation ».

Les entrevues semi-dirigées ont l'avantage de permettre aux participantes de faire ressortir ce qui les préoccupe réellement et ce qu'elles considèrent comme important. En effet, « le rôle de l'intervieweur consiste simplement à faciliter, par ses attitudes et ses interventions, la libre expression des points de vue » (Poupart, 1997, p. 183). De plus, ce type d'entrevue « favorise l'émergence de dimensions nouvelles non pressenties au départ par le chercheur » (Ibid.). Nous avons eu recours au magnétophone pour enregistrer les informations. Les participantes ont signé à cet effet un formulaire de consentement. Les entrevues ont été transcrites dans leur intégralité en vue de l'analyse.

Notre plus courte entrevue a été d'une durée de 40 minutes, tandis que la plus longue s'est étendue sur plus de deux heures.

#### **3.4.1 Guide d'entretien**

Nous avons construit un guide d'entretien (voir Annexe B) à partir de nos questions de recherche et de notre cadre théorique. Cette étape visait à rendre la collecte de données plus efficace (Mayer & Ouellet, 1991) et centrée sur notre objectif de recherche. Le guide couvre des thèmes identifiés d'avance afin d'examiner différentes dimensions de la

violence conjugale en contexte migratoire. Ces thèmes n'ont pas nécessairement été abordés lors de l'entrevue dans l'ordre du guide puisque ce dernier laissait une large place aux thèmes émergents. Ainsi, une participante pouvait aborder spontanément un thème si elle le souhaitait.

Une première version du guide d'entretien a été mise à l'essai lors de la première entrevue, ce qui nous a permis de préciser les questions trop larges au départ. Nous avons alors ajouté des sous-questions afin d'approfondir les thèmes et obtenir, par conséquent, des réponses plus ciblées. La dernière version, celle qui a été utilisée lors des entretiens suivants, est présentée à l'annexe II.

Le guide d'entretien nous a permis d'aborder plusieurs thématiques. D'abord, les participantes ont été invitées à répondre à des questions générales afin de recueillir des informations sociodémographiques telles que l'âge, le nombre d'enfants, la scolarité, l'occupation principale, le statut civil ainsi que la date d'arrivée au Canada. Outre ces informations, sont précisées certaines données relatives aux interviewées comme les modalités d'immigration et le statut migratoire des femmes.

Le premier thème du guide visait à faire ressortir la situation des femmes dans leur pays d'origine ainsi que le processus de migration et d'installation au Québec. À travers cette dimension, nous voulions connaître leur vie dans le pays d'origine et comprendre l'impact de l'immigration sur la femme et son couple. De plus, nous avons fait usage de ce thème pour avoir des informations sur les obstacles rencontrés ainsi que la manière dont elles perçoivent leur situation actuelle. Le thème suivant visait à comprendre la situation de violence conjugale. Ainsi, cette partie couvrait des thèmes en lien avec la relation du couple avant et après l'arrivée au Canada. Nous avons questionné les femmes sur les facteurs qu'elles croyaient avoir contribué aux conflits dans le couple. Nous voulions connaître leurs perceptions de la violence vécue dans leur pays d'origine, selon le cas d'une part, et la violence vécue après leur immigration d'autre part. Ce point nous a permis de mieux saisir la complexité de l'intersectionnalité entre la violence vécue en tant que femme et le

statut d'immigrante. La partie suivante du guide consistait en des questions portant sur les différentes stratégies adoptées en réponse à la violence conjugale. En dernier lieu, les répondantes ont été interrogées sur leur degré de satisfaction par rapport aux services reçus. La description de la façon d'utiliser les services offerts aux femmes victimes de violence conjugale permet d'illustrer le contraste entre l'aide reçue au Québec et les stratégies mises en place dans le pays d'origine. De plus, ce point a fait ressortir des aspects liés à l'impact des difficultés de l'immigration dans le processus de recherche d'aide et, en même temps, de mieux comprendre les besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

### **3.4.2 Journal de bord**

Le processus de collecte de donnée a aussi impliqué la tenue d'un journal de bord entre février et novembre 2013. Comme nous faisons partie d'une équipe qui offre des services aux femmes victimes de violence conjugale et où des femmes immigrantes sont accueillies, nous avons pu observer la complexité et l'ampleur des obstacles que ces dernières rencontrent. Ces observations ont été notées dans le journal de bord divisé en deux sections. La première section comprend des observations, des constats, et des interrogations provenant de notre travail au quotidien en intervention sociale. La deuxième section du journal de bord contient des informations sur les entrevues. Cette façon de procéder nous a permis d'inscrire les observations, les réflexions et questions personnelles ainsi que le contexte relatif à chaque entrevue.

La tenue d'un journal de bord revêt une importance essentielle tout au long du processus d'analyse. Ainsi, nous avons pu faire des liens entre les données recueillies et les analyses effectuées. De plus, cette méthode de cueillette d'information nous a éclairées sur certains thèmes omis dans la grille d'entretien. Le journal de bord assure également « à la fois la validité interne et la validité externe du processus de recherche » (Baribeau, 2005 p.112), dans la mesure où on y retrouve la subjectivité du chercheur dans son processus de réflexion. La collecte de données respecte ainsi le principe de triangulation.

### **3.5 Analyses des données**

Pour l'analyse des entretiens, nous avons adopté la méthode d'analyse de contenu. D'après L'Écuyer (1987, p. 50), l'analyse de contenu est « une méthode de classification ou de codification dans diverses catégories des éléments du document analysé pour en faire ressortir les différentes caractéristiques en vue d'en mieux comprendre le sens exact et précis ». Les données recueillies ont été analysées selon les modèles proposés par L'Écuyer (1987) et par Mayer et Ouellette (1991), soit la préparation du matériel, la préanalyse, le processus de catégorisation et de classification, ainsi que l'analyse et l'interprétation des résultats.

#### **3.5.1 La préparation du matériel**

Une première étape vise à préparer les données recueillies pour l'analyse. Dans notre étude, la préparation du matériel a consisté à transcrire de façon intégrale le contenu de chaque entrevue.

#### **3.5.2 La préanalyse**

L'étape de la préanalyse a été réalisée dans deux sous-étapes: la lecture préliminaire des transcriptions des entrevues et le choix et la définition des unités de classification. La lecture préliminaire nous a d'abord fourni une vue de l'ensemble du matériel à analyser. Cette étape nous a permis de « dégager le sens général du récit et de cerner les idées majeures propres à orienter le travail d'analyse » (Nadeau, cité dans Mayer, 2000, p. 164). La phase de la définition des unités de classification consistait à délimiter des «catégories provisoires» qui ont servi à codifier les propos des femmes interviewées. Plus précisément, il s'agissait de « découper le matériel en énoncés plus restreints possédant un sens complet en eux-mêmes » (L'Écuyer, 1987, p. 55). Cette première étape nous a permis d'identifier les thèmes récurrents.

### 3.5.3 Le processus de catégorisation et de classification

Après une lecture plus approfondie de la transcription des entrevues, nous avons regroupé les différents thèmes afin de délimiter les «catégories» qui nous ont servi plus tard à codifier les propos des femmes interviewées. Selon l'Écuyer (1987), une catégorie est constituée d'une unité ou d'un thème comportant un sens commun plus large et caractérisant d'une même manière la variété des énoncés. Plus précisément, dans cette phase, selon le principe indiqué plus haut, nous avons découpé le contenu en segments plus courts porteurs de sens (L'Écuyer, 1987).

Nous avons procédé selon le modèle mixte décrit par L'Écuyer pour construire les catégories d'analyse. Une partie des catégories a été déterminée à l'avance à partir des questions de recherche, du journal de bord et du schéma d'entrevue. Nous avons procédé en posant des questions, ligne par ligne de la transcription afin de dégager le plus fidèlement les propos des femmes interviewées.

Par la suite, les catégories ont été comparées ou regroupées dans des sous-catégories. Ainsi, d'autres catégories issues des propos des femmes interviewées se sont ajoutées aux catégories préexistantes. D'autres encore, qui semblaient moins pertinentes à notre objet de recherche ont été rejetées. Ce modèle permet de garder, de modifier ou de rejeter les catégories provisoires ou de remplacer les catégories préexistantes par de nouvelles catégories qui ont surgi du discours des femmes.

Ensuite, ces sous-catégories ont été organisées selon leur importance et selon un ordre temporel tel que la violence pré-migratoire et post-migratoire, les difficultés de l'immigration, la violence au sein du couple, le processus de recherche d'aide et les améliorations suggérées par les femmes quant aux services d'aide. Pour chaque catégorie nous avons pris soin de respecter les qualités d'exhaustivité, de cohérence, de pertinence et d'homogénéité (L'Écuyer, 1987, p. 60). À cette étape, l'analyse établit des liens entre chacune des

catégories et notre cadre théorique. Cette démarche nous a permis de construire une grille de codification destinée à l'interprétation ultérieure de données.

Une fois la grille de codification construite (voir Annexe C), l'étape suivante a consisté à coder les énoncés. Pour réaliser cette opération, nous avons procédé au découpage et au codage dans les marges des documents manuellement sans l'aide d'un logiciel. L'opération suivante visait à placer, extrait par extrait, chacune des transcriptions dans un fichier Word identifié par catégorie donnée. Ce type de codification nous a permis de bien connaître le contenu de chaque entretien. De plus, cette étape a facilité l'analyse verticale de chaque entrevue. Enfin, nous signalons que certains extraits pourraient être associés à plus d'un code, par exemple « les barrières linguistiques », un code qui touche plus d'un contexte, soit la violence conjugale et l'immigration.

#### **3.5.4 Interprétation des résultats**

L'analyse des données a été effectuée en trois phases. Lors de la première phase, nous avons eu recours au journal de bord pour mieux situer le sens de chaque entrevue dans son contexte. Pour la deuxième phase, nous avons procédé à l'analyse verticale du contenu des entrevues. Dans la dernière phase nous avons effectué une analyse horizontale.

L'analyse verticale consiste à analyser les entrevues de façon indépendante les unes des autres afin de dégager l'ensemble des thèmes abordées par chaque femme interviewée. Nous avons ainsi mis en évidence les diverses caractéristiques que chacune des catégories renfermait. Cette méthode nous a aidée à comprendre les contradictions et les subtilités repérées dans le discours des femmes. En outre, l'analyse nous a permis de mieux cerner le profil de chacune des participantes.

Par ailleurs, l'analyse horizontale consiste en une opération transversale qui a pour but d'identifier les catégories abordées par l'ensemble des femmes interrogées. Cette forme

d'analyse est utilisée afin de dégager la position générale des personnes interrogées sur une question particulière (Grawitz, 1993).

### **3.6 Considérations éthiques**

La recherche auprès des êtres humains exige le respect de certains principes fondamentaux d'une démarche de recherche. De ce fait, des mesures ont été mises en place pour protéger la confidentialité et l'anonymat des participantes. Ces mesures ont été expliquées à chaque femme lors du recrutement. De plus, au début de la rencontre, nous avons présenté à chaque participante un formulaire de consentement et nous avons expliqué le contenu avant qu'elles ne signent: objectif de la recherche, durée approximative de la rencontre, utilisation des données et mesures de confidentialité. Ce formulaire stipulait également le caractère volontaire et éclairé de leur participation à l'étude. Les femmes interviewées ont été informées de la possibilité de mettre fin à leur participation ou de refuser de répondre à certaines questions sans que cela puisse leur causer un préjudice et sans avoir à se justifier. Ce formulaire de consentement a été rédigé en français et en espagnol, langues utilisées par les participantes à la présente recherche.

Les répondantes aussi été avisées de l'enregistrement de l'entretien. Nous nous sommes assurée d'avoir l'accord des femmes interviewées avant de procéder à l'enregistrement. Certaines femmes se sont montrées assez réticentes quant à l'utilisation d'une enregistreuse pendant l'entrevue par crainte d'être identifiées. Néanmoins, après les explications d'usage quant à la pertinence des enregistrements pour assurer une transcription fidèle de leur propos et quant à la destruction des enregistrements une fois les transcriptions complétées, toutes ont accepté cette procédure. Par ailleurs, pour maintenir la plus stricte confidentialité des participantes, elles ont été identifiées, lors de la transcription, par des numéros et non par leur nom. Dans le même but, les professions ainsi que les villes mentionnées par les participantes ne sont pas divulguées. Enfin, les participantes ont été également informées sur les ressources communautaires à leur disposition si le besoin de consultation

se faisait sentir. Il est à noter que notre étude a reçu l'autorisation du Comité de l'éthique de la recherche de l'Université de Québec en Outaouais.

### **3.7 Limites de cette recherche**

Comme toute recherche, cette étude comporte des limites sur certains plans. Tout d'abord, elle a été effectuée à partir d'un échantillon non probabiliste. Bien que ce type d'échantillon offre des résultats valides, il reste qu'il ne permet pas de généraliser les résultats. C'est pourquoi il est important d'appliquer les nuances nécessaires et une certaine souplesse dans l'interprétation des résultats.

De même, la taille de l'échantillon non probabiliste reste arbitraire et dépend des moyens dont la chercheuse disposait. Comme le précise Deslauriers (1991), le nombre de participants dépend entre autres des besoins de la recherche, du jugement du chercheur et surtout de la saturation théorique. Puisque le nombre de femmes qui ont accepté de nous rencontrer afin de partager leur expérience demeure réduit, nous ne pouvons pas généraliser les résultats à toute une population (Mayer & coll., 2000). Il ne faut donc pas considérer que toutes les femmes immigrantes victimes de violence conjugale ont vécu la même expérience ou exprimeraient le même point de vue que les répondantes de cette étude. Toutefois, le nombre d'entrevues a permis d'atteindre la saturation des données, c'est-à-dire que le dernier entretien n'apportait plus d'informations supplémentaires ou nouvelles.

Ensuite, des limites sont à relever quant aux moyens et aux endroits de recrutement. Étant donné que toutes les participantes ont fait appel aux services des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, elles ont parlé davantage de ces organismes. Il aurait été souhaitable de rejoindre à la fois des femmes immigrantes qui ont vécu de la violence conjugale, mais qui n'ont pas reçu les services de maisons d'hébergement. Il faut noter que juste une minorité des femmes s'y rend. On peut penser que le discours des femmes immigrantes victimes de violence conjugale n'ayant pas utilisé les services d'une maison d'hébergement aurait été différent de celui des participantes à

cette étude. Compte tenu de cette situation, il est possible que certains aspects de la problématique n'aient pu être abordés. Ainsi, cette situation nous empêche de généraliser les résultats, les informations fournies par ces femmes n'étant pas nécessairement représentatives de l'ensemble des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Par contre, nous allons le voir, le récit des obstacles rencontrés par les participantes nous permet de déduire les raisons pour lesquelles certaines femmes immigrantes victimes de violence conjugale ne cherchent pas d'aide auprès des services sociaux. Le pays d'origine des participantes est une autre source de biais possible, car nous n'avons pas pu rencontrer des femmes immigrantes d'Asie, d'Europe ou encore des pays de culture arabe. Certaines de ces femmes n'auraient pas les mêmes problèmes d'intégration décrits par les répondantes de cette étude. Ainsi, la principale limite de notre recherche demeure le manque de représentativité ainsi que l'impossibilité de généraliser nos résultats.

Nous n'avons pas interviewé d'intervenantes afin d'avoir leur point de vue sur la situation des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Bien que ce ne soit pas le but de notre étude, nous considérons toutefois que leur apport à nos questions de recherche aurait permis de connaître comment elles adaptent leur intervention à la réalité des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Un autre point important à soulever concerne le lien professionnel que la chercheuse entretenait avec trois femmes recrutées pour cette étude à l'époque où elles ont utilisé les services d'une maison d'hébergement. Nous avons conscience que cela a sans aucun doute eu une influence sur les échanges avec les participantes. On peut se demander si cette situation a pu influencer les positions de ces trois femmes. Il faut dire cependant que le lien établi auparavant a eu un impact positif quant à la disponibilité de ces participantes.

Enfin, il est important de mentionner qu'encore aujourd'hui, parler de violence conjugale demeure, malgré son ampleur, un phénomène tabou. Il n'est donc pas surprenant que les victimes puissent éprouver un grand sentiment de honte et, par conséquent, soient peu disposées à parler de certains aspects de la violence vécue.

## CHAPITRE IV

## **Présentation des résultats**

Ce chapitre présente les résultats de notre recherche à partir des thèmes significatifs dans les discours des sept participantes. Ceux-ci ont été dégagés à la suite de l'analyse des entrevues et rassemblés en six parties. Premièrement, nous abordons l'impact de la violence conjugale à l'encontre des femmes interrogées en examinant les formes de violence vécues par les participantes. Deuxièmement, nous examinons les conséquences de la violence vécue. Ensuite, nous abordons la particularité de la violence conjugale en contexte migratoire. En quatrième lieu, nous examinons le parcours de demande d'aide. Nous considérons alors les obstacles rencontrés par les femmes interviewées et leur expérience des services d'aide pour femmes victimes de violence conjugale. Ensuite, nous verrons ce que les femmes nous ont dit quant à leurs stratégies par rapport à la violence conjugale dans le pays d'origine. Pour finir, nous présentons les suggestions des femmes pour lutter contre la violence conjugale.

### **4.1 Les formes de violence conjugale vécues par les participantes**

Le premier thème qui ressort du discours des femmes interviewées permet de caractériser la nature et l'étendue de la violence vécue. Les résultats de cette recherche montrent que, conformément aux résultats obtenus dans d'autres recherches, les femmes immigrantes vivent les mêmes types d'abus que vivent les femmes victimes de violence conjugale au Québec en général (Macleod & Shin, 1993; Johnson & Dawson, 2010).

Les sept participantes de notre échantillon ont déclaré avoir vécu de la violence verbale et psychologique, trois de la violence physique et six de la violence économique. Les violences psychologique et verbale étaient les plus fréquentes parmi les formes de violence conjugale mentionnées. Toutefois, aucune répondante n'a rapporté avoir été victime de violence sexuelle. À ce titre, même si elles ont toutes répondu par la négative à la question portant sur l'abus sexuel dans leur relation de couple, elles nous ont rapporté par la suite

certaines événements qui sont survenus dans leurs rapports avec leurs conjoints et qui pourraient être considérés, selon la définition adoptée dans cette étude des formes sexuelles de violence conjugale:

[...] Des fois, quand il avait envie, je ne pouvais pas dire non sinon, il se fâchait avec moi et ne me parlait pas pendant des jours. Des fois, alors, ça ne me tentait pas, mais je le faisais quand même pour éviter qu'il ne se fâche avec moi. De toute façon, c'est comme ça quand tu es mariée (Femme 7).

Le récit de la participante en question est significatif puisqu'il nous permet d'observer que les femmes interrogées n'auraient pas intégré la notion de violence sexuelle comme une forme de violence conjugale. Ce type de résignation par rapport à la violence sexuelle dans le couple est également rapporté dans une autre étude (Fortin, 2007). Il est donc possible de penser que certaines participantes ont vécu dans leur relation de couple toutes les formes de violence conjugale mentionnées dans la littérature, c'est-à-dire de la violence physique, psychologique, verbale, économique et sexuelle (Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, 2012; CFC, 1993).

#### **4.1.1 ...avant l'immigration au Canada**

Une des questions qui surgit lorsqu'on aborde la violence conjugale en contexte migratoire est de savoir si elle est apparue avant ou après l'immigration. Dans le cas de trois des six participantes mariées dans leur pays d'origine, la violence conjugale faisait déjà partie de leur vie avant l'immigration. Les trois femmes ont rapporté avoir vécu de la violence psychologique et verbale et, excepté l'une d'elles, la violence conjugale a aussi été physique incluant des coups de pied, des gifles, des coups de poing, etc.

Les participantes en question ont décrit la période de pré-migration comme un moment d'excitation et d'appréhension. Les femmes gardaient l'espoir que leur immigration au Canada amènerait un changement dans le comportement de leur conjoint. Toutefois, les

trois participantes ont indiqué que la violence n'a pas cessé mais a pris des formes différentes après leur arrivée au Canada:

Il ne m'a jamais frappé ici, mais ce n'est pas par manque d'envie. Il avait très peur que je le dénonce à la police. Si je ne l'avais pas menacé au cas où il me frapperait, il m'aurait battue comme il le faisait dans notre pays. Ici, il s'en prenait à moi d'une autre façon [...]. Par exemple, si je m'habillais bien et si je mettais du make-up pour aller au cours de français, il me traitait de pute (Femme 3).

#### 4.1.2 ...après l'immigration au Canada

La violence psychologique est au cœur de la dynamique de la violence conjugale vécue par les sept femmes que nous avons interrogées. Les participantes ont décrit diverses stratégies déployées par leurs conjoints pour induire la peur et garder le contrôle sur elles, notamment des comportements de jalousie, de dénigrement, d'humiliation, de blâme, d'intimidation, de manipulation et de menace. Ou encore les femmes étaient obligées de rester à la maison, n'ayant pas le droit de parler à quiconque, de travailler ou d'étudier. Le discours des femmes interrogées illustre bien cette imbrication des comportements portant atteinte à leur intégrité et à leur autonomie. L'une d'entre elles a mentionné, à maintes fois lors de l'entrevue, l'attitude possessive et contrôlante de son mari: « Il ne voulait pas que je sorte toute seule parce qu'il croyait que d'autres hommes pouvaient me parler. Même le minimum d'échange avec les voisins, ça le rendait jaloux » (Femme 5). Une autre participante a signalé que son mari l'appelait sans arrêt par téléphone lorsqu'il était absent du domicile: « Il m'appelait cent fois dans la journée pour me demander que ce que je faisais » (Femme 4). De même, une femme nous précise ceci: « [...] Il me disait que je ne servais à rien et que j'étais laide. Je n'aimais pas ça, mais je ne réagissais pas non plus [...] » (Femme 7). Plusieurs des participantes ont mentionné que les insultes étaient lancées par leur conjoint sans contexte ni raison, mais à ce moment-là, elles ne se rendaient pas compte qu'il s'agissait de violence conjugale.

À la lumière des propos des participantes, on remarque qu'elles ont été exposées à une violence psychologique quotidienne exprimée sous différentes formes et particulièrement par un contrôle imposé sur divers aspects de leur vie.

Les conjoints des femmes parrainées que nous avons interrogées ont fréquemment utilisé le statut d'immigration des participantes comme moyen de contrôle. En effet, les participantes parrainées ont rapporté des stratégies de leurs conjoints pour les contrôler, telles que la manipulation de l'information sur leur parrainage et leurs droits au Canada ou des menaces de perdre leurs enfants. Enfin, le comportement de contrôle qui a été le plus souvent rapporté pour les participantes est la menace de révoquer le contrat de parrainage.

La violence économique se traduit essentiellement par un contrôle financier exercé par le conjoint au détriment de sa conjointe, un comportement dont on ne doit pas sous-estimer l'impact. Les participantes se sont exprimées sur le fait que la plupart d'entre elles n'avaient pas un budget prévu pour leurs dépenses personnelles. Quand elles avaient besoin d'acheter quelque chose pour elles-mêmes, elles devaient demander à leur conjoint. « Mon mari avait le contrôle total de l'argent. Il m'avait donné une carte de débit, mais il ne m'avait jamais montré comment m'en servir. Peu de temps après, il l'avait empruntée et "perdue" » (Femme 7).

Ainsi, bien que la violence économique soit moins connue, c'est une tactique souvent utilisée par les conjoints agresseurs pour contrôler et isoler leur partenaire. De plus, c'est une des principales raisons pour lesquelles de nombreuses victimes sont incapables de quitter une relation abusive. Nous aborderons plus en profondeur, dans une autre section, l'impact de la violence économique ainsi que ses effets sur la capacité des femmes d'en finir avec une relation violente.

Si les violences psychologiques, verbales et économiques étaient de loin les plus nombreuses parmi les divers types de violence mentionnés par les femmes après leur arrivée au Québec, deux participantes ont aussi vécu de la violence physique. L'une des répon-

dantes particulièrement a rapporté des incidents avec une répétition des gestes d'extrême violence physique.

Ce soir-là, il m'a battue tellement fort que même aujourd'hui, après plus de deux ans, j'ai encore mal au dos. J'ai réussi à m'enfermer dans une chambre avec mes deux filles, autrement il m'aurait tuée. Il me l'avait dit plusieurs fois qu'il allait le faire (Femme 4).

Les femmes ont généralement attribué les raisons de la violence au caractère dominateur ou machiste de leur conjoint ou à des facteurs culturels comme le fait que les femmes ne sont pas préparées à défendre leur liberté de penser, ce qui les rend plus enclines à normaliser les conduites de violence. Par ailleurs, une femme de notre échantillon nous a informée qu'elle voyait la violence conjugale comme une conséquence directe des obstacles à l'emploi vécus par son ex-conjoint.

De plus, les femmes interrogées ont souligné de façon récurrente des traits de leur vie de couple correspondant au modèle du cycle de la violence, c'est-à-dire une dynamique de couple caractérisée par des périodes de comportements violents et d'autres romantiques, en forme de cycles, typiques dans les cas de violence conjugale. Il est d'ailleurs bien documenté que ce cycle maintient la femme dans un état d'alerte et d'anxiété constant. (Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, 2012; CFC, 1993)

Je ne savais jamais quand ou pourquoi il allait exploser. Ça pouvait être pour n'importe quoi. [...] Quand il voyait que je ne parlais plus et que j'étais complètement effacée, là il devenait gentil, il faisait beaucoup de choses pour moi. Et moi je lui pardonnais. Mais peu de temps après ça recommençait! (Femme 6).

Ces extraits que nous venons de voir illustrent les diverses manifestations de la violence présentes dans la vie des participantes et le contexte dans lequel elle se manifeste.

#### 4.2 Les conséquences de la violence conjugale sur les victimes

Les résultats de la recherche indiquent que les participantes à celle-ci ont également subi, comme toutes les femmes victimes de violence conjugale, les effets de cette violence, tels que la peur du mari, l'anxiété, la dépression, la honte et la culpabilité. Outre les signes de violence physique que les femmes de notre étude ont rapportés, la violence psychologique semble avoir laissé des traces importantes, qui ont eu des répercussions dans toutes les sphères de leur vie. Il est bien documenté que la violence conjugale a des effets néfastes sur la santé mentale des femmes qui la subissent (Rinfret-Raynor, Dubé & Drouin, 2006). En effet, dans l'ensemble, les femmes interviewées ont cité des symptômes associés à un état de détresse psychologique important lorsqu'elles vivaient la violence conjugale: des niveaux élevés de stress quotidien, de dépression et des troubles du sommeil. Les femmes ont rapporté que le stress engendré par la violence conjugale se manifestait également par des malaises physiques tels que la fatigue générale, les maux de tête et des tendances dépressives. De plus, les participantes ont signalé que leur expérience de violence a souvent suscité chez elles des sentiments de dévalorisation, de peine, de culpabilité, de frustration, de résignation ainsi que la perte d'identité.

Les participantes, comme toutes celles qui sont victimes de violence conjugale, ont indiqué avoir éprouvé un sentiment de peur à l'égard de l'agresseur et avoir craint d'être tuées. Elles ont souvent senti de la crainte même après avoir quitté leur domicile.

Plusieurs participantes ont indiqué s'être senties responsables de leur situation. Ces femmes étaient conscientes qu'il fallait trouver une solution, mais la culpabilité et la honte les ont empêchées de parler de leur situation. En fait, le sentiment de honte est un thème qui a émergé souvent dans le discours des participantes. En particulier, la honte de quitter la famille est un facteur important, qui a empêché les femmes de chercher de l'aide ou qui a incité une des participantes à tenter de se suicider.

Une nuit, j'étais vraiment déprimée et je me suis levée à trois heures du matin. Je ne voyais pas un autre moyen de vivre. Si je me séparais, c'était la honte. Il est préférable de se suicider, alors j'ai pris tous les médicaments en ma possession (Femme 5).

La honte a également poussé les femmes à dissimuler cette violence devant leurs familles, leurs amis et à ne pas reconnaître la gravité de leur situation. « J'avais envie de parler, mais à qui? Tu sais les gens posent des questions et après ils parlent de toi et de ta famille. Ils font du commérage. Tu comprends? J'étais gênée d'en parler » (Femme 5). Cette peur d'être jugées comme femmes victimes de violence conjugale démontre une profonde souffrance et en même temps une volonté de dissimuler la mauvaise conduite de leur partenaire.

Quelques participantes ont signalé qu'elles ont vu leur santé s'améliorer une fois qu'elles ont quitté leur conjoint violent.

Je suis allé voir le médecin quand j'habitais avec mon conjoint et il m'a donné quelques médicaments à prendre parce que j'étais triste et que je pleurais beaucoup. Maintenant que je ne suis plus avec lui, j'ai arrêté les antidépresseurs parce que je vais mieux et je ne suis pas déprimée. Il est parti (Femme 7).

Je me suis beaucoup améliorée depuis que j'ai quitté mon mari. Je me sens bien avec moi-même. Je peux penser plus clairement. Je suis plus consciente de ce qui se passe autour de moi (Femme 1).

### **4.3 La particularité de la violence conjugale en contexte migratoire**

Afin de voir comment les difficultés inhérentes à l'immigration interagissent avec la dynamique de la violence conjugale et ses effets sur l'intégration des participantes à la société québécoise, nous avons voulu identifier les stratégies utilisées par les agresseurs pour contrôler les femmes concernées par cette recherche. Comme nous allons le voir, ces stratégies ont souvent eu pour effet de maintenir délibérément les participantes dans l'isolement

et la peur du monde extérieur, condition nécessaire créée par leurs conjoints pour les empêcher de les quitter.

#### 4.3.1 Les barrières linguistiques

Parmi les femmes interrogées, quatre ne parlaient pas ou ne maîtrisaient pas assez bien l'une des deux langues officielles à leur arrivée au Canada. Le manque d'habiletés linguistiques a placé la plupart de ces femmes dans une relation de dépendance, en plus de limiter leurs possibilités de contact avec la société d'accueil. L'incapacité à communiquer en français ou en anglais a mis certaines participantes de notre étude à risque, notamment lorsqu'elles ont eu de la difficulté à communiquer avec la police. Une participante a mentionné ne pas avoir appelé la police à cause de son manque de compétences en français. « Je ne savais pas comment appeler la police. À l'époque, je ne parlais pas un mot en français » (Femme 4). En effet, dans une situation de violence conjugale, l'aptitude à communiquer dans la langue du pays est d'abord et avant tout une question de sécurité et de survie. Pour certaines des femmes interviewées qui ne parlaient aucune des deux langues officielles à leur arrivée au Québec, leur conjoint était le seul lien avec le monde extérieur, limitant ainsi les possibilités de dénoncer la violence vécue au sein du couple.

Un jour, j'ai appelé la police et, même si je pouvais parler un peu le français, ils ne m'ont pas compris. Mon mari a commencé à parler et il m'a fait taire devant la police. Ils n'ont rien fait [...] Ils sont venus, après ils sont partis comme si rien ne s'était passé. Mon mari m'avait dit qu'ils ne voudraient pas m'écouter. Alors après qu'ils sont partis je me suis dit que c'était vrai, que mon français n'était pas assez bon et que je n'avais aucun moyen de m'en sortir (Femme 4).

La même femme a précisé que lors d'un autre épisode, cette fois de violence physique sévère, elle n'a pas osé appeler la police. « Si la police partait encore sans rien faire ça aller être pire pour moi » (Femme 4).

Malgré le fait que toutes les participantes aient déclaré vouloir améliorer leurs compétences linguistiques, certaines femmes de notre échantillon ont subi d'énormes pressions de la part de leurs conjoints et se sont vues obligées d'arrêter leurs cours de français.

Il a fallu que j'arrête mon cours de français parce que mon mari était trop jaloux. Il m'appelait toujours pendant les heures de cours pour me demander avec qui j'étais. Il m'avait interdit de travailler ou d'avoir des contacts avec mes camarades hommes (Femme 1).

De plus, l'accès à des cours de francisation est un enjeu important pour les femmes qui vivent en région rurale ou éloignée.

Pour suivre des cours de français, je devais me rendre à 30 minutes en voiture de chez nous. Mais moi, je ne conduisais pas et mon mari ne voulait pas me reconduire après son emploi (Femme 4).

#### **4.3.2 La méconnaissance des droits et des ressources d'aide**

Le manque d'information sur leurs droits et les ressources d'aide disponibles a mis les femmes de notre échantillon dans une situation de vulnérabilité. En effet, quelques-unes des participantes ne savaient pas que la violence conjugale était un crime au Canada. D'autres craignaient les conséquences si elles dénonçaient leur conjoint. Ce manque d'information a été exacerbé dans le cas des femmes qui ne maîtrisaient pas bien le français. Les participantes ont mentionné également leur très faible degré de connaissance des services et des institutions. Elles ne connaissaient pas non plus de quelle façon les institutions de santé et les services sociaux fonctionnent, ce qui a suscité des craintes au moment de demander de l'aide auprès de ces derniers.

Par ailleurs, les participantes ont souvent fait des comparaisons avec la situation des femmes victimes de violence conjugale nées au Canada.

Quand tu es née ici, tu sais comment faire ou chercher de l'aide. Tu n'as pas peur de faire un appel et de demander de l'information. Au moins, tu sais ils vont te

comprendre de l'autre côté de l'appareil [...] Pour moi, il y a toujours comme une sorte d'anxiété (Femme 3).

Parfois, les conjoints ont délibérément caché des informations ou ont donné aux femmes des informations erronées dans le but de maintenir le contrôle. De plus, les femmes interviewées ont été fréquemment mal informées par leur conjoint au sujet du système judiciaire au Canada. C'est le cas de deux participantes, qui ont été menacées par leur conjoint de perdre la garde de leurs enfants si elles dénonçaient la violence.

Il m'a dit que si je cherchais à divorcer, il aurait automatiquement la garde légale de mes enfants parce que moi je n'avais pas de travail. Je me suis dit que cela avait du sens (Femme 4).

Un jour c'était trop pour moi et je lui ai dit que je partais avec les enfants. Il m'a menacée de me dénoncer à la police et que j'allais être accusée d'enlèvement des enfants (Femme 5).

Certains conjoints ont aussi profité des privilèges concédés par les lois d'immigration du contrat de parrainage pour contrôler les femmes. Une participante a mentionné que son partenaire l'avait menacée de faire annuler son contrat de parrainage si elle osait appeler la police.

Tout d'abord, il était abusif psychologiquement. Il me faisait du chantage parce qu'il m'avait parrainée. Moi, je n'avais aucune idée que j'avais le droit de partir de chez lui. Les hommes peuvent vraiment profiter de notre situation et nous n'avons pas beaucoup d'information sur ce qui est là pour nous aider<sup>1</sup> (Femme 7).

Nous avons remarqué que la méconnaissance des services n'est pas nécessairement en lien direct avec le temps écoulé depuis l'arrivée de la femme au Québec. Certaines

---

1 La résidence permanente conditionnelle qui peut être retirée par le répondant est une mesure qui ne s'applique pas dans le cas de cette femme, car elle avait des enfants avec le répondant au moment de la présentation de la demande de parrainage. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du gouvernement du Canada — document d'information sur le statut de résident permanent conditionnel: <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-10-26a.asp>,

femmes ne connaissaient toujours pas les services même si elles avaient passé plusieurs années au Québec. Par ailleurs, une participante a dénoncé ce manque de connaissances et la nécessité pour les nouvelles immigrantes d'être mis au courant à propos des lois et du système canadiens tôt dans le parcours migratoire.

#### 4.3.3 Barrières culturelles

La culture d'origine a été souvent utilisée par les conjoints violents afin de renforcer le contrôle sur les femmes interrogées. La famille détient une importance centrale dans la vie de beaucoup de femmes immigrantes; aussi l'idée que l'unité familiale doit être préservée à tout prix a contribué à garder certaines participantes dans la relation de violence. Le risque du jugement de la famille d'appartenance a été utilisé par les hommes comme moyen de pression sur les participantes. « La famille c'est tout pour moi. Il me menaçait de dire à mes parents que je voulais briser la famille » (Femme 7). Pour bien comprendre le propos de cette femme, il faut saisir le conflit entre l'identité de mère et celle de femme et le souci de maintenir la cohésion familiale qu'assument la plupart des femmes interviewées. En effet, en général, les femmes de notre échantillon sont issues de cultures où les besoins individuels passent après ceux de la famille en tant que groupe. D'autre part, le degré de tolérance et la compréhension de la problématique de la violence varient d'une société à l'autre, ce qui peut créer un « choc culturel ».

[...] Même si, à la fin, j'ai compris que les intervenantes avaient raison dans tout ce qui est de la violence conjugale, l'idée de finir avec mon mariage ne faisait simplement pas de sens pour moi. On se marie pour la vie chez nous. Peu importe si tu es heureuse ou pas dans ton mariage. Le divorce n'est pas une option [...] Je me sentais tiraillée entre retourner avec le père de mes enfants et ma sécurité. Je me disais que c'était égoïste de ma part si je pensais à moi (Femme 5).

#### 4.3.4 L'isolement social

Toutes les participantes ont vécu ou vivent encore un isolement important, à la fois à cause de l'immigration et de la violence conjugale. Certains conjoints ont délibérément isolé les participantes pour prendre encore plus de contrôle sur leur vie.

Il me disait de ne pas aller à l'extérieur, parce que j'allais me perdre [...] Je ne pouvais jamais sortir toute seule, même pas pour aller magasiner. Il voulait que je ne parle à personne. Il m'a gardée complètement isolée du monde. Il m'appelait à la maison chaque demi-heure. Si je ne répondais pas vite, je me sentais obligée de m'excuser comme si j'avais fait quelque chose de pas correct (Femme 7).

Les propos de cette participante montrent clairement comment l'isolement facilite le contrôle et l'intimidation de la part du conjoint. Cette femme a aussi décrit comment l'isolement dans lequel elle se trouvait a rendu la décision de quitter son mari extrêmement difficile.

Ce qui se dégage des propos de ces interlocutrices c'est leur vulnérabilité et comment celle-ci peut être liée aux conditions difficiles de l'immigration. Les participantes à notre étude ont subi les mêmes formes et conséquences de la violence conjugale que les autres femmes qui en sont victimes. Toutefois, nous avons vu que, dans leur cas, le statut d'immigrante a intensifié leur vulnérabilité à des formes particulières d'abus psychologique parce que leurs agresseurs ont eu accès à des outils supplémentaires de contrôle et d'intimidation. Les conjoints violents ont tourné à leur avantage les difficultés d'intégration de leurs femmes. En effet, les obstacles propres à l'immigration, tels que leur statut, le manque d'habiletés linguistiques, les facteurs culturels et la dépendance économique, ont rendu ces femmes plus vulnérables au contrôle exercé par leurs conjoints agresseurs. Dans la plupart des cas, les agresseurs ont également profité de leur méconnaissance des droits et des ressources d'aide pour ainsi consolider une stratégie d'isolement et perpétuer leur contrôle sur les participantes. Bref, les témoignages des femmes interviewées nous permettent de

constater comment la violence conjugale renforce et intensifie les difficultés liées à l'immigration et piège les femmes dans un cercle vicieux de vulnérabilité.

#### **4.4 Parcours de demande d'aide**

Le deuxième thème qui ressort des entretiens porte sur le parcours de demande d'aide. Lors de nos entrevues, nous avons demandé aux répondantes de nous parler de leur décision de quitter leur conjoint ainsi que de leur expérience quant aux services obtenus. Il convient de préciser que toutes les femmes interviewées ont eu recours aux services des maisons d'hébergement. Ainsi, les femmes ont mis l'accent, notamment, sur le contexte et l'utilisation de ces services. Les participantes ont aussi fait des parallèles avec la façon que la violence conjugale est vécue dans leur pays d'origine. Cette section se termine avec la position des participantes sur ce qui devrait être fait pour venir en aide aux femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Afin que la présentation des résultats soit cohérente avec notre approche théorique et analytique, nous ne décrivons pas les caractéristiques particulières des services offerts par les maisons d'hébergement ou d'autres services utilisées par les femmes de cette étude. C'est plutôt à travers les récits des répondantes que nous décrivons leurs expériences de ces services.

##### **4.4.1 Quitter**

La première étape dans un processus de demande d'aide passe par la prise de conscience de la situation problématique (Gross & McMullen, 1983). L'événement qui a précipité la recherche d'aide est, de toute évidence, différent d'une participante à l'autre. Cependant, dans le cas de plusieurs participantes, la demande d'aide a été retardée par manque d'information, même si elles étaient conscientes de vivre de la violence.

Je savais qu'il était violent parce qu'il avait déjà essayé de me donner des coups de poing et m'avait déjà terriblement battue à plusieurs reprises dans notre pays, mais je ne savais pas quoi faire [...] (Femme 3).

Pour une autre répondante, la prise de conscience s'est produite quand elle a pris connaissance des services pour femmes victimes de violence conjugale. C'est à ce moment qu'elle a aussi compris qu'elle en était victime.

Ce n'est que quand j'ai trouvé un jour un dépliant en attendant au CLSC, c'est alors que j'ai compris que non seulement mon ex-mari était violent, mais aussi que j'étais une femme victime de violence conjugale. Je me suis reconnue et j'ai pris le numéro de la maison d'hébergement. [...] J'ai appelé et cela a vraiment changé la vie [...] (Femme 2).

Comme le récit de cette femme l'illustre, l'accès aux services des femmes qui sont victimes de violence conjugale est parfois accidentel. En effet, pour la plupart des femmes ayant participé à cette étude, la première étape pour quitter la relation de violence conjugale a été l'accès à l'information sur leurs droits et sur les services disponibles pour les femmes dans leur situation. Le fait d'avoir pris connaissance des ressources et du soutien disponibles les a motivées à prendre la décision de quitter la relation abusive.

La décision de quitter la relation de violence a été le plus souvent motivée par une escalade de la violence envers la femme ou le souci pour la sécurité des enfants. Une participante, par exemple, a pris la décision de quitter après avoir subi des menaces de mort extrêmement précises de la part de son conjoint. « C'est quand j'ai eu vraiment peur que je me suis dit qu'il fallait partir. Ça m'a poussée, il fallait agir [...] » (Femme 6).

Quelques participantes à notre étude ont cherché de l'aide informelle auprès de l'entourage immédiat avant de s'adresser aux services pour femmes victimes de violence conjugale. Une des participantes a été encouragée à quitter la relation abusive et à chercher de l'aide en parlant à quelqu'un de la situation. « C'est ma voisine québécoise qui m'a dit

que je n'avais pas à accepter la violence de mon conjoint [...] Elle m'a parlé de la maison d'hébergement [...] » (Femme 1).

D'autre part, quelques femmes ont été encouragées par leurs familles à rester dans la relation. Par ailleurs, certaines femmes ont hésité à demander de l'aide formelle parce qu'elles percevaient que cela impliquait la fin de leur relation avec leur conjoint. Pour la plupart des participantes, la période de la violence a souvent été longue et généralement caractérisée par de multiples tentatives infructueuses de quitter. Quelques participantes ont quitté leur conjoint une première fois, pendant quelques jours, mais les promesses de changement de celui-ci, la honte face à la famille ou la peur de la pauvreté les ont incitées à retourner auprès de leur conjoint, dans l'espoir que les choses changeraient.

#### **4.4.2 Les obstacles rencontrés durant le parcours de demande d'aide**

Une fois que la décision de quitter leur conjoint agresseur a été prise, les femmes rencontrées ont connu des obstacles multiples alors qu'elles cherchaient de l'aide et se battaient pour reprendre le contrôle de leur vie. Dans cette section, nous présentons les différentes difficultés rencontrées par les participantes en ce qui concerne la demande d'aide. Comme nous venons de le voir, la connaissance des services a été un facteur important qui a motivé les femmes à en finir avec la relation de violence. Selon les propos des femmes rencontrées, les autres facteurs qui ont conditionné leur recours aux services sociaux sont le manque d'habiletés linguistiques et l'isolement, la réticence attribuable à la honte ou à la culpabilité et la dépendance économique.

##### **4.4.2.1 Le manque d'habiletés linguistiques et l'isolement**

Outre le manque d'information sur les services disponibles, le manque d'habiletés linguistiques et l'isolement se retrouvent au centre des difficultés qui ont freiné les participantes à avoir recours aux services sociaux. Dans la section 4.3.4, nous avons traité de la

question de l'isolement entretenu par les maris. Cette section fait état plus spécifiquement de l'impact de l'isolement dans la recherche d'aide.

Les participantes ont exprimé avoir eu le désir de parler de leur situation, mais elles n'ont pas souvent identifié quelqu'un à qui se confier. Ce sentiment d'isolement a été partagé par toutes les femmes de notre étude. De plus, pour celles dont la langue maternelle n'est pas le français, les contacts avec la société d'accueil ont été plus difficiles, ce qui est loin de favoriser la possibilité de créer de nouveaux contacts. De même, le manque de services dans leur langue maternelle a renforcé leur sentiment d'isolement et a limité leur accès aux informations et services. En ce sens, les services offerts dans leur langue maternelle par le personnel des maisons d'hébergement et des services policiers, ou par des interprètes compétents, ont été cruciaux mais pas toujours disponibles. Les participantes ont identifié l'importance pour les victimes d'avoir accès à davantage de services dans leur langue d'origine.

Les participantes ont également mentionné que le fait de se retrouver généralement presque toute la journée chez elles contribuait pour beaucoup à leur situation d'isolement.

Quand tu n'as personne, tu passes la journée enfermée à la maison, tu n'as pas de famille à qui parler et tu te retrouves dans cette situation. Moi, je pleurais nuit et jour. J'étais comme dépressive. J'étais tellement isolée et déprimée aussi, parce qu'il faut du temps pour vous ajuster à cette nouvelle vie au Canada. En plus de cela, quand la situation est si pathétique, où vous n'avez pas de soutien ou de compréhension, oubliez ça! Quoi d'autre? Je pouvais endurer mais c'est si douloureux [...] (Femme 7).

De plus, nous avons remarqué que pour les participantes qui sont arrivées à Gatineau récemment, l'isolement semble être plus important, comme en témoigne cette femme. « Je ne connaissais personne quand je suis arrivée à Gatineau à part l'amie d'une amie. Mon premier réseau s'est fait dans la maison d'hébergement [...] » (Femme 5).

En outre, certaines participantes nous ont informée de situations où elles ont eu de la difficulté à faire valoir leurs droits ou à demander des services en raison de leur manque d'habiletés linguistiques.

Quand tu ne parles pas le français et qu'il n'y a pas d'interprète, c'est triste. Tu ne peux pas te défendre. Moi, j'ai eu la DPJ sur le dos pendant quelque temps, à cause de ma fille adolescente. La travailleuse sociale, elle ne comprenait pas très bien ce que moi je lui disais, puis la journée que je suis allée voir le juge, il y avait une interprète, mais elle avait un fort accent, je ne comprenais rien du tout. J'ai failli perdre ma fille. C'est très dévalorisant (Femme 1).

#### **4.4.2.2 Les sentiments de honte et de culpabilité**

Chez la plupart des femmes ayant participé à cette étude, la honte, la culpabilité ou la peur d'être jugées ou critiquées les ont empêchées de dévoiler la violence conjugale vécue.

Je voyais ça comme des affaires trop personnelles pour les mentionner aux intervenants du centre communautaire. Si ça ne va pas bien à la maison, c'est la faute à qui? Je croyais qu'en quelque sorte, c'était moi la coupable, alors je ne voulais pas en parler (Femme 6).

Pour certaines femmes, dans leur pays d'origine, l'aide provient de leur réseau familial et social. Dans certains cas cependant, la honte et la peur de ce que la famille ou les amis pourraient penser ont dissuadé les participantes à dévoiler leur situation de violence conjugale.

Pendant longtemps, je n'ai parlé de la violence chez nous à personne à cause de la culture, parce que les familles, on doit les garder ensemble. Dans notre culture, personne ne comprend ce que les femmes vivent. Les femmes se disent que c'est comme ça la vie, on se supporte, mais on n'encourage pas la femme à quitter son mari. Alors moi, quand il me battait, je ne voulais pas partager avec les autres femmes. Je me sentais seule, sans support (Femme 7).

C'est toujours la faute de la femme si quelque chose ne fonctionne pas dans le couple. J'étais censée revenir chez mon mari pour l'amour de lui et de mes enfants, peu importe si j'étais violentée ou pas. Il fallait se taire et tout supporter [...] (Femme 5).

Ces extraits nous permettent de voir comment il a été difficile pour plusieurs participantes de réagir et de chercher de l'aide parce qu'elles se sentaient impuissantes.

#### **4.4.2.3 La dépendance économique**

Pour la plupart des répondantes, la dépendance financière a été un obstacle important à la prise de décision de quitter leur conjoint. Les femmes parrainées par leur mari ou conjoint dépendent souvent financièrement de ceux-ci. La violence conjugale, combinée à d'autres facteurs résultant directement du statut d'immigrante, a aggravé la vulnérabilité économique des femmes participantes à cette étude.

Pour ces dernières, la menace de pauvreté et les difficultés d'accès à l'emploi ont été des facteurs cruciaux ayant influencé leur décision de mettre un terme à la relation abusive. Comme c'est le cas avec la plupart des immigrantes, les participantes ont éprouvé des obstacles dans leur recherche d'emploi. Ces difficultés sont souvent associées à plusieurs facteurs, notamment le manque de connaissance d'une des langues officielles, le manque d'expérience de travail au Québec, le manque de connaissance du marché local de l'emploi et la non-reconnaissance de leurs diplômes et de l'expérience acquise à l'étranger. Les participantes ont mentionné leur crainte de ne pas parvenir à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants si elles quittaient leur conjoint.

Dans mon pays, j'ai été [profession] pendant 10 ans. Mais quand je suis arrivée, je n'avais pas le permis de travail. Cela a pris beaucoup de temps [...] une fois que j'ai eu mon permis de travail, j'ai pensé pouvoir me trouver un emploi dans mon domaine d'études. Mais non ! Quand tu penses que tu as des compétences et que tu veux travailler, mais que tu ne peux pas trouver un emploi... j'ai trouvé ça difficile. Tous les jours se ressemblaient, je me sentais inutile. C'est juste mon mari qui

travaillait. Moi, je n'avais pas d'argent. Et puis, quand je voulais quelque chose, je n'avais rien à moi. Je dépendais de mon mari et je trouvais ça aussi très frustrant [...] (Femme 7).

#### 4.4.2.4 Aspects transversaux à considérer

Les femmes interrogées ont également fait allusion à des difficultés rencontrées en raison de formalités et de procédures administratives frontalières, lorsqu'elles ont essayé de trouver de l'aide à Ottawa.

À Ottawa, ça ne s'est pas bien passé. Je n'étais pas bien informé. Je n'avais pas d'adresse pour une maison d'hébergement alors je suis allée directement au bureau de l'aide sociale. Alors, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas m'aider parce que je n'habitais pas à Ottawa. Moi je ne savais pas. Moi j'ai pensé je suis canadienne et que, peu importe où je vais au Canada, je peux recevoir de l'aide. Mais non, on m'a fait comprendre que j'étais du Québec et qu'il fallait aller du côté du Québec. On m'a même demandé pourquoi je n'ai pas cherché de l'aide à [Ville] et qu'ils aident juste les habitants de l'Ontario, et que je n'avais pas d'adresse, et qu'il fallait aller du côté de Gatineau. Je ne savais pas alors quoi faire. J'avais les enfants dans l'auto et nulle part où aller (Femme 5).

Dans un autre sens, il serait impossible de finir cette section sans soulever la capacité des participantes à reconstruire leur vie malgré les difficultés auxquelles elles ont fait face. En effet, nous avons constaté la grande capacité de résilience des femmes, qui en face de la difficulté, ont démontré des aptitudes exceptionnelles à se soulever.

[...] Il m'a dit: tu ne partiras jamais loin de moi. Donc moi, je ne pouvais pas supporter encore un autre jour cette vie. Je me suis dit: je vais lui prouver que je peux m'en sortir. Je n'avais pas le choix [...] Je voulais donner une meilleure vie à mes enfants. [...] Je me suis dit à un moment: c'est quoi cette vie? Donc je me suis décidé à chercher de l'aide (Femme 5).

Nous avons vu, dans les témoignages de ces participantes, le moment de prise de conscience de leur situation qui marque un point tournant dans leur vie. En effet, la prise de conscience a été le moteur qui a engendré la décision de quitter la relation abusive et cela malgré les obstacles toujours dressés devant elles.

Les services sociaux adaptés renforcent cette première impulsion, ce qui a permis de poursuivre et consolider la décision d'un changement dans leur trajectoire. Nous allons voir dans la prochaine section ce que les participantes nous ont dit au sujet des services reçus et l'impact de ces interventions sur leur parcours.

#### **4.4.3 Des expériences positives avec les maisons d'hébergement**

Lors des entretiens avec les participantes, nous nous sommes intéressée à savoir de quelle façon les services des maisons d'hébergement ont été aidant. Pour ce faire, nous avons tenté d'identifier les éléments qui ont eu une influence positive dans leur parcours de recherche d'aide. Ainsi, les répondantes ont exprimé différentes perceptions des services auxquels elles ont eu recours.

##### **4.4.3.1 Des services d'hébergement culturellement adaptés**

En général, les femmes ont souligné à quel point les services des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale adaptés à leur réalité ont été utiles. À cause de l'immigration, ces femmes ont été éloignées de leur famille et de leurs amis. Dans un tel contexte, les services offerts par les maisons d'hébergement prennent toute leur importance.

Les femmes ont apprécié la diversité culturelle de l'équipe d'intervenants. Également, le fait que l'intervention pouvait souvent se dérouler dans la langue maternelle de la participante a été un élément particulièrement aidant. Plusieurs participantes ont indiqué

qu'il est parfois plus facile de parler dans sa langue maternelle, particulièrement sur un sujet délicat et personnel comme celui de la violence conjugale.

Juste le fait que je pouvais parler avec l'intervenante dans ma langue maternelle, je trouve ça super important. Parce que ce n'est pas la même chose d'avoir à tout dire en français, parce que, des fois, les mots ne sortent pas ou sortent tout croche [...] (Femme 1).

Les femmes ont mentionné que certaines intervenantes des maisons d'hébergement ont montré une claire compréhension de la réalité liée à leur expérience en tant qu'immigrantes. Elles ont apprécié que leurs besoins spécifiques aient été pris en considération et que des efforts spéciaux aient été faits pour les accueillir. Par exemple, plusieurs femmes ont mentionné que le fait que les intervenantes soient sensibles à leurs réalités culturelles a été un facteur crucial dans leurs démarches de recherche d'aide et de reprise de pouvoir sur leur vie.

Une intervenante m'a beaucoup aidé. Elle m'a accompagnée à des endroits et a fait l'interprétation pour moi, parce que mon français n'est pas très bon. Elle m'a même aidé à l'aide sociale quand on m'a dit que je n'y avais pas droit parce que j'étais parrainée. Elle m'a donné de bons conseils. Elle m'a parlé de la façon que les choses fonctionnent ici au Canada. Par exemple avec les enfants, ici c'est différent. Chez nous on peut taper les enfants, c'est normal. Mais ici ça ne se fait pas, alors il faut trouver d'autres façons de faire avec les enfants. Elle m'a parlé de tout ça [...] (Femme 4).

En général, les femmes participantes ont souligné l'approche respectueuse des intervenantes par rapport à leurs valeurs et à leurs particularités culturelles. Dans le même sens, les femmes ont mentionné l'attitude positive des intervenantes qui, par exemple, leur procuraient des produits typiques de leur pays pour les repas. Quelques femmes ont aussi apprécié cette occasion de pouvoir partager leur culture avec les autres femmes de leur maison d'hébergement.

#### 4.4.3.2 Réponse à la diversité des besoins des femmes

Le rôle joué par les maisons d'hébergement a été particulièrement central et important, en raison de la complexité des obstacles auxquels les participantes ont été confrontées: le manque de familiarité avec les infrastructures et les services sociaux, le manque de compétences en français et le manque de réseau social. Les femmes ont rapporté avoir reçu de l'aide dans les maisons d'hébergement, tant sur le plan pratique qu'émotionnel.

Les intervenantes de la maison d'hébergement m'ont aidé à appliquer à l'aide financière du gouvernement. Elles ont fait les appels, rempli les formulaires. Tout! Elles m'ont même accompagné aux rendez-vous... Ç'a été très utile parce que si je n'avais pas eu leur aide, qu'est-ce que j'aurais fait? Sans argent et sans parler le français, j'aurais fait quoi? (Femme 1)

Quelques femmes ont décrit comment, à maintes reprises, les maisons d'hébergement ont élargi leur mandat pour répondre à leurs besoins spécifiques au-delà des services traditionnellement offerts par ce type d'organisme communautaire.

Ce qui m'a aidé le plus, c'est que la maison pour femmes m'a permis de rester plus de trois mois à cause de ma situation. La plupart des femmes ne sont là que pendant deux mois, mais elles savaient que j'attendais l'appartement de l'OMH et ne connaissais personne à Gatineau, parce que je n'ai pas d'amis ou de la famille ici (Femme 7).

Parfois, les participantes ont été référées à d'autres ressources d'aide:

L'intervenante m'a mis en contact avec l'organisme Option Femme Emploi pour voir dans quel domaine je pouvais travailler. Elle m'a aidé à faire les démarches à ce niveau-là (Femme 2).

La plupart des femmes ont eu besoin d'accompagnement pour les aider à utiliser efficacement les services qui leur étaient inconnus. Elles avaient du mal à y accéder, soit en raison des barrières linguistiques, soit parce qu'elles ont eu de la difficulté à faire valoir leurs

droits. En ce sens, l'accompagnement a été une composante importante dans le soutien et le renforcement du pouvoir d'agir des femmes faisant l'objet de cette étude.

Les intervenantes à la maison d'hébergement m'ont permis de me rendre compte que j'avais des droits, qu'il existe des lois qui me protègent et que les autorités se doivent de les respecter (Femme 1).

Plusieurs femmes participantes ont mentionné que la présence et l'écoute des intervenantes des maisons d'hébergement les ont beaucoup aidées. Pour les femmes qui avaient expérimenté le jugement de leur famille ou de la communauté culturelle, le fait d'être écoutées sans être jugées les a aidées considérablement à surmonter l'isolement.

Certaines femmes ont comparé le support émotionnel reçu à la maison d'hébergement à celui de leur propre famille.

Tu sais, quand on comprend ce qu'on vit sans juger, ça fait tant de bien. Parce que les gens ne comprennent pas. Maintenant, ma famille n'est pas ici pour me dire que je devrais rester avec mon mari et des fois je pense que c'est mieux parce qu'ils n'auraient pas compris. C'est ça que j'ai tant aimé à la maison pour femmes. Je me sentais bien. Je pouvais parler de tout [...] (Femme 7).

Les intervenantes vous écoutent sans vous juger et ça fait tant de bien. Parce que les gens ne comprennent pas. Même pas ma famille, qui n'est pas ici et qui me disait que je devais rester avec mon mari, ils ne comprenaient pas. Mais dans la maison pour femmes, je me sentais bien. Je pouvais parler de tout (Femme 5).

Par ailleurs, la majorité des femmes interviewées ont apprécié le soutien offert par d'autres femmes hébergées ayant vécu des expériences de violence semblables. À cet effet, une participante a mentionné avoir réalisé pendant son séjour à la maison d'hébergement qu'elle n'était pas la seule à vivre de la violence conjugale: « J'ai compris que c'est un problème que n'importe quelle femme peut vivre. Il y avait des femmes qui ont vécu pire que moi [...] » (Femme 6).

De plus le passage par les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale a permis aux participantes d'acquérir davantage de pouvoir pour affronter leur conjoint et s'affirmer face à lui: « Maintenant je n'ai plus peur de lui ni d'aucun autre homme. Je suis beaucoup plus forte mentalement pour me protéger » (Femme 2). Des femmes sont aussi sorties de l'isolement en se créant un réseau social constitué de leur propre réseau de connaissances et d'amies: « Je me suis fait une amie à la maison pour femmes, ce qui est bien. Donc tranquillement je commence à me faire un réseau d'amis » (Femme 5).

#### **4.4.4 Les défis rencontrés avec les services des maisons d'hébergement**

En revanche, si les femmes ont généralement connu une expérience positive, elles ont aussi rapporté avoir été confrontées à diverses situations problématiques par rapport à leurs séjours en maisons d'hébergement.

Certaines des difficultés soulevées par les participantes sont relatives aux conditions particulières de la vie en communauté dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ou au fait que la problématique de la violence conjugale n'était pas la seule réalité des femmes hébergées. Par exemple, une femme nous a informée qu'elle a trouvé difficile le fait qu'au moment de son hébergement il y avait des femmes affectées par des problèmes de toxicomanie ou d'autres par des problèmes de santé mentale sévères.

Quelques femmes interviewées nous ont confié que des fois elles ne se retrouvaient pas dans les discours féministes des intervenantes des maisons d'hébergement. Par exemple, une répondante nous a confié que même si elle a quitté son conjoint ce n'est pas la solution valable pour toutes les femmes immigrantes, car dans d'autres cultures les problèmes de couple sont réglés avec l'aide de la famille élargie.

Par ailleurs, la plupart des femmes ont indiqué qu'elles ne pensaient pas qu'elles avaient été traitées différemment et certaines ont cru qu'elles avaient reçu un traitement préférentiel parce qu'elles étaient des immigrantes.

Bien que la majorité des femmes ait vécu des expériences positives avec les intervenantes des maisons d'hébergement, d'autres n'ont pas reçu des informations au moment où elles en avaient le plus besoin. Dans certains cas, des renseignements inexacts fournis par les intervenantes au sujet de leur statut d'immigration ont contribué à la confusion des femmes.

L'intervenante m'a fait tourner en round. Elle ne savait pas trop comment ça marche, le système pour les immigrants. Elle m'a dit que je n'avais pas droit à l'aide sociale. Après, une autre intervenante m'a aidé remplir les formulaires et s'est déplacée avec moi pour faire la demande de l'aide sociale (Femme 2).

Les femmes ont souligné l'importance que l'information sur leurs droits en tant qu'immigrantes soit fournie de façon claire. Il importe de mentionner que certaines ont abordé ces difficultés en spécifiant que, pour elles, celles-ci n'ont pas représenté d'obstacles majeurs.

#### **4.4.5 Les autres services utilisés**

La plupart des participantes ont dû recourir à l'aide sociale lorsqu'elles ont quitté leur conjoint. Plusieurs femmes ont rapporté que l'aide sociale a été extrêmement utile et leur a permis de rompre la relation avec leur agresseur tout en ayant la possibilité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Une participante nous a fait part qu'elle percevait des différences dans la façon avec laquelle certains agents de l'aide sociale traitent les femmes québécoises et celles d'ailleurs. De plus, elle a remarqué comment les femmes qui parlent français peuvent se défendre elles-mêmes, alors que celles qui ne le parlent pas ne peuvent pas le faire de la même façon.

Les participantes qui ont utilisé les services des organismes d'aide à la recherche d'emploi ont bien apprécié la formation à l'emploi et l'opportunité de découvrir les particularités de la recherche d'emploi et la culture du travail au Québec.

Dans plusieurs situations, les femmes ont souligné la complexité des démarches administratives. Elles ont eu de la difficulté à présenter une demande à l'Office municipal d'habitation (OMH) ou à l'aide sociale. Les intervenantes de la maison d'hébergement pour femmes ont écrit des lettres de recommandation pour les femmes ou les ont accompagnées aux rendez-vous. La plupart ont exprimé leur satisfaction quant aux autres services utilisés, bien que certaines aient reconnu que leurs attentes n'étaient pas très élevées.

Par ailleurs, pour la plupart de femmes impliquées dans cette étude, l'accès aux logements subventionnés et abordables a été essentiel, en raison des multiples obstacles économiques auxquels les immigrants sont confrontés. Bien que, grâce au logement subventionné, les femmes aient réussi à améliorer leur situation et à retrouver une stabilité, les quartiers où elles ont été placées n'étaient pas toujours convenables aux familles. « Je ne me sens pas à l'aise dans cet appartement. Il y a toutes sortes de gens ici, mais je n'ai pas un emploi, alors je suis obligée de rester ici » (Femme 5). Comme le décrit cette femme la sécurité du quartier est un sujet particulièrement préoccupant pour les femmes. Elle nous a mentionné son souci au sujet de l'exposition de ses enfants à la consommation d'alcool et aux activités criminelles.

Ce n'est pas un endroit sûr. Il y a des gens ici qui font de la drogue ou qui vendent de la drogue. J'ai entendu dire qu'il y a même des prostituées dans notre bâtiment. Maintenant, je ne me sens pas en sécurité ici surtout pour mes enfants (Femme 5).

#### **4.5 Différence entre ici et là-bas**

Afin de savoir comment les participantes auraient réagi à la violence conjugale dans leur pays d'origine, nous leur avons posé la question suivante: « De quelle manière au-

riez-vous fait face aux conflits avec votre ex-conjoint dans votre pays d'origine? De la même façon qu'ici au Canada ou autrement? »

Les avantages de vivre au Québec, notamment en ce qui concerne les services sociaux, ont souvent été évoqués, en contraste avec l'absence de services dans la plupart des pays de provenance des participantes. Par contre, la plupart des répondantes se souviennent de leur position sociale et de l'emploi occupé dans leur pays avec regret. Dans ce sens, la non-reconnaissance des diplômes et de la déqualification professionnelle ont été souvent soulignées en comparaison avec la situation professionnelle stable dans leur pays d'origine. En effet, la majorité des répondantes sont scolarisées et toutes, excepté une, étaient financièrement autonomes dans leur pays d'origine. Comme nous l'avons mentionné, les répercussions de la dépendance économique sur la vie des femmes et de leurs enfants ont fait en sorte que plusieurs des participantes ont d'abord accepté de rester dans la relation de violence conjugale à cause de la menace de pauvreté. En d'autres mots, le pouvoir déséquilibrant de l'insécurité économique a fragilisé davantage ces femmes déjà rendues vulnérables par le processus de migration lui-même. Une des participantes nous l'a dit en ces mots: « Dans mon pays ça aurait été différent parce que là-bas j'avais un emploi, une maison et ma famille. J'étais indépendante » (Femme 2). Une autre l'exprime ainsi: « Dans mon pays, ça serait différent. Il y a la famille qui vient en aide quand c'est physique, mais sinon personne ne dit rien. Ici les hommes [natifs de son lieu d'origine] en profitent parce qu'ils savent que la femme est toute seule et la famille peut pas rien faire. Ça serait différent si j'avais un emploi et mon propre argent! » (Femme 5).

Selon plusieurs participantes, certains comportements sont considérés culturellement « normaux » et acceptables dans leur pays d'origine, donc il est plus facile de trouver de l'aide au Canada.

Une femme doit subir, même si on t'a battu. Tu dois remplir tes obligations et aller au lit sans rien dire. Il n'y a pas de l'aide comme ici. Ton aide c'est de parler avec tes amies qui ont vécu la même chose. La famille intervient juste si ça devient

trop visible et qu'on t'a gonflé l'œil comme ça. La famille va faire pression pour justifier et pour que le couple se réconcilie. Alors le couple ne va pas se séparer. On se sépare uniquement quand la femme a commis l'adultère, mais pas quand c'est l'homme, ça, c'est pardonnable. Moi, personnellement, si j'avais vécu cette violence en [lieu d'origine] je serais la plus malheureuse. Ça m'a rattrapé même ici, parce que je savais que ma famille ne pouvait rien faire. Au moins, il y a des services pour les femmes qui ont vécu la même chose que moi (Femme 5).

Je savais que la famille pouvait rien faire, alors j'ai même pas dit quand j'ai vécu de la violence. En plus, ils allaient me juger, alors j'ai préféré me taire. Quand ils l'ont su, ils n'ont rien fait. Il y a en a qui m'ont même dit: Mais c'est le père de tes enfants, tu dois rester pour ta famille. C'est aussi à cause de ça que je suis resté 7 ans avec lui. Les gens ne comprennent pas [...] (Femme 7).

#### **4.6 Ce qui devrait être fait pour aider les femmes immigrantes victimes de violence conjugale**

Nous avons demandé aux participantes leur opinion sur ce qui devrait être fait pour venir en aide aux femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Celles-ci ont suggéré que l'information sur la violence conjugale soit davantage diffusée et se retrouve un peu partout, principalement dans des endroits auxquels les femmes pourraient avoir accès facilement, dans les centres communautaires, les piscines et les journaux « ethniques », par exemple. Plusieurs ont indiqué que l'information concernant la violence conjugale et les services disponibles pour les femmes devrait être transmise dès l'arrivée au Canada.

Il serait bon que quand une femme arrive au Canada, elle reçoive l'information sur ses droits et sur les services disponibles. Les lois sont différentes ici et la femme peut bénéficier de la protection du gouvernement. Mais souvent, on prend connaissance des choses trop tard [...] (Femme 6).

#### 4.7 Conclusion

Les témoignages des informatrices nous permettent de constater à quel point la violence conjugale intensifie les difficultés liées à l'immigration et piège les femmes dans un cercle vicieux de vulnérabilité. Ce parcours nous a permis d'identifier une série d'obstacles rencontrés par les interlocutrices: manque d'information, d'habiletés linguistiques, d'un réseau social, la honte rattaché à ce qui est considéré comme une transgression d'une norme sociale ou culturelle, la dépendance économique. En outre, le discours des participantes fait part, à la fois, des éléments positifs et des difficultés associés aux services utilisés dans la recherche d'aide. Les besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale ne se distinguent pas, fondamentalement, de ceux des femmes victimes de violence en général. En revanche, les conséquences sont tout autres pour les femmes immigrantes qui voient s'ajouter de nouveaux besoins à leurs besoins préexistants. En somme, les témoignages de nos interlocutrices mettent en relief l'importance des services adaptés à la réalité des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

## CHAPITRE V

## Discussion

Les résultats exposés dans le chapitre précédent nous renseignent davantage sur la réalité vécue par les participantes et nous permettent de mieux saisir les particularités de la violence conjugale en contexte migratoire. Ces résultats sont cohérents avec les objectifs de la recherche et le cadre d'analyse sur lesquels se fonde notre démarche de recherche. Dans ce chapitre-ci, nous allons reprendre et analyser plus systématiquement les résultats des entrevues en fonction de nos questions de recherche et de notre cadre théorique. Encore une fois, rappelons, avant de nous livrer à l'analyse de nos résultats, les deux questions de recherche énoncées à la fin du premier chapitre. 1. Quelles sont les particularités de l'expérience des femmes immigrantes sur le plan de la violence conjugale? 2. Quels sont leurs besoins spécifiques en matière d'intervention et de soutien? À partir de ces questions, les résultats de notre enquête seront analytiquement approfondis dans trois sections. La première situe les défis de l'intégration à la société d'accueil ainsi que les mécanismes de contrôle des femmes dans la matrice de domination (Collins, 2000). La seconde propose une réponse aux besoins des immigrantes victimes de violence conjugale. Enfin, la dernière partie de ce chapitre traite des implications de notre étude sur l'intervention sociale et les recherches futures.

### **5.1 L'analyse intersectionnelle: situer les défis de l'intégration à la société d'accueil et le contrôle des femmes dans une matrice de domination.**

Les résultats de cette recherche fournissent un bon nombre d'exemples de défis rencontrés par les participantes en tant que femmes victimes de violence conjugale, mais également en tant qu'immigrantes. L'analyse intersectionnelle nous permet de comprendre que leur double position sociale a marqué leur expérience d'abus et aussi le sens qu'elles donnent à leur vécu. De plus, les données de cette recherche démontrent que plusieurs difficultés du processus d'immigration ont été utilisées par les conjoints à comportement violent pour exercer du contrôle sur les femmes que nous avons interrogées. Ces obsta-

cles identifiés sont le statut de femme parrainée, le manque d'habiletés linguistiques des femmes, les normes culturelles, la dépendance économique à l'égard du mari, la méconnaissance de ses droits et des ressources d'aide du pays d'accueil et l'absence de réseaux sociaux. Ces obstacles ont rendu les participantes plus vulnérables au contrôle et au pouvoir exercé par leurs conjoints violents et ont rendu la recherche d'aide auprès des services pour femmes victimes de violence conjugale plus difficile.

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre sur le cadre théorique, l'analyse intersectionnelle met en évidence que «le genre interagit avec la race, l'ethnicité et la classe pour façonner les expériences des femmes face aux inégalités et à la violence » (Harper, 2012:1). La perspective intersectionnelle met en lumière l'imbrication des rapports de pouvoir et permet aux femmes victimes de situer dans l'espace public leur expérience de sujets de domination: celle des mœurs patriarcales de leurs sociétés de départ, celle de leur conjoint et celle de l'État où elles doivent se battre pour s'établir et s'intégrer à la société d'accueil. Si nous pensons aux difficultés d'insertion à l'emploi rencontrées par les femmes immigrantes par exemple, nous pouvons raisonnablement postuler que leur dépendance économique à leur conjoint se situe à l'intersection de deux oppressions, à la fois comme une conséquence de la violence conjugale et de l'exclusion des immigrants du marché du travail. En ce sens, la violence conjugale ne représente pas toujours la seule ou la principale violence vécue par les femmes (Bograd, 2005). En effet, bien que la domination masculine soit la composante la plus importante de la violence conjugale, dans un contexte plus large, il est nécessaire de prendre en considération l'intersection entre les différents systèmes de pouvoir et d'oppression (Bograd, 2005).

Collins (2000) résume ainsi les quatre domaines du pouvoir:

The structural and disciplinary domains of power operate through system-wide social policies managed primarily through bureaucracies. In contrast, the hegemonic domain of power aims to justify practices in these domains of power. By manipulating ideology and culture, the hegemonic domain acts as a link between social institutions (structural domain), their organizational practices (disciplina-

ry domain), and the level of everyday social interaction (interpersonal domain) (p.284).

Le concept de matrice de pouvoir introduit par Collins (2000) permet une analyse qui prend en considération l'articulation entre les différents domaines de pouvoir. Il est alors possible de mieux comprendre l'impact de différents axes de domination sur la vie des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, ce que nous développons dans les sections suivantes.

### **5.1.1 Entre vouloir quitter une relation abusive et vouloir rester au pays: l'impact du parrainage sur la violence conjugale.**

Dire que le contrat de parrainage peut devenir un outil de contrôle sur la femme parrainée, c'est reconnaître que certaines règles de la loi sur l'immigration sont inadaptées et contribuent à la vulnérabilité des immigrantes à l'égard de la violence conjugale, ainsi qu'à renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes. Trois participantes arrivées au Canada avec le statut de femmes parrainées ont indiqué que leur conjoint a tiré avantage de leur dépendance légale et économique pour les intimider ou exercer sur elles du chantage émotionnel. La loi sur l'immigration relative au parrainage est un exemple qui relève du domaine structurel, l'une des sphères de la matrice du pouvoir décrite par Collins (2000). Rappelons que le domaine du pouvoir structurel représente la façon avec laquelle les diverses structures sociales sont organisées pour perpétuer la subordination des femmes. En effet, le contrat de parrainage nourrit les inégalités et les entretient sur la base de responsabilités et de pouvoir sur la femme liées au parrain. La loi sur le parrainage prévoit, depuis 2012, que les conjoints parrainés doivent respecter une période de cohabitation de deux ans avec leur parrain.

Les immigrantes victimes de violence conjugale peuvent déposer une demande d'exception à cette règle, mais la violence n'est pas toujours facile à dévoiler et surtout à prouver devant les autorités. En effet, les représentations les plus visibles de la violence

sont de nature physique. Les autres formes de violence conjugale peuvent donc passer inaperçues ou du moins être plus difficiles à démontrer. Il n'est pas surprenant que, dans un tel contexte, les femmes immigrantes ne dénoncent pas la violence conjugale, comme le démontrent les résultats de cette recherche.

Par ailleurs, il faut noter que les conjointes parrainées ne sont pas admissibles à l'aide sociale, ni à la majorité des mesures de soutien au logement, car le parrain est responsable financièrement de sa conjointe. Les femmes parrainées peuvent donc être contraintes de rester dans une relation violente par peur d'être renvoyées dans leur pays d'origine. Comme en témoignent plusieurs femmes interviewées, certains conjoints au comportement violent se sont servis de cette composante de la loi pour les intimider lorsqu'elles ont voulu quitter la relation. De plus, comme l'expliquent Côté et al. (2001), le parrainage est un lien de dépendance financière absolu qui ne se brise pas par la séparation ou le divorce, ce qui maintient la femme dans une situation de vulnérabilité. Le contrat de parrainage renvoie effectivement à un système marqué par des valeurs patriarcales. Il donne au parrain un rôle dominant, celui de pourvoyeur. La femme est reléguée au rang de « mineure » et est financièrement dépendante de son conjoint.

L'interaction entre le domaine du pouvoir structurel et interpersonnel agit ainsi en synergie pour maintenir les femmes dans un contexte de dépendance à l'égard de leur conjoint violent. Il est clair que la situation des femmes parrainées est différente de celle des hommes dans le même contexte. Or, ce sont les femmes qui font majoritairement partie du programme de parrainage (Citoyenneté et Immigration Canada, 2005). Ainsi, bien que le programme de parrainage facilite le regroupement familial et soit utilisé par de nombreux couples de façon appropriée et équitable, les données de la recherche indiquent qu'il peut aussi l'être par le parrain comme outil de contrôle de la femme.

### 5.1.2 Sans mot pour le dire

Dire que le manque d'habiletés linguistiques peut être utilisé comme un outil de contrôle, c'est reconnaître le fait que de ne pas parler le français ou l'anglais place les femmes immigrantes dans des situations de risque pour leur sécurité et accroît leur vulnérabilité envers leurs conjoints. Au Québec, la maîtrise du français ou de l'anglais est le seul moyen dont les victimes disposent pour connaître leurs droits et, surtout, pour les faire respecter. Quatre répondantes qui ne parlaient pas le français en arrivant au Québec ont déclaré avoir eu beaucoup de difficultés de se trouver un emploi et de chercher de l'aide lorsqu'elles en ont eu le plus besoin. L'analyse des entrevues montre que les difficultés linguistiques représentent le principal obstacle à la recherche d'aide. Les données recueillies indiquent de plus que dans le but de maintenir le contrôle sur leur femme, quelques conjoints ont saboté leurs efforts pour suivre des cours de français. Cela a influencé négativement l'intégration de ces femmes à la société québécoise, où les compétences linguistiques affectent directement l'accès à l'emploi.

De plus, les répondantes ayant marié un homme d'origine québécoise se sont retrouvées dans une situation d'inégalité et ont parfois été mises à risque puisqu'elles ne pouvaient pas communiquer clairement avec la police lorsqu'elles ont eu besoin d'aide. En effet, les conjoints concernés sont dans une position triplement privilégiée, non seulement en tant que membres du groupe majoritaire et de la connaissance qu'ils ont des codes culturels de la société québécoise, mais également de leur maîtrise de la langue française et de la couleur de leur peau. Cela leur donne donc une plus grande crédibilité lorsqu'ils font face aux policiers quand leur conjointe rapporte une situation de violence conjugale. Cette expérience des participantes concernées avec le système policier relève du domaine disciplinaire de la matrice du pouvoir. En ce sens, le domaine disciplinaire contribue lui aussi à l'aliénation des femmes immigrantes subissant de la violence conjugale.

L'analyse des entrevues montre que les difficultés linguistiques représentent le principal obstacle à la recherche d'aide. Les données recueillies indiquent de plus que dans le

but de maintenir le contrôle sur leur femme, quelques conjoints ont saboté leurs efforts pour suivre des cours de français. Cela a influencé négativement l'intégration de ces femmes à la société québécoise, où les compétences linguistiques affectent directement l'accès à l'emploi. Ce point est à mettre en lien avec la dépendance économique, une question sur laquelle nous revenons plus loin.

### **5.1.3 La place des normes culturelles dans la marginalisation de la femme**

Dire que les normes culturelles peuvent agir comme outil de contrôle, c'est reconnaître que les valeurs acquises par l'entremise de la socialisation en ce qui a trait à la place de la femme dans le couple auront vraisemblablement une influence sur leur perception de la violence conjugale et sur leur décision de quitter ou non leur partenaire violent (Alaggia & coll., 2009). Il s'agit d'une forme de régulation culturelle, par les normes issues des coutumes et des tabous visant avant tout à garder le rapport de domination dans le couple.

Il devient en fait normal pour la femme d'accepter de se taire. La femme se retrouve alors repliée sur elle-même, portée à normaliser la violence conjugale et à la considérer comme un problème privé. Les participantes ont parlé d'un ensemble de croyances ayant pour effet de banaliser la violence à l'égard des femmes dans certaines sociétés. Cette banalisation de la violence contribue à préserver un système de valeurs qui marginalise socialement la femme. De ce fait, les normes culturelles constituent un moyen privilégié pour manipuler les femmes, comme le démontrent les résultats de cette recherche. Les normes culturelles sont un exemple qui relève du domaine hégémonique dans la matrice du pouvoir décrite par Collins (2000). Rappelons que le domaine du pouvoir hégémonique justifie l'oppression à travers des croyances véhiculées au sein de la société.

Il est aussi important de comprendre que la violence conjugale est plus courante dans des sociétés qui ne prévoient pas de mesures de protection pour les femmes qui en sont victimes et ne sanctionnent pas les agresseurs. Menjivar et Salcido (2002) de même que Jaspard (2005) ont démontré que le fait de provenir d'un pays où la violence contre les femmes

n'est pas condamnée par la loi peut engendrer la banalisation de celle-ci. De ce fait, les particularités socioculturelles sont loin d'être une explication exclusive pour comprendre les causes de la violence conjugale envers les femmes immigrantes. En effet, la violence envers les femmes dans des communautés ethniques n'est pas un attribut culturel particulier, mais plutôt le produit des sociétés patriarcales (Sokoloff & Dupont, 2005). Nous sommes d'avis que l'immigration occasionne des changements dans les rôles hommes/femmes comme l'explique Taboada-Leonetti (1990) qui considère que l'immigration a pour effet de précipiter l'évolution des rôles coutumiers, qui sont fluides et ne restent pas figés dans le temps. À titre d'exemple, quand les participantes ont pris connaissance de leurs droits au Canada et des services disponibles, elles ont cherché de l'aide même si cela représentait pour elles d'aller contre leurs croyances. Nous reviendrons sur ce point précis à la section 5.1.5 portant sur la méconnaissance des services sociaux disponibles.

#### **5.1.4 Le prix de l'exclusion du marché du travail**

Parler de dépendance économique comme instrument de contrôle, c'est dire que le fait de ne pas détenir un emploi rend les femmes davantage faciles à manipuler, en plus d'exercer un effet dissuasif sur elles au moment de prendre la décision de quitter une relation abusive, alors que le fait d'avoir un emploi pourrait avoir l'effet contraire. Thériault et Gill (2007) ont constaté que les femmes sans emploi sont en général effectivement plus vulnérables à la violence conjugale. Les données recueillies indiquent que la crainte de ne pas disposer des moyens suffisants pour soutenir leurs besoins et ceux de leurs enfants a réduit sensiblement les occasions des participantes de quitter la relation violente. De plus, il est bien établi que d'un point de vue plus général, les immigrants rencontrent des obstacles structurels importants lorsqu'ils tentent de trouver un emploi. Toutefois, pour certaines participantes, les difficultés à décrocher un emploi sont directement liées au fait qu'elles vivent de la violence conjugale. En effet, selon Brownridge et Halli (2002), il existe un lien entre la violence conjugale et son impact sur l'accès des femmes à l'emploi. Par ailleurs, selon MacMillan et al. (1999), les femmes actives sur le marché du travail sont moins sus-

ceptibles de subir de la violence conjugale quand leur conjoint a aussi un emploi. Toutefois, selon ces auteurs, le risque augmente quand leur partenaire n'a pas d'emploi. De même, le fait que les participantes à cette étude n'occupaient pas d'emploi a contribué à leur isolement et a restreint les moyens à leur disposition pour faire appel à de l'aide.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les participantes ont comparé leur expérience de violence conjugale vécue au Québec avec celle vécue dans leur pays d'origine. Pour plusieurs d'entre elles, un des facteurs déterminants au moment de quitter la relation abusive est la dépendance économique et les problèmes d'insertion professionnelle liés à l'immigration. Six des répondantes étaient indépendantes financièrement avant d'arriver au Québec. Or, aucune des femmes interviewées n'avait un emploi avant de quitter leur conjoint et seulement l'une d'entre elles travaillait à temps partiel au moment de l'entrevue.

#### **5.1.5 Le manque de réseaux sociaux: un terrain propice à la violence**

En général, les femmes victimes de violence sont piégées à des degrés divers par l'isolement social. Dans le cas des femmes ayant participé à notre étude, l'isolement a été exacerbé par le manque de compétences en français, la méconnaissance de la société québécoise et le chômage. L'analyse des données montre que l'isolement vécu par les participantes se trouve à l'intersection entre le pouvoir exercé par leurs conjoints et les difficultés qu'entraîne l'immigration. De plus, nous avons pu constater que l'isolement est un obstacle important à la recherche d'aide. De façon générale, au moment de chercher de l'aide, les victimes de violence conjugale se tournent surtout vers des appuis informels plutôt que formels (Centre canadien de la statistique juridique, 2005). L'absence de réseau social peut faire en sorte qu'il sera beaucoup plus difficile de prendre des mesures pour mettre fin à la violence.

Pour les immigrantes de la région de Gatineau, l'isolement est peut-être plus important que celui vécu par celles de la région de Montréal. En effet, la population de cette région est majoritairement francophone et blanche. Les échanges peuvent s'y produire de

façon différente qu'à Montréal, où les immigrants sont présents depuis plusieurs décennies et où les communautés culturelles sont mieux représentées.

#### **5.1.6 De l'accès à l'information à la recherche d'aide**

La méconnaissance de leurs droits fragilise considérablement les femmes immigrantes. Les données de cette recherche révèlent que les participantes étaient peu informées sur leurs droits et sur les services d'aide disponibles. Elles ont subi de ce fait le pouvoir abusif exercé par leur conjoint, qui a profité de leur ignorance pour les manipuler. À ce propos, les femmes interrogées dans le cadre d'une étude d'Erez et al. (2009) ont déclaré avoir pris conscience de leur situation de violence une fois arrivées au pays d'accueil. Dans le même sens, plusieurs des participantes ont pris la décision de quitter la relation abusive après avoir pris connaissance de leurs droits et des services disponibles en matière de violence conjugale. L'accès à l'information peut changer la perception par rapport à la violence conjugale et encourager la recherche d'aide.

#### **5.1.7 Conclusion**

L'examen des obstacles rencontrés par les répondantes nous aide à mieux comprendre les formes que prend la violence conjugale en contexte migratoire. Cette recherche nous a permis de réaliser à quel point les difficultés de l'immigration constituent un terrain propice à la violence conjugale. Elle nous montre que des facteurs tels que le statut de femme parrainée, le manque d'habileté linguistique, les normes culturelles, l'exclusion du marché du travail, le manque de réseaux sociaux et les méconnaissances de ses droits se combinent et s'influencent avec la violence conjugale.

Les conjoints violents ont profité des obstacles liés à l'immigration pour accroître leur contrôle et leur pouvoir sur les participantes. Ce contrôle a augmenté la vulnérabilité des répondantes et a nui à leurs tentatives de recherche d'aide auprès des services pour femmes victimes de violence conjugale. Par ailleurs, nous avons vu comment le cumul des

obstacles hypothèque les chances d'intégration des femmes immigrantes. De plus, nous avons relevé, à travers le témoignage des femmes rencontrées, différentes formes que prend le patriarcat, ailleurs et ici.

Le fait de situer le vécu des participantes dans la matrice de domination (Collins, 2000) nous a permis une analyse plus fine de leurs réalités. Car leurs expériences se situent le plus souvent à l'interaction du domaine hégémonique. Celui-ci agit comme lien entre la structure, la discipline et les relations interpersonnelles, mais se manifeste dans différentes formes de discrimination qui reflètent la nature spécifique de l'oppression. Ce sont toutefois davantage les domaines structurel et interpersonnel auxquels nous avons porté attention, en montrant que la violence conjugale en contexte migratoire est exacerbée par les difficultés de l'immigration. Toutefois ces dernières sont imbriquées aussi dans la violence vécue par les participantes, dans leur processus même d'immigration.

Les obstacles avec lesquels les femmes immigrantes doivent composer au moment de décider de quitter une relation abusive constituent une partie de l'explication sur les raisons possibles pour lesquelles certaines femmes immigrantes victimes de violence conjugale ne cherchent pas d'aide auprès des services sociaux. C'est aussi une raison pour laquelle il n'est pas suffisant d'analyser la violence conjugale en contexte migratoire qu'en considérant l'influence du patriarcat.

Les résultats de notre recherche permettent donc de comprendre l'importance d'examiner le phénomène de la violence conjugale en tenant compte de ses dimensions multiples. Nous avons ainsi une meilleure idée des raisons pour lesquelles les femmes immigrantes ne parviennent pas à chercher de l'aide et aussi de ce qui pourrait être fait pour les aider à prendre contact avec ces services essentiels. Ces éléments doivent être pris en considération dans l'ajustement de l'intervention sociale, afin de mieux répondre aux besoins des femmes immigrantes subissant de la violence conjugale.

## 5.2 La réponse aux besoins de femmes immigrantes victimes de violence conjugale

Cette section fait état de certains besoins identifiés lors de l'analyse de données. En raison de la complexité des défis auxquels font face ces femmes, c'est souvent la réponse des services qu'elles ont contactés, quand elles ont pris la décision de quitter leur conjoint, qui a fait la différence en termes de reprise du pouvoir sur leur vie. Rappelons que toutes les participantes à notre recherche ont fait appel aux services de maisons d'hébergement et que la majorité d'entre elles a été recrutée dans ces organismes pour les entrevues.

Nous croyons qu'il ne faut pas sous-estimer les obstacles spécifiques propres à l'immigration lorsque ces femmes victimes de violence conjugale cherchent de l'aide. En effet, la peur de se retrouver seules sans repères pour faire face aux obstacles de l'intégration, dans une société pas toujours accueillante à la différence, pourrait déjà être un empêchement majeur dans la demande d'aide. Les recherches démontrent la nécessité d'adapter les services aux différents besoins de la population immigrante, car les besoins non comblés deviennent autant d'obstacles à l'intégration (Battaglini & Gravel, 2000). Les données de cette recherche mettent en lumière que le contexte migratoire a amplifié les besoins des femmes de notre étude. Cela nous permet de mettre l'accent, encore une fois, sur l'importance d'acquérir une vision globale du phénomène quand on intervient auprès de ce groupe de femmes, en prenant en considération les différentes composantes de la violence en contexte migratoire. Même si l'expérience des participantes est similaire en plusieurs points avec celle d'autres femmes victimes de violence conjugale, elle se situe dans des axes de domination différents. C'est pourquoi ces oppressions débouchent sur des réactions et des impacts différents et par conséquent sur des besoins distincts. Or, si ces participantes partagent toutes la même problématique, elles ne doivent pas pour autant être considérées comme un groupe homogène. Elles n'ont pas toutes les mêmes besoins ni les mêmes vulnérabilités, et ne réagissent pas de la même façon vis-à-vis l'adversité.

Nous avons relevé dans toute leur diversité les besoins qui ressortent des propos tenus par les participantes interviewées. Plusieurs de ces besoins sont semblables à ceux

de la plupart des femmes victimes de violence conjugale: sécurité, protection et hébergement. Toutefois, d'autres besoins s'ajoutent à ceux-ci au regard de leur situation particulière d'immigrantes, à savoir, les besoins linguistiques et d'accès à l'information, de support psychosocial attentif à leur réalité, d'accompagnement et de liens sociaux.

### **5.2.1 Les besoins linguistiques**

Dans le cas des femmes parlant peu ou pas le français, la présence des travailleuses de leur communauté à la maison d'hébergement qui les a accueillies a facilité l'intervention et favorisé le lien de confiance. Souvent, les services des maisons d'hébergement ont agi dans une mesure dépassant leur cadre habituel d'intervention, par exemple en faisant des appels téléphoniques pour ces femmes ou en fournissant de l'accompagnement aux fins d'interprétation. À l'occasion, le recours à un service d'interprète aurait pu être nécessaire.

### **5.2.2 Le besoin d'information**

Les femmes qui ont participé à notre étude ont insisté sur l'importance de la sensibilisation aux impacts de la violence conjugale comme moyen de lutter contre celle-ci et d'encourager les victimes à chercher de l'aide quand elles en ont besoin. En même temps, il est important de communiquer clairement aux conjoints violents que ce comportement est inacceptable dans la société québécoise. Les participantes ont suggéré à ce titre que les services en matière de violence conjugale devraient être publicisés sous différentes formes par le gouvernement, pour faire connaître davantage ces services à tout le public immigrant et ce, dès l'arrivée au Québec. Compte tenu des défis précités relatifs à l'utilisation des services par des femmes immigrantes victimes de violence conjugale qui parlent peu ou pas le français, les participantes ont suggéré que les organismes qui viennent en aide aux femmes victimes de violence conjugale devraient rendre l'information fournie au sujet de la violence conjugale accessible en plusieurs langues.

Du point de vue de l'agresseur, on pourrait croire que le fait d'être plus conscient des conséquences possibles découlant d'une agression le découragerait d'emprunter cette voie. Par contre, bien que cette idée puisse sembler logique, il demeure que les participantes ont signalé qu'après leur arrivée au Canada, certains conjoints ont changé leur stratégie, passant de la violence physique — laquelle en principe est punie par la loi — à la violence psychologique, cette dernière étant plus difficile à cerner et non condamnée par la loi. La forme de violence choisie serait différente mais le désir de control est toujours présent.

### **5.2.3 Le besoin de support psychosocial sensible à la réalité des femmes immigrantes**

À propos des services reçus, les participantes à notre étude nous ont parlé des interventions les plus aidantes, les moins aidantes et de celles qui ont été vécues comme contraignantes. Par exemple, les interventions qui ont eu un impact positif dans les moments les plus difficiles lors de leur hébergement sont celles qui ont répondu aux besoins d'écoute, de réconfort et d'accompagnement. Par ailleurs, les femmes ont trouvé difficile le manque de sensibilité culturelle de certaines intervenantes en ce qui concerne leur perception de la violence conjugale. Elles ont fait mention de l'importance du respect de leurs valeurs familiales et suggèrent que les intervenantes leur offrent des possibilités d'exprimer leur vision du couple lors de l'intervention.

Le fait que les services des maisons d'hébergement aient pu répondre à leurs besoins particuliers dans une mesure qui s'étend au-delà des mandats traditionnels de ces services, par exemple en prolongeant l'hébergement plus longtemps que la norme, a été particulièrement apprécié par ces femmes. Le fait que les maisons d'hébergement aient répondu de façon favorable aux besoins vastes et complexes des participantes nous fait croire que ces services sont en général bien adaptés aux réalités des femmes immigrantes. Toutefois, il est important de considérer, lors de l'intervention, les difficultés qu'entraîne l'immigration, dont les aspects culturels, qui entrent en jeu dans la recherche d'aide de ces femmes immigrantes.

En général, les femmes ont rapporté avoir eu une expérience positive dans les maisons d'hébergement. Cela dit, il est probable que les réponses de ces femmes aient été généralement positives en raison de la façon que notre échantillon a été choisi.

On pourrait avancer que le soutien offert par les intervenantes a aussi joué un rôle dans la reprise du pouvoir de ces femmes sur leur vie. À titre d'exemple, il ressort clairement de l'analyse que les interventions en maison d'hébergement, en particulier le soutien émotionnel, leur ont permis de développer une confiance en elles qui s'avère indispensable pour mieux comprendre la violence vécue. Elles ont indiqué qu'elles ont trouvé dans les maisons d'hébergement un milieu chaleureux, accueillant et presque familial. Certaines de ces femmes ont décrit leur expérience comme étant non seulement aidante par la vaste gamme de services offerts, mais aussi rassurante, leur permettant de combler au moins de façon temporaire le vide laissé par l'insécurité accumulée et le manque de repères.

Les participantes ont mentionné quelques défis rencontrés avec les services des maisons d'hébergement, mais il semblerait qu'ils ne constituent pas nécessairement des éléments affectant de façon négative la perception générale des répondantes par rapport à l'aide reçue. À ce titre, il est aussi possible que ces femmes minimisent l'ampleur et l'impact des difficultés vécues avec les services selon ce qu'elles croient être une réponse attendue par la chercheuse. Par exemple, une femme a fait mention d'une expérience négative relative aux conditions propres à la vie en communauté, alors qu'une autre a indiqué ne pas partager la perception de la violence conjugale et les solutions préconisées en maison d'hébergement. Ces observations entrent en cohérence avec le constat d'Oxman-Martinez et Krane (2005) dans leur recherche portant sur les femmes immigrantes qui ont séjourné en maison d'hébergement. Les femmes qu'elles ont interviewées affirment ne pas partager la perception qu'ont la majorité des intervenantes sur la violence conjugale et constatent une inadéquation des interventions par rapport à leurs besoins. En effet, la perspective occidentale d'intervention en matière de violence conjugale peut causer des tensions par rapport aux traditions et aux valeurs des femmes immigrantes (Ely, 2004). En outre, les interventions

qui ne tiennent pas compte de la façon selon laquelle les autres systèmes de domination ont un impact sur la vie des femmes immigrantes ne font qu'aggraver leur marginalisation. Attribuer la primauté à un seul aspect de l'identité (le genre) ou à un seul rapport de pouvoir (le patriarcat) en ignorant les autres (l'origine ethnique, la classe, le statut d'immigration, etc.) ne rend pas compte de toute la diversité des expériences des femmes (ICREF, 2006).

#### **5.2.4 Le besoin d'accompagnement**

Alors que les femmes ont également eu des expériences avec des services tels que l'Office municipal de l'habitation (OMH), l'aide juridique et le soutien au revenu, leurs démarches ont souvent impliqué un accompagnement par les intervenantes des maisons d'hébergement. À cet effet, une participante a mentionné qu'à une occasion, cette intervenante a été en mesure de l'aider et a pris sa défense lors d'un accompagnement à l'OMH. En ce sens, on peut penser que l'accompagnement a évité ou a atténué une expérience négative.

#### **5.2.5 Le besoin de tisser des liens sociaux**

À cause du parcours d'immigration, les femmes ayant participé à notre recherche ont été éloignées de leur famille, de leurs amis et de leur communauté culturelle. En général, elles ont apprécié le contact avec d'autres femmes qui ont vécu des expériences semblables. Les maisons d'hébergement sont donc des lieux à travers lesquels un lien social peut être tissé avec d'autres personnes. L'isolement des participantes mis en lumière par notre recherche indique un besoin important de trouver des mesures innovatrices pouvant faciliter les liens sociaux des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Les organismes communautaires devraient être en mesure de trouver de nouveaux moyens de prendre contact avec les femmes immigrantes isolées. Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont probablement dans une meilleure position pour aider à élaborer des stratégies pour atteindre en particulier ces femmes iso-

lées, car elles sont familières avec la nature et la dynamique de la violence conjugale ainsi que la violence faite aux femmes en général.

Il faut toutefois souligner l'importance que les interventions soient adaptées à la réalité des femmes immigrantes et la collaboration fertile qu'il est possible d'établir avec les organismes qui œuvrent auprès de ces dernières dans l'élaboration de programmes, de services et de ressources les concernant. L'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO) est un exemple d'une structure communautaire qui a pour mission l'intégration de femmes immigrées et de leurs familles à la société québécoise. Cet organisme, par sa proximité et sa connaissance des défis et les forces au sein des communautés culturelles établies est au fait de la réalité culturelle et migratoire des femmes immigrantes. Une concertation soutenue entre des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et des organismes comme l'AFIO permettrait la création de relations alternatives et faciliterait une meilleure réponse aux besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

Le besoin de tisser des liens sociaux est l'un des l'aspect le plus frappant de cette étude, ce qui a été souligné par d'autres auteurs (Legault, 1993; Battaglini, 2010).

### **5.2.6 Les autres services utilisés par les femmes**

Les autres services utilisés que mentionnent les participantes au sujet de leur recherche d'aide sont le service de police, l'aide sociale, l'aide juridique et l'OMH. Certaines participantes ont rapporté avoir été confrontées à des situations problématiques auprès de l'aide sociale. Tandis qu'une participante a rapporté une expérience discriminatoire, la plupart des expériences négatives partagées n'ont pas été décrites comme affectées par le racisme. D'autres participantes ayant mentionné des difficultés avec l'aide sociale ont attribué l'incident à leur manque de compétences linguistiques en français, affectant leur capacité à comprendre ce qui se passait ou ce qu'il fallait faire.

Toute femme victime de violence conjugale a besoin de se sentir accueillie par les services sociaux avec ouverture et respect de sa situation de personne violentée. Les femmes ont mentionné, et notre pratique sur le terrain nous le confirme, que les agents de l'aide sociale font souvent de l'intrusion dans la vie privée en posant des questions non pertinentes sur la violence vécue. Il importe d'intégrer la question du respect de la vie privée dans la formation des agents de l'aide au revenu et de les sensibiliser à la problématique de la violence conjugale.

Il ressort des propos tenus par les participantes interrogées que la réponse des services de police a été dans certains cas insuffisante. Par exemple, une femme a mentionné qu'il n'y a pas eu de suivi à la suite de son appel aux services de police, ce qui a mis en grand danger sa vie. Ces témoignages indiquent qu'il y a encore du travail à faire sur le plan de la formation continue des policiers en matière de violence conjugale, car ils sont des intervenants de première ligne et leur intervention est déterminante pour les femmes qui en sont victimes. De plus, dans le cas des femmes qui ne maîtrisent pas le français, le recours aux interprètes doit être assuré.

### **5.2.7 Conclusion**

Cette recherche nous permet de mesurer l'importance d'une intervention spécifique qui prend en considération les besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale et qui s'inscrit dans un contexte socioculturel. Si la violence conjugale n'est pas un fait culturel, il est toutefois important que l'intervention et les services d'aide soient culturellement adaptés si l'on veut qu'ils remplissent leur mission.

Que les points relevés au champ de l'intervention sociale tel que démontrées par les résultats de cette recherche, avec ses forces et faiblesse, soient comprises pour ce qu'ils sont: non une remise en cause du bien-fondé de pratiques dans les maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale, mais une interrogation sur ce qui n'est plus pensé dès qu'on considère dans l'analyse le patriarcat comme seul rapport de pouvoir qui y prévaut. Car, ne

pas tenir compte des autres rapports de pouvoir déplace certainement le problème dans la mesure où les femmes immigrantes doivent faire face à d'autres inégalités aussi importantes que la violence conjugale.

Les résultats de cette recherche nous révèlent que l'intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale ne peut pas et ne devrait pas être basée en prenant en compte un seul rapport de pouvoir, le patriarcat dans ce cas-ci, mais l'intersectionnalité des rapports de pouvoir.

La réserve que nous exprimons ici concerne ce qui n'est plus donné à penser lorsqu'on limite la problématique de la violence conjugale à l'influence du patriarcat. La contribution de l'intersectionnalité n'est alors pas seulement de critiquer cette impasse: elle est aussi de le rendre accessible à l'intervention sociale à partir des enquêtes qu'on peut mener en ayant recours à elle.

L'amélioration de la qualité du soutien offert aux femmes victimes de violence conjugale exige du travail dans des domaines tels que le soutien au revenu, la justice, le logement, l'éducation et les services sociaux et communautaires. Comme le révèle cette recherche, dans certains cas, négliger ces domaines peut empêcher ou retarder la décision de quitter une relation abusive.

Le message d'ensemble de cette recherche est que les efforts pour comprendre la violence conjugale doivent être considérés comme faisant partie intégrale des politiques économiques et sociales sur l'immigration en général, des programmes d'intervention sociale sur la violence conjugale en particulier.

### **5.3 Recherches futures et pratiques sociales**

Même si cette recherche comporte des limites quant à l'expérience des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, elle fournit quand même des éléments qui pourraient susciter de futures recherches. Il est nécessaire de continuer à approfondir les

données obtenues afin d'acquérir une meilleure connaissance sur la violence conjugale en contexte migratoire et de mieux soutenir les victimes, à l'aide d'enquêtes et de recherches quantitatives et qualitatives. En tenant compte des obstacles que doivent surmonter les femmes immigrantes pour contrer la violence conjugale, nous pourrions ainsi trouver des solutions pour soulager leur souffrance. Par conséquent, l'exploration qualitative contenue dans ces pages offre des pistes significatives quant à la mise en place de programmes de soutien et de sensibilisation auprès des femmes immigrantes et de formation des intervenantes du domaine, notamment pour développer leurs compétences culturelles.

Concernant la recherche, il serait intéressant de reproduire une étude semblable à celle-ci auprès d'un plus grand échantillon et d'explorer davantage les diverses facettes de la violence conjugale en contexte migratoire, notamment avec des femmes immigrantes issues d'autres groupes culturels. Il serait aussi intéressant d'étudier le processus d'intégration professionnelle de femmes immigrantes qui ont vécu la violence conjugale. Cela permettrait de mieux comprendre l'impact de la violence conjugale sur leur difficulté d'intégration à la société d'accueil. Ce sujet est particulièrement important, comme l'analyse des entrevues l'a clairement démontré: il a été difficile pour les participantes de s'intégrer à la société québécoise tout en vivant de la violence conjugale. Les données recueillies indiquent que la violence conjugale non seulement entraîne des conséquences sur la santé physique et mentale ainsi que sur le bien-être des femmes, mais freine le processus d'intégration à la société d'accueil.

Enfin, comme la violence conjugale est aussi traumatisante pour l'enfant que pour la mère, un autre aspect qui paraît important à considérer dans les recherches futures concerne l'impact de cette violence sur les enfants immigrants et sur leur intégration à la société d'accueil.

En ce qui a trait à la pratique sociale, cette étude fournit aux intervenantes du milieu des pistes pour développer leur conscience des enjeux en cause et, ainsi, créer des outils qui leur permettront de mieux intervenir auprès des femmes immigrantes. Prendre en compte

la vulnérabilité associée aux circonstances migratoires permettra non seulement d'améliorer l'accessibilité aux services en matière de violence conjugale et d'éviter les inégalités en matière de services aux femmes immigrées, mais aussi d'ajuster les interventions en fonction des besoins sociaux et culturels de ces femmes (Battaglini A. & al., 2002). Aussi notre étude a-t-elle l'avantage de permettre la poursuite du dialogue en ce qui concerne l'amélioration des services pour les femmes victimes de violence conjugale en général. En effet, il serait important d'ajuster l'analyse féministe utilisée en maison d'hébergement pour mieux tenir compte du vécu des femmes immigrantes et de leurs représentations de la violence conjugale.

Par ailleurs, les femmes rencontrées ont généralement trouvé l'entrevue utile; elles ont apprécié de pouvoir parler de ce qu'elles ont vécu. Une femme a mentionné que l'entrevue lui a permis de se rappeler son cheminement difficile et de constater que malgré les défis qu'elle a dû affronter après sa séparation, elle a réussi à s'en sortir. Dans ce sens, la recherche contribue aussi en quelque sort à l'intervention sociale. Un aspect de la recherche qui a été souligné par Prud'homme (2011) car en général, parler de leur situation permet aux femmes victimes de violence de collectiviser leur expérience.

## CONCLUSION

De façon générale, cette étude visait à mieux comprendre l'expérience de la violence conjugale chez les femmes immigrantes à partir du cas des femmes de Gatineau. Pour ce faire, nous avons rencontré sept femmes immigrantes de la région qui ont vécu une expérience de violence conjugale au Canada. En adoptant une approche qualitative et intersectionnelle nous avons approfondi notre compréhension des particularités de la violence conjugale en contexte migratoire. Nous avons cerné les obstacles rencontrés par les participantes et leur possible influence sur leur situation. Afin de mieux comprendre les besoins de ces femmes, les entrevues ont été centrées sur la perception des répondantes par rapport aux services en matière de violence conjugale.

Les résultats de ce travail sont très encourageants concernant l'évolution des services en matière de violence conjugale. Notre recherche démontre que les maisons d'hébergement ont déjà commencé à prendre des mesures afin de mieux accueillir les femmes immigrantes: embauche d'intervenantes polyglottes, sensibilité à la réalité des femmes immigrantes, etc. Toutefois, chez les intervenantes œuvrant au sein des services sociaux, la sensibilité aux difficultés particulières rencontrées par les femmes immigrantes victimes de violence conjugale est loin d'être généralement acquise. Pour améliorer ces pratiques, il est nécessaire de continuer la formation des intervenantes sociales qui œuvrent auprès de ce groupe de femmes. L'entrecroisement de différents systèmes d'oppression demande à ces intervenantes d'être en mesure d'examiner les défis que rencontrent les femmes immigrantes, pour répondre de manière plus efficace à la diversité de leurs besoins.

Par ailleurs, même si les services sont disponibles, les femmes immigrantes victimes de violence conjugale rencontrent plusieurs obstacles avant d'y avoir accès. Elles font face aux mêmes obstacles rencontrés en général par les autres femmes victimes de violence conjugale, tels que le manque de confiance en soi, la peur des représailles, la crainte de ne pas pouvoir surmonter les contraintes matérielles, etc. Mais elles se butent également à des barrières structurelles reliées à leur statut d'immigrantes, telles que le statut de femme parrainée, le manque d'habiletés linguistiques, des normes culturelles particulières liés au

genre, la dépendance économique du mari, la méconnaissance des droits et des ressources d'aide et le manque de réseaux sociaux. Concrètement, la combinaison de ces obstacles contribue à limiter davantage les chances de chercher de l'aide chez les femmes immigrantes qui les vivent. Les résultats de cette recherche indiquent la possibilité qu'il y ait une sous-utilisation des services d'aide offerts aux femmes immigrantes et permettent en même temps d'envisager des interventions et des politiques mieux adaptées en vue de répondre aux besoins de ces femmes.

En effet, l'examen des obstacles rencontrés par les répondantes nous aide à mieux comprendre certaines des raisons pour lesquelles ces dernières ne parviennent pas à recourir à l'aide et nous donne des indices de ce qui pourrait être fait pour les aider à prendre contact avec ces services essentiels. Par exemple, nous avons vu que de nombreuses femmes immigrantes ne sont pas au courant des programmes en matière de violence conjugale. Il s'agit d'une carence inquiétante et cela suggère que l'information concernant les services en matière de violence conjugale n'est pas bien diffusée dans les communautés immigrantes. Les immigrantes victimes de violence conjugale ont besoin de mieux connaître leurs droits et les ressources disponibles. Ces femmes, peu importe leur origine, ont besoin de se sentir respectées dans leur rythme et dans les décisions et les solutions qu'elles préconisent, et qui peuvent entrer en contradiction avec les représentations de la violence portées par des intervenantes féministes (FFQ, 2007).

Les données recueillies ne nous permettent pas de démontrer un lien de causalité direct entre les difficultés liées à l'immigration et la violence conjugale vécue par les participantes, mais pointent le patriarcat comme principal élément de la violence envers les femmes. Elles mettent en lumière que l'expérience de la violence est aggravée par les difficultés d'intégration à la société québécoise et que les femmes immigrantes sont victimes de plusieurs formes d'oppression et d'exclusion. Elles reflètent la perception des femmes interrogées et permettent de comprendre l'accumulation d'obstacles à surmonter. Elles indiquent aussi que la violence conjugale affecte négativement l'intégration des femmes im-

migrantes à la société québécoise. En effet, les difficultés d'intégration à la société d'accueil ont non seulement augmenté les effets de violence conjugale envers les participantes, mais ont aussi piégé ces femmes dans des relations abusives. Comme nous l'avons vu, il n'est d'ailleurs pas toujours facile de différencier la part de la dynamique qui relève de la violence conjugale et celle attribuable aux difficultés d'intégration des femmes immigrantes.

Si on désire intervenir de façon adaptée auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, il faut revoir la question de la violence conjugale dans une perspective plus large, y compris à travers toute la complexité des mécanismes d'exclusion des immigrants. La situation de ces femmes peut être améliorée grâce à l'amélioration des conditions d'accueil des immigrants, quel que soit leur sexe. Par ailleurs, une aide apportée en matière d'intégration peut soutenir indirectement les femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Par exemple, des mesures d'intégration en emploi pour les immigrants peuvent alléger le poids émotionnel et économique reposant sur les femmes et peut diminuer leur exposition à la violence. De plus, les femmes immigrantes peuvent contribuer à l'économie de la société québécoise. Toutefois, la violence qu'elles subissent affecte souvent leur santé et leur capacité à y participer activement. En attendant que des mesures soient prises pour améliorer l'intégration des immigrants en général dans la société québécoise, le soutien psychosocial offert à ces femmes, la prévention et la sensibilisation sont les seules armes que nous possédons pour lutter contre la violence qu'elles subissent.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Abrial, S., & Louvel, S. (2011). Analyser les entretiens. Dans P. Bréchon (Éds), *Enquêtes quantitatives* (pp.65-81). Grenoble: PUG
- Ahmad, F., Riaz, S., Barata, P., & Stewart, D. (2004). Patriarchal beliefs and perceptions of abuse among South Asian immigrant women. *Violence Against Women*, 10, 262–282.
- Alaggia, R., Regehr, C., & Rischynski, G. (2009). Intimate Partner Violence and Immigration Laws in Canada: How Far Have We Come?. *International Journal of Psychiatry and the Law*, 32 (6), 335-341.
- Archambault A., et J. -Co Corbeil, 1982. *L'enseignement du français. langue seconde, aux Adultes au Québec*. Coll. Notes et documents, no 23. Québec: Conseil de la langue française, 141 pages.
- Association pour les droits de la femme et le développement. (2004). *L'intersectionnalité: un outil pour la justice de genre et la justice économique*, [En ligne] Repéré à [awid.org/fre/content/.../file/intersectionality\\_fr.pdf](http://awid.org/fre/content/.../file/intersectionality_fr.pdf)
- Banyard, V. L., & Graham-Bermann, S. A. (1993). Can women cope? A gender analysis of theories of coping with stress. *Psychology of Women Quarterly*, 17, 303-318.
- Baribeau, C. (2005). L'instrumentation dans la collecte de données: Le journal de bord du chercheur. *Recherches qualitatives, Hors-Série 2*, 98-114.
- Bastien, Y., & Bélanger, A. (2010). *Un portrait comparatif de la situation de l'emploi chez les immigrants et les minorités visibles dans les RMR de Montréal, Ottawa- Gatineau, Toronto et Vancouver: rapport no 2*. Montréal: Institut national de la recherche scientifique, Centre-Urbanisation, culture, société.
- Battaglini, A., & Gravel, S. (2000). Diversité culturelle et planification de la santé, dans *Culture, santé et ethnicité vers une santé publique pluraliste*. Régie Régionale de Montréal-Centre et des Services Sociaux. Direction de la Santé Publique, 243p
- Battaglini, A. (2010). *Les services sociaux en contexte pluriethnique*. Montréal: Les Éditions Saint- Martin.

- Baukje, M. & et Wachholz, S. (1998). *Une toile complexe: L'accès au système de justice pour les femmes immigrantes victimes de violence au Nouveau Brunswick*, Ottawa, Recherche en matière de politique, Condition féminine Canada.
- Becklumb, P. (2008). Canada's immigration program (BP-190E). Ottawa, ON: Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament
- Bélanger, A., & Bastien, Y., (2010). *Un portrait de l'emploi chez les immigrants des cinq régions de la Métropole de Montréal*. 2006, Rapport 1, Institut national de la recherche scientifique Centre-Urbanisation Culture Société.
- Benhadjoudja, L. (2011). *Les besoins des femmes immigrantes de Montréal qui ne parlent ni le français ni l'anglais concernant l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale: rapport de recherche*. Table de concertation en violence conjugale de Montréal, Montréal.
- Berry, J. (1996). *Acculturation et adaptation*. Communication présentée au 6e Congrès de l'ARIC, mai, Montréal, QC.
- Bérubé, L. (2004). *Parents d'ailleurs, enfants d'ici*. Sainte-Foy, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Bibeau, G., Chan-Yip, A.M., Lock, M., Rousseau, C. & Sterlin, C. (1992). *La santé mentale et ses visages: Un Québec pluriethnique au quotidien*. Chicoutimi, QC, Canada: Gaëtan Morin.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogenes*, 225, 70-88.
- Bilodeau, D. (1990). L'approche féministe en maison d'hébergement: quand la pratique enrichit la théorie. *Nouvelles pratiques sociales*, 3, 2, 45-55.
- Bograd, M. (1999). Strengthening domestic violence theories: intersections of race, class, sexual orientation, and gender. *Journal of marital and family therapy*. 25, 3, 275-289.
- Bograd, M. (2005). Strengthening Domestic Violence Theories, dans N.J. Sokoloff & C. Pratt, *Domestic Violence at the Margins: Readings in Race, Class, Gender and Culture*, London: Rutgers University Press. 25-38

- Bouchon M. (2009). *Violences faites aux femmes, genre, culture et sociétés*. Paris: Médecins du monde.
- Boudebat, B., & M. Boulet. (2010). *Immigration au Québec: Politiques et intégration au marché du travail*. Montréal, Centre Interuniversitaire de Recherche en Analyse des Organisations (CIRANO), 98 pages.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*, Paris: Seuil.
- Brownridge, D.A. & Halli, S.S. (2002). Double jeopardy?: Violence against immigrant women in Canada. *Violence & Victims*, 17(4): 455-471.
- Bowman, C.G. (2003). Theories of domestic violence in the African context. *American University Journal of gender, social policy and the law*, 11, 2, 847-863
- Browne, I., & Misra, J. (2003). The Intersection of Gender and Race in the Labor Market. *Annual Review of Sociology*, 29, 487-513.
- Bujold, R. (2002). *Place du local dans une stratégie de lutte à la pauvreté: Développement local et Économie sociale*. Observatoire montréalais des inégalités sociales et de la santé (OMISS), Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Direction de la santé publique.
- Burr, V. (1995). *An Introduction to Social Constructionism*. London: Routledge.
- Campagne (2008). Rapport 2008 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada. <http://www.campaign2000.ca/fr/rap/index.html>
- Canadian Panel on Violence Against Women. (1993). *Changing the Landscape: Ending violence-Achieving Equality*. Ottawa, Ontario, Canada: Canadian Ministry of supply and Services.
- Chénard, C & Van Schendel, N., (2002). Travailler en français au Québec: les perceptions de travailleurs et de gestionnaires. Office québécois de la langue française, Québec, 106 pages.
- Chicha, M.-T., & Charest, E. (2008). *L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal. Politique et enjeux*, Choix IRPP, 14, 2 [En ligne] Repéré à <http://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/diversity-immigration-and-integra->

tion/l'integration-des-immigres-sur-le-marche-du-travail-a-montreal/ vol14 no18.pdf

- Citoyenneté et Immigration Canada (2005). « *Les immigrants récents des régions métropolitaines: Canada. Un profil comparatif d'après le recensement de 2001* », n MP22-20/1-2005F au catalogue
- Collins, P.H. (1993). Black feminist thought in the matrix of domination. In C. Lemert (Ed.), *Social theory: The multicultural and classic readings* (p.615-626). Boulder, CO: Westview Press.
- Collins, P.H. (2000). « Gender, Black Feminism, and Black Political Economy », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 568, no 1, 41-53
- Condition féminine Canada. 1993. *Un nouvel horizon: Éliminer la violence / Atteindre l'égalité*. Rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, Ottawa.
- Conseil canadien de développement social. (2001). *Defining and Re-Defining Poverty: ACCSD Perspective, exposé de position*. Ottawa, CCDS.
- Conseil du statut de la femme (2005). *Des nouvelles d'elles: Les femmes immigrées au Québec*, Québec, CSF.
- Conseil du statut de la femme (2013). *Les crimes d'honneur: de l'indignation à l'action*. Québec: Conseil du statut de la femme.
- Corbeil, C. et Marchand I. (2007). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19, 1, p. 40-67.
- Côté, A., M. Kérisit et M. Côté. (2001). *Qui prend pays—l'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes*. Ottawa: Condition féminine Canada
- Cuádras, G.H, Uttal L. (1999). Intersectionality and In-Depth Interviews: Methodological Strategies for Analyzing Race, Class & Gender. *Race, Gender, and Class*, 6(3):156-186.
- Cuche, D. (2004). *La notion de culture dans les sciences sociales* (3e éd.). Paris: La Découverte.

- Dasgupta, S.D. (2000). Charting the course: An overview of domestic violence in the South Asian countries in the United States. *J Soc Distress Homel* 9(3):173-185
- Dagenais, H. (1987). Méthodologie féministe et anthropologie: une alliance possible. *Anthropologie et sociétés*, 11,1: 19-43.
- Damant, D., S. Lapierre, A. Kouraga, L. Hamelin-Brabant, A. Fortin, C. Lavergne & G. Lessard. (2008). Taking child abuse and mothering into account: Intersectional feminism as an alternative for the study of domestic violence. *Journal of Women and Social Work*, 23(2), 2008, 123-133.
- Davis, K. (2008). Intersectionality and Buzzword: A sociology of science perspective on what makes feminist theory successful. *Feminist Theory*, 9, (1), 67-85.
- Delphy, C. (1981). Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles. *Nouvelles Questions féministes*, 2, 1981, p. 59-74
- Delphy, C. (2000). Théories du patriarcat. Dans H. Helena, F. Laborie, H. Le Doaré & D. Senotier, (ed.) *Dictionnaire critique du féminisme*, (pp.154-160) Paris: PUF, (2e édition augmentée 2004)
- Deslauriers, J-P. (1991). *Recherche qualitative: guide pratique*, Mcgrawhill éditeur, Montréal.
- Dutton, M. A., Orloff, L. E., & Hass, G. A. (2000). Symposium briefing papers. Characteristics of help-seeking behaviors, resources and service needs of battered immigrant Latinas: Legal and policy implications. *Georgetown Journal on Poverty Law & Policy*, 7, 245-305.
- Ehrenreich, Nancy. (2002). Subordination and Symbiosis: mechanisms of mutual support between subordinating systems, *UMKC Law Review*, 71 (1). 251-324
- Eid, P. (2006). *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, cat. 2.120-1.28
- Elbaz, M., Fortin, A & Laforest, G. (1996). *Les Frontières de l'identité. Modernité et post-modernisme au Québec*. Sainte-Foy et Paris, PUL/L'Harmattan, 372 p.

- Ely, G. E. (2004). Domestic violence and immigrant communities in the United States: A review of women's unique needs and recommendations for social work practice and research. *Stress, Trauma and Crisis: An International Journal*, 7 (4), 223-241
- Erez, E. (2002). Migration/Immigration, Domestic Violence and the Justice System. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 6, 2,277-299.
- Erez, E., Adelman, M. & Gregory, C. (2009). Intersections of Immigration and Domestic Violence: Voices of Battered Immigrant Women, *Feminist Criminology* 4,2, 3256.
- Essed P. (1995). *Understanding Everyday Racism. An interdisciplinary Theory*. London, Sage Publications.
- Fédération des femmes du Québec. (2007). *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal: prenons en compte la diversité ethnoculturelle des femmes de Montréal*, Montréal.
- Fortin, M-C. (2007). *Le déséquilibre du pouvoir dans les relations de sexe et la qualité de vie: Le cas des femmes immigrantes séropositives de Québec et de Montréal*. Thèse de doctorat. Département de sociologie. Faculté des sciences sociales. Université Laval. Québec. 309p.
- Fronteau, J. (2000). Le processus migratoire: la traversée du miroir. Dans G. Legault (dir.), *L'intervention interculturelle* (pp1-40). Montréal, Gaëtan Morin éditeur.
- Gazette du Canada. (2012). *Règlement modifiant le règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Part II, Novembre, 2012. Vol.146, N° 23, Section N° 8.
- Gill A. (2004). Voicing the silent fear: South Asian women's experiences of domestic violence. *The Howard Journal*, 43, 465-483.
- Goffman Erving. 1977. *L'arrangement des sexes*. Paris, éd. La dispute, 2002
- Grawitz, M. (1993), *Méthodes des sciences sociales*, 9e éd. Paris: Dalloz
- Grieco, E.M. and Boyd, M. (1998). *Women and Migration: Incorporating Gender Into International Migration Theory*. Florida State University Center for the Study of Population. Working Paper 139.

- Godin, J.F. (2005). *Immigrants et travail à Montréal: la dynamique de l'établissement professionnel des dix premières années*. Thèse de doctorat. Université de Montréal.
- Hage, S. M. (2006). Profiles of women survivors: The development of agency in abusive relationships. *Journal of Counseling and Development*, 84(1), 83-94.
- Hancock A. (2007). Intersectionality as a normative and empirical paradigm. *Politics and Gender*, 3(2):248-253.
- Hankivsky, O. (2005). Gender vs. Diversity Mainstreaming: A Preliminary Examination of the Role and Transformative Potential of Feminist Theory. *Canadian Journal of Political Science* 38(4): 977-1001.
- Hankivsky O & Cormier R. (2009). *Intersectionality: moving women's health research and policy forward*. Vancouver: Women's Health Research Network
- Harding, S. (2004). *The Feminist Standpoint Theory Reader. Intellectual And Political Controversies*. New York et Londres: Routledge.
- Harper, E. avec la collaboration de Bouchra Taïbi et al. (2012). *Regards sur l'intersectionnalité*. Collection Études et Analyses no 44. Montréal: Centre de recherche interdisciplinaire Sur la violence familiale et la violence faite aux femmes et Relais femmes
- Hart, L., & Jamieson, W.(2002). *La violence faite aux femmes*. Centre national d'information sur la violence dans famille. Ottawa
- Hass, G. A., Dutton, M. A., & Orloff, L. E. (2000). Lifetime prevalence of violence against Latina immigrants: Legal and policy implications. *International Review of Victimology*, 7(1-3), 93-113.
- Hurtig, M-C, Kail, M. & Rouch, H. (2002). *Sexe et genre: de la hiérarchie entre les sexes*. Paris: CNRS.
- Institut Canadien de recherches sur les femmes (2006). *Les cadres d'analyse féministe intersectionnelle: Une vision émergente*. Ottawa (ICREF)
- Jacob, A. (1993). Le processus d'intégration des réfugiés, facteur explicatif majeur dans l'intervention, Santé mentale au Québec, 18(1), 193-209.

- Jaspard, M. (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris: La Découverte.
- Justice Institute of British Columbia. (2007). *Empowerment of immigrant and refugee women who are victims of violence in their intimate relationships: final report*. Vancouver: the Institute, 97 p.
- Johnson, H. & Dawson, M. (2010). *Violence against women in Canada: Research and Policy perspectives*. Oxford University Press.
- Josephson, I. (2005). The intersectionality of domestic violence and welfare in the lives of poor women. Dans Sokoloff, N.J., (Éds), *Domestic violence at the margins: Readings on race, gender, and culture* (pp. 83-101). New Brunswick, NJ: Rutgers University Press.
- Kasturirangan, A., Krishnan, S. & Riger, S. (2004). The impact of culture and minority status on women's experience of domestic violence. *Trauma, Violence, & Abuse*, 5(4), 318-332
- Kaufman, M. 2003. *The Aim Framework Addressing and Involving Men and Boys to Promote Gender Equality and End Gender Discrimination and Violence*. UNICEF
- Knapp, G-A. (2005). Race, Class, Gender. Reclaiming Baggage In Fast Travelling Theories. *European Journal of Women's Studies*, 12(3), 249-65.
- Krane, J., Oxman-Martinez, J. & Ducey, K. (2000). Violence against women and ethnoracial minority women: Examining assumptions about ethnicity and race. *Canadian Ethnic Studies*, 32 (3), 1-18
- L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu: notion et étapes. Dans J. P. Deslauriers (Éd), *Les méthodes de la recherche qualitative* (pp. 49-65). Sillery, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Labelle, M., G. Turcotte, M. Kempeneers & Meintel, D. (1987). *Histoires d'immigrées*. Montréal: Boréal.
- Lacroix, M. (2010). Pour une pratique féministe renouvelée: l'intersectionnalité et les femmes réfugiées et demandeuses d'asile. Dans C. Corbeil, I. Marchand, (Dir.).

- L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui: Portrait d'une pratique sociale diversifiée* (pp. 93-107). Montréal: Éditions du Remue-ménage
- Lamotte A. (1992). *Situation socio-économique des femmes immigrées au Québec*. Québec: Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration. Direction des études et de la recherche.
- Lamotte, A. (1991). Femmes immigrées et reproduction sociale. *Recherches sociographiques*, 32(3), 367-384, sept.-déc.
- Larouche, G.(1985). *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*. Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, Montréal.
- Lebeau, R & Renaud, J., (2002). Nouveaux arrivants de 1989, langue et mobilité professionnelle sur le marché du travail de Montréal: une approche longitudinale. *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 31, No. 1, p. 69-94.
- Legault, G. (1993). Femmes immigrantes: Problématiques et intervention féministe. *Service social*, 42 (1), 63-80.
- Legault, G., & Rachédi, L. (2008). *L'intervention interculturelle* (2e éd). Montréal: G. Morin/Chenelière éducation.
- Ludovic G. (2008). Position sociale, point de vue et connaissance sociologique: rapports sociaux de sexe et connaissance de ces rapports. *Sociologie et sociétés*, 40, 2, 181-198
- McCall L. (2005). The complexity of Intersectionality. *Signs*, 30(3), 1771-1800.
- MacLeod, L. & Shin, M. (1990). *Isolées, apeurées et oubliées: les services aux immigrantes et aux réfugiées qui sont battues, besoins et réalités: un document*. Ottawa: Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- MacLeod, L. & Shin, M. (1993). *Comme un oiseau sans ailes... Éloge au courage et à l'endurance des femmes maltraitées qui ne parlent ni l'anglais ni le français*. Ottawa: Ministère du Patrimoine canadien.
- Macmillan, R., & Gartner, R. (1999). When She Brings Home the Bacon: Labor-force

- Participation and the Risk of Spousal Violence against Women. *Journal of Marriage and the Family*, 61, 4, 947-958
- Mailloux, T. (2005). *Des nouvelles d'elles. Les femmes immigrées du Québec*. Conseil du statut de la femme, gouvernement du Québec, 104 pages.
- Mayer, Robert et Francine Ouellet. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Montréal: Gaétan Morin éditeur.
- Mayer, R, Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., & Turcotte D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Québec: Gaétan Morin, 409 p.
- Menjivar, C. & Salcido, O. (2002). Immigrant women and domestic violence. Common experiences in different countries. *Gender & Society*, 16(6), 898-920.
- Miedema, B., & Wachholz, S. (1998). *A complex web: Access to justice for abused immigrant women in New Brunswick*. Ottawa: Status of Women Canada.
- Mihorean, K. (2006). *La violence familiale au Canada: un profil statistique 2006*. Statistique Canada, Centre Canadien de la statistique juridique: Ottawa.
- Ministère de l'immigration et des communautés culturelles. (2006). *Guide des procédures d'immigration, Composante 1, regroupement familial*. Repéré à <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/publications/publications-immigration/parranage.html>
- Ministère de l'immigration et des communautés culturelles. (2007). *Bulletin statistique trimestriel sur l'immigration permanente au Québec*. 4e trimestre 2007. Québec, gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. (2013). *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec – 4e trimestre et année 2012*.
- Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'immigration. (2004). *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Briller parmi les meilleurs, Plan d'action 2004-2007*. Direction des affaires publiques et des communications
- Narayan, U. (1995). Male Order. Brides: Immigrant Women Domestic Violence and Immigration Law. *Hypatia*, 10, (1), 104-119.

- Nash, J.C. (2008). Re-thinking Intersectionality. *Feminist Review*, 89, 1-15.
- Nations Unies. (1996). *Rapport spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes*, supra, note 1, par. 26 et 29-31
- Ng, R. (1992). Managing Female Immigration: A Case of Institutional Sexism and Racism. *Canadian Woman Studies*, 12(3), 20-23
- Ng, R. (1998). *Analyse de la politique d'immigration, fondée sur l'égalité des sexes: considérations conceptuelles, dans Recherche sur l'immigration et l'intégration tenant compte des sexes*, Ottawa, Condition féminine Canada.
- Ollivier, M. & Tremblay, M. (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris, L'Harmattan.
- Olkin, R. (2003). Women with physical disabilities who want to leave their partners: A feminist and disability-affirmative perspective. *Women & Therapy* 26 (3-4), 237-246.
- OMS. (2003). *Priorité aux femmes: principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence à l'égard des femmes*. Département Genre et santé de la femme, Groupe Santé familiale et communautaire, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 38p
- Osmani, F. (2007). *Rêves brisés: Typologies des violences faites aux femmes arabes et aux femmes musulmanes*. Montréal, Fédération des femmes du Québec.
- Ouellet, E., Lindsay, J., Clément, M. & Beaudoin, G. (1996). *La violence psychologique entre conjoints. Tome I ses représentations selon le genre*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Oxman-Martinez, J. & Loiselle-Leonard, M. (2002). *Competing Conceptions of Conjugal Violence: Insights from an Intersectional Framework*. Montréal, Centre for Applied Family Studies, McGill University, Immigration & Metropolis.
- Oxman-Martinez, J. et Krane, J. (2005). Un décalage entre théorie et pratique? Violence conjugale et femmes issues des minorités ethniques. *Journal International de Victimologie*, 3, 3, 1-10.

- Oxman-Martinez, J. & Lapierre, N. (2002). *Precarious Immigration Status, Dependency and Women's Vulnerability to Violence: Impacts on Their Health*, Centre d'études appliquées sur la famille, Université McGill et Immigration Metropolis (volet 4), Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine
- Pan, A., Daley, S., Rivera, L.M., Williams, K., Lingle, D., & Reznik, V. (2006). Understanding the role of culture in domestic violence: The Ahimsa Project for Safe Families. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 8, 1, 35-43.
- Perilla, J. (1999). Domestic Violence as a Human Rights Issue: the Case of Immigrant Latinos. *Hispanic Journal of Behavioural Sciences*, 21, 107-133.
- Perilla, J. (2002). *Domestic Violence in Refugee and Immigrant Communities*. TAPESTRI Inc. Refugee and Immigrant Coalition Against Domestic Violence.
- Poiret C. (2005). Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques: quelques enseignements du débat nord-américain. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21, (1), 195-226
- Ponce, C. E. (2007) *Parcours d'intégration des réfugiés: les Salvadoriens dans le secteur Hull de Gatineau: mémoire Travail social*, UQO.
- Price, L. (2005). *Feminist frameworks: Building theory on violence against women*. Halifax, NS:Fernwood Publishing
- Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L.-H., Laferrière, A., Mayer, R., & Pires, A. P. (1997). *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaëtan Morin éditeur, Montréal,
- Prud'homme, D. (2011). La violence conjugale: quand la victimisation prend des allures de dépendance affective! *Reflets: revue d'intervention sociale et communautaire*, Volume, numéro, 180-190
- Raj, A. & Silverman, J. (2002). Violence against immigrant women. The roles of culture, context, and legal status on intimate partner violence. *Violence Against Women* 3(8), 367-398.

- Rakotomena, M. (2005). Les ressources individuelles pour la compétence interculturelle individuelle. *Revue internationale sur le travail et la société*, 3(2), 668-691.
- Ramazanoglu, c., & Rolland, J. (2002). *Feminist methodology: challenges and choices*. Thousands Oaks, CA: Sage.
- Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. (1994). *Un grain de sable dans l'engrenage; pistes de solution pour contrer la violence conjugale*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec.
- Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. (2012). *Et si c'était plus que de la chicane?: des repères pour différencier la violence conjugale de la chicane de couple*. Montréal
- Rinfret-Raynor, M., Dubé, M., & Drouin, C. (2006). Le dépistage de la violence conjugale dans les centres hospitaliers. Implantation d'un ensemble d'outils. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 72-90
- Riou, D. A., Rinfret-Raynor, M., & Cantin, S. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*. Québec: Institut de la statistique du Québec.
- Ristock, J. L. (2002). *No more secrets: Violence in lesbian relationships*. New York: Routledge.
- Rojas-Viger, C. (2007). *Perceptions d'intervenants-es des réseaux institutionnel et communautaire à l'égard des programmes visant à contrer la violence conjugale chez les femmes immigrantes*, Collection Études et analyses, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, no 38.
- Rojas-Viger, C. (2008). L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire: perceptions d'intervenants pour le contrer. *Nouvelle pratiques sociales*, 20, 2, 124-141.
- Sayegh, L., & Lasry, J. (1993). Acculturation, stress et santé mentale chez des immigrants libanais à Montréal. *Santé mentale au Québec*, 18 (1), 23-51.

- Scott, J. (2000). Genre: une catégorie utile d'analyse historique. Dans Bisilliat, J. & Verschuur, C., *Le Genre: un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, (pp. 41-67). Cahiers Genre et développement, No. 1.
- Shirwadkar, S. (2004). Canadian Domestic Violence Policy and Indian Immigrant Women. *Violence Against Women*, 10, 8, 860-879.
- Simard, M. (2006). *La marche mondiale des femmes de l'an 2000: rapports au pouvoir et stratégies d'action dans un contexte néolibéral et patriarcal: mémoire*. Québec: Université Laurentienne, École de service social..
- Sokoloff, N. & Dupont, I. (2005). Domestic violence at the intersections of class, race, and gender: Challenges and contributions to understanding violence against marginalized women in diverse communities. *Violence against Women*, 11(1), 38-64.
- Stark, E., & Buzawa, E. S. (2009). Set introduction. In E. Stark & E. S. Buzawa (Eds.) *Violence against women in families and relationships* (Vol. 1, pp. vi-xviii). Santa Barbara, CA: ABC-CLIO.
- Statistique Canada. (2001). *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026*, no 91-520.
- Statistique Canada. 2003. *Enquête sur la diversité ethnique: portrait d'une société multiculturelle*. Ottawa: Statistiques sociales, du logement et des familles.
- Statistique Canada. (2005). *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. Le quotidien, Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2011). *Enquête nationale auprès des ménages*. Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2011). *Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe*. Ottawa, Statistique Canada.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. (2012). *Pour une prise en compte de l'immigration dans l'occupation et la vitalité des territoires*. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le projet de

- loi 34 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoire– Assemblée nationale – Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire. (TCRI)
- Taboada-Leonetti, Isabel. 1990. Stratégies minoritaires et minorités: le point de vue du sociologue, dans Carmel Camilleri, et ai, *Stratégies identitaires*, Paris, Presses universitaires de France.
- Thériault, L. & Gill, C. (2007). Les déterminants sociaux de la santé et la violence conjugale: quel sont les liens? *Service social*, 53(1), 75-89.
- Thompson, D. (2001). *Radical Feminism Today*. London: Sage.
- Vandal, C. (1997). *Les pratiques d'intervention féministe dans les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (C.A.L.A.C.S.)*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en Intervention sociale, Université du Québec à Montréal.
- Varcoe, C. (2006). Doing participatory action research in a racist world. *Western Journal of Nursing Research*, 28(5), 525-540
- Vatz-Laaroussi, M. & Tremblay, P.A. (1998). Familles et immigration: intégration, citoyenneté ou atomisation? *Collectif interculturel*, 4,1, 139-154.
- Vatz-Laaroussi, M. (2001). *Le familial au coeur de l'immigration: stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Collection Espaces Interculturels, L'Harmattan, Paris.
- Vatz -Laaroussi, M., & Rachédi L. (2002). *Familles immigrées des guerres en Estrie: de la connaissance au soutien*. Université de Sherbrooke et Rencontre Interculturelle des Familles de l'Estrie. Rapport de recherche financé par le Ministère de la Famille et de l'Enfance
- Ville de Gatineau, (2013). *Profil de la population immigrante*. Service des arts, de la culture et des lettres et le Service de l'urbanisme et du développement durable.
- Vissandjee B., M. Desmeules, Z. Cao, S. Abdool, Kazanjian, A. (2004). Integrating Ethnicity and Migration as Determinants of Canadian Women's Health. *BMC Women's Health*, 4, S1-S32.

- Walter, J. (2001). Refugees and domestic violence: Model-building as a prelude to services research. *Journal of Social Work Research* 2 (2), 237-249.
- Wong, M. (2000). Ghanaian Women in Toronto's Labour Market: Negotiating Gendered Roles and Transnational Household Strategies. *Canadian Ethnic Studies*, 32:4574.
- Workfare Watch. (1997). *Women and Welfare*, Special Edition », 1, 6, Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec, ISBN: 2-550-25162-8.

## ANNEXE A

	Femme 1	Femme2	Femme 3	Femme 4	Femme 5	Femme 6	Femme 7
Age	45 ans	46 ans	37 ans	32 ans	39 ans	42 ans	47 ans
scolarité	universitaire	DEP (équivalence)	universitaire	secondaire	universitaire	universitaire	universitaire
Nombre d'enfants	3	2 (d'une ancienne relation)	1	2	2	3	2
Statut à l'entrée au Canada	Réfugiée. Mariée dans son pays avec un homme de même origine	Parrainée. Mariée dans son pays avec un homme québécois	Réfugiée. Mariée dans son pays avec un homme de même origine	Parrainée. Mariée dans son pays avec un homme québécois	Réfugiée. Mariée au Québec avec un homme de même origine.	Réfugiée. Mariée dans son pays avec un homme de même origine	Parrainée. Mariée dans son pays avec un homme de même origine mais qui a immigré avant elle et ses enfants.
Langue maternelle	Espagnol	Espagnol	Espagnol	Portugais	Français + dialecte africain	Créole + français	Dialecte africain+ anglais
Types de violence conjugale vécu dans le pays d'origine	Verbale, Psychologique, physique	S/O	Verbale, Psychologique, physique	S/O	S/O	Verbal psychologique	S/O
Types de violence conjugale vécu au Canada	Verbale, psychologique, économique	Verbale, psychologique économique	Verbale, psychologique	Verbale, psychologique, économique, physique	Verbale psychologique, économique, physique	Verbale, psychologique, économique	Verbale, psychologique, économique

## ANNEXE B

## L'EXPERIENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE CHEZ DES FEMMES IMMIGRANTES DE GATINEAU

### Questionnaire d'Entrevue

Situation générale:

Date de l'entretien:

Âge:

Occupation:

Statut d'immigration:

État matrimonial:

Pays d'origine:

Date d'arrivée au Canada:

Langues parlées:

### Partie I

**Objectif: identifier l'impact de l'immigration sur la femme et le couple.**

1. Racontez-moi comment était votre vie dans votre pays (occupation, études, famille, amis).
2. Qu'est-ce qui vous a poussé à quitter votre pays d'origine et à vous installer au Canada?
3. Qui a pris la décision d'immigrer au Canada?
4. Lors de votre arrivée au Canada, quels ont été les principaux défis que vous avez dû affronter?
5. Selon vous, l'impact de l'immigration est-il différent pour vous que pour les autres femmes immigrantes? Pourquoi?
6. Quels emplois avez-vous occupés depuis que vous êtes arrivée au Canada?
7. Avez-vous rencontré des difficultés au travail?

8. Pensez-vous que votre situation s'est améliorée ou est-ce qu'elle s'est dégradée depuis votre arrivée au Canada? Pourquoi?
9. Avez-vous essayé de suivre des études ou des cours de langue depuis que vous êtes arrivée?
10. Quelles sont les démarches qui vous ont le plus aidée?

## **Partie II**

### **Objectif: décrire les situations de violence conjugale.**

1. Pourquoi avez-vous décidé de quitter votre partenaire?
2. Quels types de violence avez-vous vécus: violence économique, physique, psychologique, verbale?
3. Pendant combien de temps avez-vous subi des violences?
4. Quand et pourquoi les violences ont-elles commencé?
5. Comment décrivez-vous votre relation avec votre conjoint avant d'arriver au Canada?
6. Comment décrivez-vous votre relation avec votre conjoint après l'immigration au Canada?
7. À votre avis, quels sont les facteurs qui ont contribué aux conflits dans votre couple au Canada?
8. À votre avis, dans quelle mesure les conflits que vous avez connus avec votre partenaire sont les conséquences de votre immigration au Canada? Pourquoi pensez-vous cela?

## **Partie III**

### **Objectif: décrire les stratégies adoptées en réponse à la violence conjugale**

1. Comment avez-vous affronté les conflits avec votre partenaire?

2. Votre entourage vous a-t-il soutenu?
3. Avez-vous contacté la police? Si, c'est non, croyez-vous que la police aurait pu vous aider avec le problème de votre couple?
4. Avez-vous fait appel à des services sociaux ou communautaires? Lesquels?
5. Lorsque vous avez eu des conflits avec votre partenaire, avez-vous obtenu de l'aide de quelqu'un d'autre? Comment cette aide s'est-elle présentée?
6. De quelle manière auriez-vous fait face à ces conflits dans votre pays d'origine? De la même façon qu'ici au Canada ou autrement?
7. Croyez-vous que les services qui vous ont été offerts en matière de violence conjugale sont adaptés aux réalités des femmes immigrantes? Si oui, de quelle façon les ressources sont-elles adaptées? Si non, qu'est-ce qui vous fait penser qu'elles ne sont pas adaptées à vos réalités?
8. Lorsque vous avez demandé de l'aide à ces ressources, comment avez-vous été accueillie?
9. Y avait-il une personne en particulier avec laquelle vous vous sentiez plus à l'aise dans ce organisme? Si oui pourquoi?
10. Pensez-vous que ces ressources constituent une solution pour régler la violence conjugale?
11. Avez-vous des questions?

## ANNEXE C

## Grille de Codification

1. Contexte pré-migratoire
  - 1.1. Situation personnelle au pays d'origine
  - 1.2. Relation de couple avant l'immigration
2. Parcours migratoire
  - 2.1. Démarches
  - 2.2. Situation de vie actuelle
3. Obstacles liés au contexte migratoire
  - 3.1. Barrières linguistiques
  - 3.2. Accès à l'emploi
  - 3.3. Non-reconnaissance des diplômes
  - 3.4. Isolement
  - 3.5. Perte du statut social
  - 3.6. Différences culturelles
4. Violence post-migratoire
  - 4.1. Type de violence
  - 4.2. Violence conjugale et difficultés d'intégration à la société québécoise
    - 4.2.1. Barrières linguistiques
    - 4.2.2. Méconnaissance des droits et des ressources d'aide
    - 4.2.3. Barrières culturelles
    - 4.2.4. Isolement
  - 4.3. Conséquences de la violence
  - 4.4. Parallèle avec la violence pré-migratoire
5. Demande d'aide
  - 5.1. Choix de la région de l'Outaouais
  - 5.2. Sources de référence
  - 5.3. Décision de quitter le conjoint
  - 5.4. Retour avec le conjoint
  - 5.5. Services reçus
    - 5.5.1 Maison d'hébergement
      - 5.5.1.1. Expériences positives
      - 5.5.1.2. Défis
    - 5.5.2. Police
    - 5.5.3. Aide sociale
    - 5.5.4. OMH
  - 5.6. Obstacles rencontrés dans le processus de demande d'aide
    - 5.6.1. Statut d'immigration

- 5.6.2. Barrières linguistiques
  - 5.6.3. Dépendance économique
  - 5.6.4. L'absence de réseau de soutien
  - 5.6.5. Perception de la violence conjugale
  - 5.6.6. La méconnaissance des droits et des ressources d'aide
  - 5.6.7. Contraintes subjectives
    - 5.6.7.1. La peur de quitter
    - 5.6.7.2. La peur de la stigmatisation
6. Améliorations suggérés aux services d'aide
- 6.1. Adaptation des services
  - 6.2. Différences ici et là-bas